

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 6 DECEMBRE 2022 – 19 H 00

SALLE DU 5EME ETAGE – HOTEL COMMUNAUTAIRE DE BETHUNE

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 6 décembre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURSEL-DERUELLE Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECLERCQ Odile, EDOUARD Eric donne procuration à IDZIAK Ludovic, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, BEUGIN Élodie donne procuration à PAJOT Ludovic, BOMMART Émilie donne procuration à PRUD'HOMME Sandrine, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration à MARGEZ Maryse, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FLAJOLET André donne procuration à HANNEBICQ Franck, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DRUMÉZ Philippe, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HOCQ René, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MILLE Robert donne procuration à BERROYER Lysiane, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, PERRIN Patrick donne

procuration à BARRÉ Bertrand, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, VIVIER Ewa donne procuration à DUPONT Jean-Michel, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELPLACE Jean-François, DESSE Jean-Michel, DUPONT Yves, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel

Monsieur COCQ Bertrand est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Olivier GACQUERRE

Je vous propose de reprendre place, nous allons pouvoir ouvrir ce Conseil communautaire. Avant l'ouverture, je voudrais que nous puissions rendre hommage d'abord à Janine Proot qui nous a quittés le 3 novembre dernier, à l'âge de 72 ans. Elle était adjointe au maire de Nœux-les-Mines, Serge. Vice-présidente également du Centre Communal d'Action Sociale et elle était également Conseillère communautaire parmi nous. On a donc une pensée bien évidemment pour sa famille, pour Jacques, pour le Conseil municipal, on leur présente nos condoléances. Nous avons aussi à déplorer et regretter le départ de Bruno Perren qui est décédé le 23 octobre 2022 à l'âge de 60 ans, c'est un agent de l'agglomération qui était notamment le conducteur du bus de l'agglomération. Encore plus récemment, un autre agent nous a quittés, Noël Monnier qui est décédé le 28 novembre 2022, également à la suite d'une longue maladie à l'âge de 60 ans, il était agent d'entretien au service collecte. Nous pensons donc à sa conjointe, sa compagne, à sa famille également, tout comme pour Bruno, nous adressons nos sincères condoléances et nous leur adressons tout notre soutien bien évidemment. Je vous demanderai donc de vous lever pour une minute de silence s'il vous plaît en leur mémoire. Je vous remercie.

Installation au Conseil communautaire :

M. Emmanuel HERBAUT de la commune de Givenchy-les-La Bassée
Mme Corinne ANTKOWIAK de la commune de Nœux-les-Mines

Avant toujours d'ouvrir le Conseil communautaire, ce soir vous le savez, l'un des premiers sujets et peut-être le plus important, je ne sais pas si on peut le dire ainsi, mais en tout cas l'aboutissement d'une longue réflexion, c'est le projet de territoire qui sera présenté. On va le faire avant l'ouverture du Conseil communautaire, cela permettra notamment, et je les remercie pour leur présence, à Monsieur le Président du Conseil de développement et Daniel Boys qui donc a été chargé de mission en accompagnement de l'écriture de ce projet de territoire, de prendre parole puisque comme vous le savez, la loi n'autorise pas la prise de parole extérieure au moment du Conseil communautaire donc on le fera avant l'ouverture. Je souhaite quand même la bienvenue, même si malheureusement il ne peut pas être là aujourd'hui, à Monsieur le maire de Givenchy-lès-La-Bassée. Je pense non pas à Jacques Herbaut qui nous a quittés par démission, et qui a cédé sa place à Emmanuel Herbaut qui est souffrant ce soir. Je vous prie donc de bien vouloir l'excuser, il est parti faire un test Covid. Et souhaiter la bienvenue à Corinne Antkowiak de la commune de Nœux-les-Mines qui est installée aujourd'hui en remplacement de Janine à qui nous avons rendu un hommage à l'instant. Je vous propose d'aller au pupitre pour dire quelques mots d'introduction.

Présentation du projet de territoire

On va donc se répartir les rôles, je pense que Pierre et Daniel pourront nous rejoindre juste après. Quelques mots en introduction de ce projet de territoire, presque de ce Conseil communautaire, et je remercie bien sûr l'ensemble des services qui ont organisé le fond et la forme de ce rendez-vous, la forme, vous l'avez compris, on a changé de sens pour être un peu plus perdus. On va parler de changement ce soir, je pense que c'était peut-être l'illustration même de notre capacité à nous adapter. On est vite perturbé, mais on m'a dit que ce n'était pas si mal que cela, donc tant mieux et merci pour cette organisation logistique. Nous aurions dû être normalement à la salle Olof Palme, cette salle étant occupée aujourd'hui, on est venus comme d'habitude dans cette salle du cinquième et en nous mettant dans l'autre sens, on a gagné un peu de place. La question qui nous est posée ce soir finalement, l'aboutissement de ces deux ans et demi de travail et de réflexion, c'est de savoir si notre territoire sera durable ou pas dans les dix années qui viennent. C'est la question qui est posée ce soir et finalement, on pourrait se dire, pourquoi cette question ? La vérité, vous le savez, c'est qu'il faut être aveugle pour ne pas voir que notre monde change, brutalement peut-être, il s'accélère d'ailleurs dans son changement et il faudrait manquer de courage pour ne pas l'affronter et ne pas finalement essayer de l'accompagner, de le contenir et d'en faire un monde choisi plutôt qu'un monde subi. Vous le savez tous et je ne vais rien vous apprendre en vous disant que nos ressources naturelles s'épuisent, certainement du fait de l'activité ou de la suractivité humaine plus précisément, que le dérèglement climatique n'est plus à nos portes, il est rentré dans la maison, les conséquences du réchauffement climatique sont tous les jours palpables et si on ne l'avait pas vu, malgré cette météo estivale qui a quand même porté beaucoup de stigmates, tous les rapports du GIEC et notamment le dernier nous rappellent que les changements sont bien présents. Vous avez ici Évelyne, la célèbre Évelyne, qui nous montre les prévisions de températures en France en 2050, les prévisions à gauche sont celles qui étaient pensées à horizon 2050 en 2014 et quelques années plus tard, c'est-à-dire à l'été 2022, voilà les températures que nous pensons maintenant avoir en 2050. C'est quand même 4° de plus pour nous ici dans les Hauts de France et plus particulièrement sur notre territoire. Le dérèglement climatique est donc bien là, il génère beaucoup d'événements climatiques et il faut bien sûr nous adapter.

La météo, ce n'est pas tout. Notre monde change aussi par sa technologie qui se diffuse de plus en plus. On parle aujourd'hui de quatrième révolution industrielle, d'intelligence artificielle, on voit arriver l'IoT, l'Internet des objets, on en voit un peu partout, le développement des applications et il paraît qu'on se rend compte plus rapidement que nous avons perdu notre téléphone plutôt que notre carte bancaire, c'est vous dire l'omniprésence du Smartphone aujourd'hui dans notre quotidien. La technique et la technologie, mais aussi les modes et les canaux de communication. Ils se multiplient, chaque génération a son réseau social, TikTok pour les plus jeunes, et si vous l'avez, vous avez gagné vingt ans, mais pour dire cela, je veux surtout appuyer sur le fait que l'innovation s'accélère, ce qui génère des questions techniques, mais aussi éthiques bien évidemment. On ne rentrera pas dans le détail ce soir, mais c'est aussi la place finalement de l'homme et de la femme dans cette transformation. Il y a des courants de pensée, si cela vous intéresse, cela s'appelle le transhumanisme ou le post-humanisme, cela va très loin dans les réflexions et il faut qu'on reste surtout sur une pensée humaniste. Et puis finalement, ne pas voir le changement, c'est peut-être ne pas entendre. Je ne vais pas parler du cri de nos enfants, mais de l'interpellation de nos plus jeunes. Ils l'ont fait pour nous, mais ils l'ont fait également il y a quelques années. En 2020, j'avais été interpellé par une étude menée par l'ADEME en avril 2020, ils avaient interrogé des jeunes en leur disant : comment vous projetez-vous en 2030 et en 2050 ? On aurait pu penser que finalement ils étaient résignés, pas intéressés, la politique, le changement... eh bien détrompez-vous, au contraire ils ont participé activement à cette enquête et ils nous ont dit beaucoup de belles choses, surtout qu'ils n'y voyaient pas la fin du monde, mais qu'ils attendaient de leurs aînés beaucoup de transformation, des nécessités donc de changer.

Tout cela nous amène donc des défis. Ces défis, on pourrait en parler pendant des heures, évidemment il y a la question des déplacements de populations, nous aussi on risque d'avoir nos réfugiés climatiques. La carte qu'on va vous montrer ensuite va vous décrire l'état potentiel de notre département à l'horizon 2100, c'est la fonte des glaces, la montée des eaux, et vous voyez que finalement les risques de submersion marine avec une partie de nos territoires qui pourraient être sous l'eau finalement assez rapidement. Cela veut donc dire qu'il y aura probablement des mouvements de populations. En général, on pense au trait de côte, vous voyez que cela va bien plus loin que cela et que cela touche tout le réseau hydraulique en tant que tel. Autre défi, c'est bien sûr de limiter l'impact du réchauffement climatique et surtout d'adapter notre territoire, le logement, son isolation, la réhabilitation du parc de logements existants, nos bâtiments industriels et publics, le Papi, la Gemapi, tout ce réseau hydraulique, la lutte contre les inondations, tout cela fait partie bien sûr de nos défis.

Les défis, c'est aussi de préserver nos ressources naturelles, l'eau potable en tête, il y a quelques années quand on disait que potentiellement, on pourrait avoir des conflits d'usage et que nous pourrions être amenés à couper l'eau pour les particuliers parce qu'il faudrait la laisser pour les industriels, on nous riait au nez. Aujourd'hui on parle de cela pour l'énergie et pour l'électricité en particulier, cela devient quelque chose d'assez concret, donc forcément on comprend qu'il peut y avoir des risques de pénurie. L'eau potable, il faut la préserver, il faut la chérir et on doit avoir une stratégie pour le faire. Et puis finalement, il faudra qu'on revoie nos politiques de mobilité, c'est un défi également tout comme l'aménagement. C'est fini, l'étalement urbain, plus de 900 ha urbanisés sur les dix dernières années, c'est un peu plus de 1 300 terrains de football. Vous l'avez vu quand on l'avait évoqué, pour pratiquement peu d'emplois supplémentaires, peu d'habitants supplémentaires. Cela veut donc dire aussi que dans la logique de l'aménagement d'un territoire très large comme le nôtre, la place de la ruralité où finalement il y avait cette logique d'étalement par l'urbanisation, comment demain on va s'organiser, comment on va fonctionner, c'est vraiment l'enjeu et le défi qui nous est lancé. Mais c'est aussi la décarbonation, le passage de l'indépendance au pétrole à d'autres énergies, renouvelables bien évidemment, et de favoriser l'économie circulaire avec en tête, l'agro-écologie, l'écologie industrielle, l'économie sociale et solidaire, le tourisme vert, vous l'avez compris et sans oublier le défi alimentaire, le défi de la population, les circuits courts. Je rajouterai la lutte contre la pauvreté, grande insistance aussi auprès de nos jeunes, l'éducation, l'accès aux soins, bref je résumerai tout cela en disant : les enjeux, les défis liés à la cohésion sociale et à la paix. En fait, ce qu'on a vu au cours de nos réflexions et ce qu'il faut accepter aujourd'hui, c'est que notre modèle de développement tel qu'on l'a connu, celui qui nous a vu grandir, touche à sa fin. C'est terminé, c'est la fin de l'homo economicus, c'est presque la fin de la propriété privée, nos jeunes aujourd'hui parlent de location, d'usage, ils parlent du temps présent, pas forcément d'économiser ou d'épargner pour vivre mieux demain. Je ne sais pas si c'est mieux ou moins bien, en tout cas c'est une réalité qui nous touche. Alors l'invitation de ce soir, c'est ni plus ni moins que de prendre un virage pour ouvrir ensemble et à l'échelle locale un nouveau chapitre. On a déjà vécu beaucoup de changements, après la fin du fascisme vaincu après la Seconde Guerre mondiale, on a vu pour bon nombre d'entre nous tomber le mur de Berlin et c'était la fin de la guerre froide. Il faut aujourd'hui bâtir une société libérée, je le pense humblement, de la mondialisation, de la globalisation et surtout peut-être de ce qui a fait beaucoup de tort, de la financiarisation. C'est cela ce soir notre projet qui est en ce sens de proposer une alternative et finalement de poser la première pierre à une noble tâche qui est de dessiner et peut-être se donner un nouveau destin et un destin commun. Alors, j'ai parlé du changement, c'est vrai que le changement est souvent père ou mère de toutes les inquiétudes, parce que c'est un moment périlleux. Mais c'est aussi un moment merveilleux. L'histoire du monde nous démontre qu'il ne faut pas avoir peur du changement et je voulais vous parler d'une période très rapidement qui s'appelle la Renaissance. À cette époque, l'accélération de la diffusion du savoir c'était donc l'invention de l'imprimerie, pas de l'écriture, mais de l'imprimerie, donc l'accès au savoir, le développement des sciences, la remise en cause de l'éducation avec la pensée humaniste, la contestation des pouvoirs politiques et religieux, j'ai parlé du progrès technique avec la mécanisation aussi, j'aurais pu le rajouter. L'évolution du modèle d'échange avec les grandes découvertes de nouveaux mondes et de nouveaux débouchés, bref tout cela a généré aussi à l'époque de la peur et de l'anxiété. Pourtant au final avec le recul, je ne sais pas comment les gens qui ont vécu à cette époque-là ont finalement surmonté ce changement, mais avec le recul que nous avons, cette période est vécue, elle est vue comme positive pour l'humanité. Parce que la Renaissance à ce moment-là, cela a été l'occasion d'écrire une nouvelle utopie à partir d'une critique du réel et surtout la proposition, une alternative. Ce n'est pas de moi, c'est Thomas More qui l'avait écrit ainsi, je pense que nous sommes exactement dans la même configuration aujourd'hui. Changement d'époque et challenge pour nous qu'il nous appartient de relever. J'ai presque envie de vous dire que c'est pour cela qu'on est élu. On n'est pas élu pour être des gestionnaires, on est élu pour changer le monde. Et si on l'a oublié, c'est qu'on a perdu le sens de notre mission. Nous sommes élus pour servir nos populations, on le dit souvent, et mettre nos énergies au service d'un idéal. Celui qu'on vous propose ce soir, comme idéal, cela s'appelle le développement durable. Ce développement durable doit se faire d'un point de vue écologique, économique et social. Le défi ce soir, c'est d'entrer dans une démarche pour faire de notre agglomération une agglomération 100 % durable. La question identitaire qui a été posée dès juillet 2020 sur notre nouvelle agglomération est aujourd'hui largement dépassée. On sait qu'on est un territoire urbain, rural, minier, mais surtout, on est là pour écrire un projet de territoire co-construit et ce soir, le débat qui nous anime, c'est la création ou le lancement d'un acte fondateur, c'est pour moi un pacte de confiance pour les 100 communes de notre intercommunalité que nous respectons. Je rappelle qu'on a beaucoup insisté sur le principe de subsidiarité et c'est surtout ce soir, l'affirmation d'une communauté de destin, un objectif commun

au-delà des idéologies et des sensibilités politiques que bien sûr je respecte. Ce soir, c'est l'opportunité de regarder devant, de laisser derrière nos divergences pour nous concentrer sur l'avenir, le nôtre bien sûr, mais celui de nos enfants. L'enjeu de faire bloc, de choisir une voie et de nous doter d'une boussole, pour avancer et aller vers ce qui fera peut-être et nous l'espérons humblement, vérité. Alors, on pourra peut-être dans quelques années nous reprocher d'avoir échoué, peut-être, mais en aucun cas celui de l'immobilisme, on ne pourra pas nous dire que nous n'avons pas essayé. Je crois que ce projet, s'il fallait le qualifier, c'est l'expression de l'audace, c'est l'expression d'une vision politique et c'est cela, la politique. Ce n'est pas de moi, c'est de Gambetta, vous le savez, il a dit : « La politique, c'est l'art du possible ». Je compléterai, c'est aussi l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. Aristote a dit quant à lui que « La politique a pour fin, non pas la connaissance, mais l'action ». Alors peut-être que le résumé de tout cela, l'apprentissage de toutes ces formules, c'est de retenir que la politique, c'est peut-être l'art de la conduite du changement. Voilà le beau dessein qui se dresse devant nous, qu'on va résumer en quelques minutes et pourtant, cela valait bien deux ans et demi de travail et de réflexion. Je rappelle d'où on vient : une fusion administrative, la garantie du même service pour chaque habitant de cette intercommunalité, cela passe par l'uniformité, l'harmonisation de nos services et de nos prix, la connaissance des dossiers, je le dis pour nous, nouvel exécutif, il faut être aussi lucide. Nous avons fait un état des lieux de nos ressources humaines, logistiques, financières dans nos capacités d'investissement, pour cadrer bien sûr nos ambitions, pour crédibiliser la démarche et puis surtout nous avons lancé beaucoup d'écoute et on s'est rencontrés de nombreuses fois pour essayer d'embarquer sur ce territoire une dynamique collective.

Je rappelle aussi que nous avons été accompagnés par une chaire universitaire, par Carlos Moreno qui est un urbaniste aujourd'hui reconnu. Là aussi, il nous a apporté un regard scientifique, mais sa ville, sa vision de la ville du quart d'heure est devenue pour nous surtout un territoire à 30 minutes, c'est-à-dire un territoire non pas tourné ou axé autour d'une ville centre, mais autour de bassins de vie qui ont été identifiés en proximité, c'était le maître mot. Je voudrais remercier vraiment très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué et ce sera rappelé tout à l'heure par Ludovic, à ce beau projet. Le conseil de développement, Daniel, Ludovic, aux collègues qui se sont beaucoup investis, aux services qui ont été également consultés. À vous qui vous êtes réunis plusieurs fois pour livrer votre sentiment, parfois j'ai vu des regards dubitatifs et aujourd'hui on est là pour conclure un document-cadre. Ce document-cadre est consensuel, il reprend je pense fidèlement les valeurs auxquelles nous sommes tous attachés. L'humanisme, la fraternité, j'ai dit et je redis la proximité, la responsabilité, ce n'est pas la promesse, la solidarité, le courage et le travail parce qu'il en faudra pour mettre tout cela en musique. Ce document-cadre vivra et s'adaptera avec agilité et pragmatisme au gré d'abord de nos capacités budgétaires, mais aussi de la priorisation qui sera faite par vous-mêmes, par nous de nos programmes d'action, budget primitif par budget primitif, on s'adaptera bien évidemment. Ce document sera aussi le support de nos débats à venir sur la mise en œuvre bien sûr de ce projet dans le détail. Il me reste à vous dire que nous pourrons dans les semaines à venir définir nos premières actions et je pense d'ailleurs que tout à l'heure, dans le Conseil qui suit, on aura déjà les premières actions menées, parce qu'en vérité on n'a pas attendu ce projet de territoire pour commencer le changement. Si preuve il en fallait nous avons pris une compétence supplémentaire, la Gemapi, je pense qu'on l'a fait courageusement ici, nous avons déjà eu des débats sur l'eau potable à Nœux-les-Mines et on s'est fixé là aussi une feuille de route. Ce soir, une fois le débat passé, si la feuille de route est acceptée, l'administration devra s'en saisir pour pouvoir se transformer, nous accompagner, donc devra construire son organisation technique, logistique, financière et humaine. On les remercie d'ores et déjà, je pense que c'est attendu évidemment et puis il faudra évaluer, faire évoluer, mais évaluer ce projet de territoire puisqu'il sera aussi la base pour nos relations partenariales avec le Conseil départemental, avec qui nous allons contractualiser, avec le Conseil régional, avec l'État, avec toutes celles et tous ceux qui pourraient nous accompagner dans son financement ou dans sa mise en œuvre. On aura aussi la mise en place d'outils de pilotage pour pouvoir s'assurer de cela et on a à vous proposer également le suivi par le Conseil de développement, c'est vous dire avec quel degré de transparence nous souhaitons agir pour ce territoire. Voilà mes quelques mots d'introduction, chers collègues, et si ce soir nous débattons de l'aboutissement d'une vision territoriale, je veux que vous ayez conscience que nous ouvrons surtout le premier chapitre d'une nouvelle saga territoriale. Nous serons en cela des passeurs d'histoire si on sait saisir l'opportunité, pas simplement des guetteurs ou encore des observateurs et encore moins des commentateurs, vous savez, ceux qu'on voit sur les réseaux sociaux, toujours masqués. Nous serons des acteurs de ce territoire, des acteurs clés. Je cède donc la parole maintenant à Ludovic Idziak que je remercie sincèrement pour son engagement sur ce sujet en particulier et à travers lui, je remercie à nouveau tout l'exécutif pour leur confiance et je souhaitais vraiment avoir ces quelques mots pour que vous preniez la

mesure de ce qui pour moi m'apparaît comme un moment historique qu'on mettra peut-être dans un coin de notre mémoire, mais ce n'est pas un moment anodin. On pourra se dire, quelle que soit la conclusion, que nous y étions, on l'a souhaité et on l'a mis en œuvre ensemble. Merci, et que le débat s'ouvre.

Ludovic IDZIAK

Merci Monsieur le Président, bonsoir mes chers collègues, bonsoir à tous. Je pense que le décor est bien planté, c'est très bien parce que pour ma part, c'est vrai que cela va être difficile de faire court ce soir pour se positionner sur un projet qui nous engage sur une durée si forte et qui conditionne aussi l'avenir de nos jeunes générations. Même s'il y a Portugal/Suisse à 20 heures.

En effet, ce projet aurait pu être écrit en deux ou trois mois, par quelques-uns, très simplement et au final, cela a duré deux ans et demi parce que c'est essentiel que chacun ait pu avoir la possibilité de s'exprimer, de dire ses enjeux, de participer, vous tous ici présents et on le verra au fur et à mesure du diaporama, le plus largement possible la population. Merci Monsieur le Président, de m'avoir confié cette fonction d' élu référent du projet de territoire, cela a été une expérience passionnante à double titre parce que sur la question du fond, il est décisif pour nos générations futures effectivement et sur la question de la forme parce que je suis de formation, je viens de l'animation sociale et c'est vraiment une formidable expérience de démocratie de proximité que je ne n'avais jamais vécue et conduite à une telle échelle. Élu référent ne veut pas dire effectivement expert toutes thématiques, je suis désolé, aussi je partagerai le plus possible la parole durant cette présentation sur des thématiques ou des actions choisies qui semblent plutôt parlantes, et évidemment je présente d'avance mes excuses aux collègues élus qui pourraient se sentir frustrés de ne pas pouvoir intervenir durant la première partie, mais qui bien sûr pourront le faire sans problème durant le temps de débat de ce projet collectif, projet pour le bien-être de tous et qui a vocation à être évidemment porté par tous. Je ne recontextualise pas, Monsieur le Président a bien balayé l'ensemble de la fusion administrative 2014-2017, cette nouvelle gouvernance en 2020 et donc la question du projet politique qui n'était pas partagé, mais où on avait un embryon quand même fort qui s'appelle le Plan Climat Air Énergie Territorial, et s'ensuivent effectivement une crise sanitaire, une crise industrielle, on parle de Bridgestone et voilà aujourd'hui, cette année on a vu les changements climatiques de plus en plus visibles. Le maire que je suis a vécu cette année 40 cm d'eau sur la place de la mairie, vous avez dû avoir des épisodes comme cela dans vos communes, de Calonnois vivant, personne n'avait vu cela donc c'est quand même particulièrement frappant. Aujourd'hui, les difficultés évidemment énergétiques. J'ai envie de dire que le projet de territoire tombait quasiment à point nommé pour pouvoir fixer ce cap et déterminer ensemble le cadre stratégique dans lequel s'inscriront nos politiques publiques et dans lequel aussi, et c'est important, nous devons pouvoir emmener tous nos partenaires et les acteurs du territoire, l'objectif est quand même de tenter tous ensemble d'apporter des réponses aux enjeux collectivement identifiés à l'horizon 2032. Sans pour autant tout verrouiller, sans pour autant rester dans un flou, c'était l'occasion pour nous tous de prendre en main cette nécessaire mutation positive. De tout cela a émergé une dynamique collective pour garantir du bien-être à chacun, de la cohésion sociale, c'était vraiment la base partagée. Pour protéger et garantir un même service public pour tous, et après cette fusion administrative de se fédérer autour de l'identité commune à construire de notre beau territoire et évidemment de faire émerger un nouveau modèle de développement participatif, partagé, évolutif, co-construit qu'on va pouvoir revoir dans la partie méthodologique. Une dynamique fédératrice aussi parce que tout cela nécessite du temps, je l'évoquais, si on veut bien faire les choses et permettre à chacun de découvrir, et je crois que c'était nécessaire, la diversité et la singularité de nos communes rurales, minières et urbaines, de donner son avis, de partager le constat de la situation de notre territoire et d'affirmer collectivement nos partis pris pour nous projeter dans l'avenir. Et puis d'affirmer nos valeurs partagées d'humanisme, d'attachement à la proximité, de confiance, de transparence puisque c'était très important, car on peut tout se dire et je pense qu'on en a fait l'expérience régulièrement et puis évidemment une volonté de coopération et de solidarité entre nos communes, car nous ne sommes pas une assemblée ici constituée de conseillers communaux qui viennent défendre leur commune, mais bien une assemblée de conseillers communautaires qui construisent le territoire de demain et c'est important de le rappeler. Enfin, de responsabilité, le Président l'a dit, et en particulier concernant nos finances. L'agglomération 100 % durable, vous êtes prétentieux, pourrait-on nous dire, au-delà de cela je pense que c'est une ambition partagée et c'est au moins un affichage clair, une expression de notre pleine et entière détermination à s'engager dans ces travaux. On a eu un fil conducteur qui était de faire progresser la qualité de vie et effectivement on a basé nos réflexions autour de travaux universitaires. Olivier Gacquerre a rappelé l'apport de Carlos Moreno sur les fonctions

sociales, c'est cette fonction sociale autour de se déplacer, habiter, travailler, s'approvisionner, être en forme, apprendre et s'épanouir, ce qui fait notre quotidien à tous et qui nous a permis effectivement d'être très pragmatique et dans le concret, de pouvoir vérifier quels étaient les habitants du territoire qui avaient ou pas accès à tous ces besoins ou à la satisfaction de ces besoins. On doit donc pouvoir satisfaire dans notre démarche l'accès à ces services par des moyens décarbonés complètement. C'est vrai qu'on est parti sur la question, parce que notre territoire est un territoire polycentrisme de la demi-heure plutôt que de la ville du quart d'heure évidemment. C'est la question de l'accès aux services ou ce qu'on a appelé dans nos différents travaux la modélisation des bouquets de services, donc des services de plusieurs niveaux, de proximité à la proximité la plus proche, la mobilité active où on doit pouvoir trouver chacun une boulangerie, une épicerie, un coiffeur, un médecin ou un service public. Des services dits secondaires où on parle utilisation de transport propre pour les satisfaire, on parle de supermarché, de restaurant, d'un collège ou d'une gare de niveau secondaire et des services dits structurants où on doit pouvoir bénéficier de transport motorisé et partagé ou privé comme des cinémas, des salles de spectacles, une gare de niveau régional, un centre hospitalier, une université, etc. Quatre points prépondérants et méthodologiques, notre projet s'inscrit dans cette démarche collective, concertée et partagée, dans un cadre législatif réglementaire, dans une stratégie financière ambitieuse et responsable et dans une planification avec des objectifs chiffrés. Sur la démarche collective, concertée et partagée, je vous refais un peu l'histoire, mais déjà sur les modalités de collaboration entre nos communes et l'agglomération pour préserver et travailler ensemble dans l'esprit communautaire, c'était le pacte de gouvernance, l'installation des commissions, la conférence des maires, l'ensemble des instances où on peut échanger et construire. Les étapes d'audit d'organisation RH finance avec un diagnostic et des préconisations et les trois groupes de travail compétence, mutualisation, territorialisation. Fin janvier 2022, nous avons ensemble et à l'unanimité voté le contrat de relance et de transition écologique où on a défini l'un des objectifs stratégiques selon une approche méthodologique par le portrait de territoire fait par l'Agence d'urbanisme de l'Artois. L'enquête auprès des maires et des conseillers communautaires, le sondage population, la saisine du Conseil de développement qui nous rendra son avis dans la foulée et effectivement la chair ETI. Le CRTE a constitué la base essentielle et le squelette de notre projet de territoire, soyons clairs. Et puis les temps de concertation, quatre réunions publiques territoriales, Houdain, Auchel, Beuvry et Isbergues. Huit rendez-vous « aller vers » avec le Super habitant où on a pu aller questionner les habitants à la frierie d'Hersin ou au supermarché d'Auchy ou au CGR de Bruay, trois réunions avec les acteurs culturels et économiques essentiellement les têtes de réseau, neuf ateliers de concertation des agents où sur le millier d'agents de la collectivité, 700 ont participé. On a eu beaucoup de propositions. Deux ateliers de travail avec des jeunes éco-délégués, on reparlera du Parlement des éco-délégués en fin de présentation et un dialogue régulier avec les maires et les élus, en l'occurrence quatre séminaires et groupes de travail qui chaque fois ont permis d'arbitrer au niveau des enjeux et des objectifs, le dernier en date sur les grandes actions d'investissement. C'est donc près de 4 000 personnes impliquées, ce qui n'est quand même pas anodin pour l'exercice. Un cadre législatif et réglementaire, je passe cette diapo, la loi Alur, la loi NOTRe, la loi Engagement proximité, EGalim, Climat résilience, 3DS aussi, ce sont des contraintes qu'il nous faut effectivement pouvoir intégrer dans le projet et évidemment une stratégie ambitieuse, une stratégie financière ambitieuse et responsable et je vais laisser la parole à Monsieur le Ministre des Finances qui fera cela de manière bien plus synthétique que moi.

Hervé DEROUBAIX

Merci Ludovic, bonsoir chers collègues. Rassurez-vous, je vais être bref, juste quelques chiffres effectivement, donc une stratégie financière tout d'abord ambitieuse, 530 millions d'euros pour l'investissement du budget principal pour les dix prochaines années voire peut-être un peu plus. Plus précisément, si vous faites l'addition de tout ce qui va vous être décrit tout à l'heure, c'est 522 millions pour les quatre priorités de projet évalués à 477 millions, plus 50 en faveur du patrimoine, donc 522 millions précisément. Je ne vais pas dévoiler la suite du diaporama de Ludovic. Une stratégie également responsable, car ce projet repose sur un socle financier robuste issu à la fois de l'audit de KPMG, mais également et surtout sur le travail remarquable réalisé par les services financiers et d'audit de l'agglomération que je remercie. Chaque objectif a donc été chiffré et également planifié, même si évidemment vous le savez, le contexte géopolitique et socio-économique fait que rien n'est gravé dans le marbre. Pour autant, la route est tracée. Cette planification s'adosse évidemment à un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la cible vous la connaissez, on vous l'a déjà donnée, c'est environ 20 millions par an d'épargne brute. L'an dernier, nous étions à un peu moins de

17 millions. Nous espérons donc un atterrissage pour 2022 qui devrait être proche de cet étiage de 20 millions d'euros. Évidemment, toujours notre fil rouge du maintien du pouvoir d'achat des habitants avec notre volonté affirmée pour les prochaines années de ne pas modifier les taux de fiscalité. En conclusion, de l'ambition, de la responsabilité et de la robustesse pour le socle financier de ce projet de territoire.

Ludovic IDZIAK

Merci Hervé. Dernier point méthodologique, une stratégie de planification et des objectifs chiffrés effectivement, des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, temporels, cela veut dire qu'on a une vraie méthodologie d'évaluation donc on se fixe des quantités sur la question de la politique de peuplement du programme de l'habitat, sur le Zan, sur l'énergie, le verdissement de notre consommation et de notre production, la question du déchet, de la séquestration du carbone, etc. Ce n'est pas exhaustif évidemment et nous serons amenés si nous votons ce projet de territoire à développer cette grille d'évaluation, en tout cas d'objectif, avec tous les indicateurs qui nous permettront ensuite de mesurer ou non, en tout cas de savoir où on se trouve dans notre intention. Le projet en actions, des actions existantes, mais des actions nouvelles évidemment, quatre priorités ont émané de nos différents travaux, 30 enjeux, 83 objectifs et 600 actions. On ne fera pas l'état des 600 actions ce soir évidemment donc on survolera les points les plus emblématiques du projet de territoire. Chacun a pu prendre connaissance du document qui figure en annexe, dont j'apprécie la forme et je tiens à l'exprimer, dans sa sobriété, même dans sa clarté aussi. Le projet et l'ensemble des actions ont été présentés, je vous le rappelais, en conférence des maires, puis à l'ensemble des commissions d'élus la semaine dernière ainsi qu'au Conseil de développement qui par la voix de son président Pierre Duriez nous donnera l'avis des acteurs de la société civile. Sur les premières priorités, renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et leurs habitants. Oui, parce que c'est le premier interlocuteur de la population, l'agglomération et les communes partagent cette même ambition. C'est le projet du territoire et pas simplement de l'agglomération, donc il est essentiel de pouvoir apporter de l'ingénierie aux communes, de donner accès à de l'expertise par de la mutualisation et d'accompagner financièrement les projets communaux notamment par les fonds de concours. Bertrand, si tu veux dire un mot là-dessus.

Bertrand COCQ

Merci Ludovic, bonsoir à tous. À partir de 2023, l'enveloppe des fonds de concours va passer de 3,5 millions d'euros à 4,2 millions d'euros. L'idée est d'accompagner encore plus les communes afin de renforcer leur attractivité. Notamment dans le cadre des opérations de requalification des espaces publics ou du cadre de vie, de la mise en valeur du patrimoine communal bâti ou naturel, de la création ou l'amélioration d'un service public pour les habitants. Plus les communes seront attractives, plus la communauté d'agglomération le sera. Cette augmentation permet également de pérenniser à hauteur de 200 000 € le fonds d'urgence, cher aux petites communes. Elle permettra également d'aider à la nécessaire rénovation énergétique des bâtiments afin de coller le plus possible aux objectifs du Plan Climat Air Énergie. Sur le plan de l'activité économique, cette augmentation aura également un impact positif. En effet, il faut savoir qu'actuellement, pour un euro subventionné, c'est plus de cinq euros de travaux générés. Pour la période à venir, c'est-à-dire les dix prochaines années, si ce ratio de 1 à 5 est maintenu, c'est 35 millions d'euros de travaux supplémentaires. Pour nos entreprises et artisans locaux, je pense que c'est une très bonne nouvelle. Cela l'est également pour les personnes en insertion. Plus de travaux va rythmer avec plus d'heures à réaliser. Enfin, pour conclure, le développement durable étant au cœur de la démarche de la communauté d'agglomération, une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une démarche de qualité affirmée notamment par le respect des orientations du plan climat de la trame verte et bleue et par des constructions visant à satisfaire les principes de la Haute qualité environnementale ou favorisant la mobilité durable.

Ludovic IDZIAK

Merci. Priorité 2, la question de l'adaptation aux conséquences du changement climatique et la protection de la nature. Beaucoup de sujets, c'est un gros pavé. L'eau est assez centrale là-dedans, tant en matière d'abord de vulnérabilité, on a parlé Gemapi, de finaliser le PAPI ou d'améliorer la qualité des sols donc on parle évidemment de la préservation des espaces agricoles qui restent d'ailleurs un levier important en matière de lutte contre le ruissellement et les inondations. La question de la préservation de la ressource est bien sûr

prégnante pour un territoire et notre territoire, celle de l'eau potable est complexe et on l'a vécu d'ailleurs cet été. J'invite Philippe Scaillierez à nous éclairer sur les actions du projet de territoire à ce sujet.

Philippe SCAILLIEREZ

Merci Ludovic, bonjour à toutes et à tous. Comme l'a rappelé le Président, le réchauffement climatique n'est plus une hypothèse, mais une réalité qui nous impacte directement sur notre recharge des nappes phréatiques, mais aussi par les différentes inondations que nos populations peuvent connaître. Ludo parlait de 40 cm d'eau tout à l'heure dans ses rues. Ce projet de territoire va nous mener à des défis, défis importants pour approvisionner en eau potable nos populations avec plus de qualité, avec une quantité suffisante qui a fait défaut cet été et tout ceci va nous amener au défi de modernisation des réseaux, de réhabilitation et de régénération des réseaux, mais aussi à des réhabilitations de certaines usines comme la déferrisation sur qui nous pose des problèmes et génère des eaux rousses. Nous avons aussi déjà essayé d'anticiper nos connaissances concernant notre eau potable. Pour cela, nous avons lancé le projet « L'eau pour demain », Water for Tomorrow, mais je préfère en français qu'en anglais, qui a pour but de poser plus de 100 piézomètres sur notre territoire et de connaître l'évolution de notre nappe phréatique en fonction de l'évolution climatique et ainsi d'engager des programmes pour anticiper les crises en eau et ainsi éviter potentiellement les arbitrages. Cette eau, au bien sûr, il faut la gérer, nous sommes acteurs d'aujourd'hui, nous sommes responsables de l'eau future pour nos enfants, et pour cela nous allons converger vers un service public de l'eau, un service public unique de l'eau, une régie à prestations de services d'ici l'horizon 2026 tout en incluant bien sûr une tarification écosolidaire et écoresponsable pour nos abonnés. Gérer l'eau commence aussi par l'économiser, la récupérer. Pour cela, nous allons aussi lancer un programme d'accompagnement financier pour les habitants, mais aussi les communes afin d'accompagner ces habitants et ces communes vers l'achat de récupérateurs d'eau potable. L'eau potable bien sûr est source de vie, indispensable à la vie, mais aussi elle peut générer des catastrophes, comme les inondations que nous avons pu connaître et que j'espère nous ne connaissons plus. Pour cela, il nous faut finaliser le PAPI, mais aussi entretenir les cours d'eau, plus de 610 km, ainsi que les fossés afin de faciliter un meilleur écoulement. Il nous faut aussi lutter contre les ruissellements, les coulées de boue en mettant en place des haies bocagères, des fascines, mais cette gestion des risques de crues passe aussi par une amélioration de la qualité des habitats de nos cours d'eau avec des restaurations écologiques, mais aussi par la préservation des zones humides qui peuvent permettre de contenir les crues et permettre aussi d'infiltrer les eaux pour régénérer nos nappes phréatiques, ce qui sera favorable au maintien et au développement de la biodiversité. Voilà en quelques mots, ce n'est pas facile, il me faudrait des heures, mais j'ai fait le maximum pour faire une présentation très synthétique.

Ludovic IDZIAK

Merci Philippe. La question de la gestion de nos « ors-durs », puisque c'est de l'or quasiment, on parle plus largement du gisement déchets du territoire qui est important et qu'on doit apprendre à d'autant mieux valoriser. Il s'agit de respecter aussi une nouvelle norme, dans le constat on a 10 % de la population qui est classée en zone vigilance. On produit 770 kg de déchets par an et par habitant, au niveau national c'est 500 kg. On a donc tout intérêt à modifier notre taux de valorisation matière et de l'amener à 67 % et de réduire nos déchets de 15 %. Notre intention est évidemment de proscrire l'enfouissement avec le positionnement clair qu'on a pris aussi concernant le projet d'ISDD à Hersin, cela semble évident. L'investissement évidemment majeur, c'est le CVE à rénover pour le rendre plus performant et produire d'autant plus d'énergie. Il est bien sûr évidemment question de la qualité de l'air et on accompagnera nos populations sur les gestes de compostage, anti gaspillage, etc. Il y a la notion de lien avec l'économie aussi circulaire et l'économie sociale et solidaire sur le réemploi par exemple de mobilier, donc on aura aussi dans le plan déchetterie à assumer six rénovations et deux créations de déchetteries neuves avec des modèles très intéressants où on peut venir déposer un objet sans pour autant le benner, mais pouvoir le mettre à disposition de celui qui voudrait en faire usage et cela, je pense que c'est plutôt vraiment intéressant. Enfin, le verdissement de la flotte des véhicules de collecte, aujourd'hui on roule au gasoil, mais on roule aussi à l'huile de friture. On verra bien comment on peut faire évoluer le carburant utilisé. L'hydrogène est une option, mais pour l'instant ce n'est pas accessible, donc on verra, il y aura peut-être du gaz naturel, rien n'est fermé et on restera évidemment en veille là-dessus. Sur la question énergétique, de l'énergie verte locale et moins chère, c'est comme cela qu'on l'a appelée, et tendre vers l'autonomie énergétique, qui est un objectif audacieux, donc effectivement toujours

dans notre démarche de consommer moins d'énergie fossile. On entre tous dans notre transition énergétique donc l'agglomération aura deux niveaux d'intervention, toujours en phase avec sa première priorité d'accompagner les communes et vous connaissez pour 85 % d'entre vous le dispositif CEP, l'accompagnement. Sophie me disait toute la satisfaction du travail réalisé par les CEP et donc la manière dont on peut aller plus loin dans sa transition. Les conseils qu'on pourra apporter sur la transition énergétique, on a fait une conférence des maires assez développée là-dessus donc on pourra toujours rester en alerte et informer les uns et les autres, et évidemment, Bertrand le rappelait, des fonds de concours qui sont liés aussi à ces diagnostics CEP qui permettront à chacune de nos communes de pouvoir financer en partie la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Et puis, il y a le niveau communautaire, la volonté de développer les réseaux de chaleur urbains, c'est un sujet qui sera présenté, il y a une question qui est présentée sur l'ordre du jour ce soir. Notre plan de sobriété évidemment. Sur les RCU, il y a le gaz de mine, mais pas que, il n'y a pas que le gaz de mine pour faire des réseaux de chaleur, il y a le plan de sobriété et de rénovation énergétique comme de production d'énergie sur le patrimoine communautaire avec notre plan de sobriété et d'efficacité évidemment et puis enfin, des projets d'envergure comme à Beuvry qui sortent, mais qui pourraient être portés par le biais de sociétés de projet, en particulier du photovoltaïque donc on lancera prochainement un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de ce type d'outil de production sur des fonciers communautaires qui ne présentent pas d'intérêt particulier en termes de biodiversité pour pouvoir accueillir cela, mais l'idée est de pouvoir développer des sociétés de projet où les collectivités, l'agglomération comme les communes, pourraient être sociétaires, avoir des parts sociales de ces sociétés de projet et ne pas se satisfaire uniquement d'un foncier et d'une fiscalité qui pourrait entrer, mais aussi de pouvoir bénéficier des recettes liées à la commercialisation de l'énergie. La mobilité, c'est certainement l'axe essentiel pour notre territoire de la demi-heure. On utilise à 71 % la voiture, 4 % le transport collectif, 2 % les modes doux ou le vélo pour résumer. L'objectif, c'est évidemment de réduire la part modale de la voiture. Pour cela, il faut absolument pouvoir développer les pôles d'échange et de mobilité, des aires de covoiturage ou de transport solidaire ou d'auto-partage, on parle par exemple de stations de mobilité innovantes à Essars où on n'a pas qu'un stationnement, on a aussi une offre de services qui pourraient être développés, une conciergerie, etc. Effectivement les modes doux, et vous avez tous reçu en mairie je pense le schéma cyclable émis par Artois Mobilités pour consultation et émission d'avis avant janvier 2023, je vous le rappelle. Améliorer la desserte des transports en commun en liaison rapide, dans les zones d'activités économiques, il y a vraiment je pense dans ce sujet à refondre profondément les trajets actuels pour les adapter aux besoins des habitants du territoire, et puis il y a la mobilité électrique, en termes de développement économique je pense que Monsieur Bossart pourra nous en reparler. Sur le schéma de développement des IRVE, les installations de recharge des véhicules électriques, les stations privées de recharge, on s'est prononcé favorablement à des partenariats d'installation de privés et pourquoi pas sur certains sites d'expérimenter l'usage de navettes autonomes. Pour ceux qui sont allés au salon des maires, je ne les citerai pas, je crois que c'est Navia qui sont en avance là-dessus donc pourquoi pas. Il y a enfin le sujet en particulier des mobilités pendulaires, mais aussi de notre existence sur la carte, il faut absolument pouvoir protéger et garantir notre désenclavement vers Lille et vers l'Île-de-France aussi, on a beaucoup d'habitants qui peuvent travailler par là. Il y a donc actuellement une étude commune qui a été lancée avec les territoires voisins à l'ouest en complément du projet d'étoile ferroviaire de Lille. Tout cela sur fond évidemment de qualité de l'air, la réglementation nous contraint à créer une ZFE.

Le bien vivre ensemble, priorité 3, 199 millions, c'est plus du tiers du budget. C'est essentiel et je crois qu'on l'avait tous dit clairement, affirmé, assumé, solidarité, bienveillance, protection, c'est essentiel en direction des habitants du territoire. Garantir le bien vivre ensemble et la proximité sur l'ensemble du territoire, cela concerne toutes les populations, les sédentaires, les non-sédentaires, les gens du voyage évidemment avec la création d'une aire de grand passage et la création de deux nouvelles aires d'accueil, le plan paysage, nous sommes lauréat national ADEME sur le volet énergétique qui s'appelle « plan paysage », l'idée étant de préserver et protéger l'ensemble de notre patrimoine environnemental et paysager et de pouvoir, là où cela ne présente pas d'intérêt particulier, concentrer le développement sur le patrimoine bâti, sur la préservation pourquoi pas d'outils énergétiques ou de production énergétique. Et puis le logement bien sûr, globalement on a un parc de logements sur notre territoire qui a un DPE niveau E, donc il est vraiment essentiel de rénover le parc existant d'une part et de lutter contre la vacance en ciblant par les aides à la pierre le développement de programmes de logements neufs par exemple. Je vais peut-être solliciter Nadine pour nous parler du guichet unique de l'habitat.

Nadine LEFEBVRE

Quelques mots pour vous dire que, vous le savez, le logement est une compétence importante de l'agglomération depuis de nombreuses années, l'agglomération qui attribue des aides aux bailleurs sociaux pour la rénovation ou la construction de logements sociaux. S'ajoutent aussi les aides de l'ANAH qui permettent à des propriétaires occupants aux revenus modestes de rénover leur logement et ceci sur tout le territoire. Ces aides sont très importantes puisque cette année elles ont été de 7 millions d'euros. Justement, pour aider les habitants à profiter au mieux de ces aides, va être créé le guichet unique de l'habitat. C'est-à-dire un nouveau service avec la réunion du service habitat et du service transition énergétique. Ce sera un numéro unique pour les personnes qui ont un projet de rénovation de leur logement. Elles trouveront donc un interlocuteur qui sera à même de les orienter, de les conseiller et de faciliter ainsi leur accès à toutes les aides qu'elles peuvent avoir, à signaler aussi que tous ces projets qui voient le jour permettent la création de très nombreux emplois bien sûr non-délocalisables sur notre territoire.

Ludovic IDZIAK

Merci Nadine. Une cohésion sociale plus forte, c'est essentiel au sortir de cette crise sanitaire, on a bien vu combien les uns et les autres avaient tendance à se replier sur eux-mêmes, alors qu'on aurait pu imaginer plus d'actes de solidarité ou de liens d'échange avec ses voisins. On était tellement heureux de tous ressortir, cela ne prend pas vraiment ce chemin donc il nous a semblé essentiel dans nos débats de pouvoir soutenir à autre niveau évidemment ce lien, donc on parlera des associations, de la culture et de soutenir évidemment les plus fragiles en se groupant et on a un exemple très concret sur la santé, de pouvoir prendre soin de tous. La question des publics me semble prioritaire, la jeunesse si on ne s'occupe pas de sa jeunesse, je pense que si on la laisse s'enfermer sur elle-même, si on ne lui donne pas les moyens de participer et si on ne la prend pas au sérieux au final, je pense qu'on perd tout bénéfice d'une société positive pour le lendemain. Il est question de soutenir l'engagement des jeunes donc on pourrait dans ce projet de territoire devenir le territoire de l'engagement des jeunes par un circuit ou des dispositifs tels que le service civique. Sur la question de la sécurité et de l'égalité, donc pouvoir régalien, donc même si cela ne relève pas de nous, cette sécurité en direct, effectivement on peut veiller à cette tranquillité publique par le biais de notre CISPD et nos trois points Justice et faire entendre notre voix à l'État lorsqu'on considère qu'il nous manque des moyens sur le terrain. Les pompiers communautaires, c'est extrêmement important, on vient tous de fêter Sainte-Barbe et on a tous constaté un nombre doublé d'interventions entre 2021 et 2022. Là aussi, on voit des insectes, etc. donc on voit l'évolution, je parle du frelon évidemment, l'inclusion et la charte handicap et puis les conseillers numériques qui est un exemple effectivement sur la question de l'illectronisme dont le président faisait état en propos d'introduction sur l'innovation et l'avancée technologique. Peut-être que Pierre, je peux te laisser la parole concernant la santé et les seniors pour le programme Bien Vieillir.

Pierre SELIN

Dans un premier temps, concernant la santé, un point qui aujourd'hui a été validé et qui va se dérouler dans ce projet de territoire, c'est le centre de santé intercommunal. Au regard de la situation tendue de la démographie médicale du territoire au premier semestre 2022, notre collectivité a mené une étude de faisabilité pour la création du centre de santé intercommunal avec antennes. Cette étude a permis de définir les contours du projet, d'y associer les partenaires tels que l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Ordre des Médecins, le centre hospitalier, les communautés professionnelles territoriales de santé et aussi de définir les lieux d'implantation. Ce centre de santé intercommunal sera implanté à Labourse, trois antennes permettront de mailler le territoire : les communes qui ont été retenues sont celles de Robecq, Norrent-Fontes et Gauchin-le-Gal. Les étapes suivantes seront la rédaction du projet de santé, la réalisation des travaux par les communes concernées, le recrutement de quatre à cinq équivalents temps plein de médecins généralistes et de deux équivalents temps plein de secrétaires médicales. Ces professionnels seront salariés de l'agglomération. L'ouverture de ce dispositif d'accès aux soins est envisagée au dernier trimestre 2023. Cette action s'inscrit dans le contrat local de santé et fait partie des 12 actions de la feuille de route de soutien aux démographies médicales de notre collectivité.

Concernant le deuxième point qui est le bien-vieillir, qui est aujourd'hui entrepris par le centre intercommunal d'action sociale. Véritable enjeu de notre société, mais aussi de notre agglomération, le vieillissement de la

population et la qualité de vie des seniors constituent à ce jour, mais aussi pour les futures années de véritables enjeux de société. Depuis deux ans, l'agglomération par l'intermédiaire de son centre intercommunal d'action sociale a lancé une étude approfondie sur ces enjeux. De septembre 2021 à novembre 2022, le CIAS a donc porté ses réflexions sur la thématique du bien-vieillir à travers trois chantiers : un portrait sociodémographique des seniors sur la Communauté d'agglomération, un état des lieux de l'offre de services aux seniors sur l'agglomération, et une étude qualitative des besoins en attente des seniors pour bien vieillir. Sur ce premier point, le portrait social démographique avec un travail d'identification et de mobilisation des indicateurs disponibles. C'est un travail d'analyse et de rédaction du portrait sociodémographique des seniors qui est confié à l'agence d'urbanisme et ses travaux sont en cours de finalisation. Sur l'état des lieux de l'offre de santé aux seniors, dans le cadre de la réalisation de cet état des lieux, en collaboration avec deux stagiaires de l'Institut social de Lille et une ingénierie interne, ont été rencontrés individuellement les responsables des EHPAD, des résidences d'autonomie ou des résidences services, des services d'aide à domicile et différents acteurs intervenant au service des seniors sur le territoire. Ces rendez-vous animés sur la base d'un questionnaire ont permis d'aborder des sujets concernant le fonctionnement des structures, leurs offres de services, l'emploi, le partenariat, les projets en cours ou à venir et les difficultés rencontrées. Un travail d'analyse et de synthèse a donc été réalisé et présenté au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale. Sur l'étude qualitative des besoins, cette étude a été confiée à l'agence LH Conseil pour l'animation des quali-groupes seniors. Des temps d'échanges privilégiés se sont déroulés avec les seniors du territoire visant à les faire s'exprimer pour leur vision du bien-vieillir. Au final, tous ces travaux vont alimenter la feuille de route senior et surtout du bien-vieillir de notre territoire. Nos seniors veulent surtout se préparer à vieillir en préservant leur autonomie, en adaptant leur logement et en anticipant l'après-retraite. Les sujets de préoccupation touchent notamment à la mobilité, à l'accès aux soins, à la perte de l'autonomie, ils sont très attachés au maintien du lien familial, mais aussi social, ils considèrent que la lutte contre l'isolement passe également par la maîtrise des outils numériques. Il est donc de notre devoir d'accompagner les habitants de notre agglomération à l'automne de leur vie et surtout d'anticiper leurs besoins. Aux côtés du Conseil départemental du Pas-de-Calais, qui est l'opérateur institutionnel sur ce sujet, notre agglomération se doit d'être ambitieuse et facilitatrice avec l'ensemble de ces communes qui restent les acteurs majeurs des projets menés en faveur de nos aînés pour innover afin de bien, mais aussi de mieux vieillir dans notre territoire en favorisant le vieillissement en bonne santé. Pour terminer, les plus de 60 ans pourraient représenter un tiers de la population en 2050. Notre priorité aujourd'hui n'est donc plus d'allonger la durée de vie, mais d'améliorer la qualité des vies des personnes vieillissantes. Merci.

Ludovic IDZIAK

C'est vrai que la question du maintien à domicile, des besoins d'emploi et de formation, cela fera le lien aussi avec l'organisation des filières en développement économique, mais effectivement, c'est 2 000 équivalents temps plein de travail pour permettre de bien vieillir à domicile. Merci Pierre. Pour garantir le bien-vivre ensemble et la proximité sur l'ensemble du territoire, il y a la question culturelle donc je vais évidemment donner la parole à Julien Dagbert sur la question du maillage des équipements et de la vie des réseaux, la question du aller vers ou du hors les murs évidemment, il n'y a pas un théâtre dans chacune de nos communes et la question du développement de l'éducation artistique et culturelle.

Julien DAGBERT

Merci Ludovic, mes chers collègues, effectivement vous vous rappelez que l'agglomération s'est investie depuis l'origine dans le champ de la culture avec la volonté de mener une politique culturelle ambitieuse s'adressant à toute la population. De cette politique, l'agglomération a d'ailleurs été pionnière en ce sens et grâce à cette politique volontariste, nous disposons aujourd'hui d'équipements de qualité gérés directement comme Labanque, l'Unité d'art sacré, nos conservatoires communautaires ou encore la donation Kijno. Des équipements également auxquels nous sommes étroitement associés, je pense par exemple au CDN Comédie de Béthune ou encore à la Cité des électriciens. Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et de la phase de concertation qui a été menée, il ressort que ces équipements structurants doivent à la fois servir au rayonnement du territoire et porter des actions dites hors les murs, Ludovic y a fait allusion, afin d'assurer un accès à la culture pour tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation. Il nous faut aussi poursuivre les opérations qui essaient sur le territoire et sont aujourd'hui largement reconnues, à titre d'exemple le

Festival « les petits bonheurs » ou encore le Contrat local d'éducation artistique. Toujours au titre du maillage du territoire et de la proximité, on a engagé avec l'agglomération un travail et une réflexion sur la mise en place d'un réseau de lecture publique, car nos bibliothèques et nos médiathèques communales sont de véritables lieux culturels de proximité et elles peuvent devenir le point d'appui demain des actions culturelles dépassant même le champ seul de la lecture et servir plus globalement l'éducation populaire. La culture et l'éducation populaire font donc partie intégrante de ce projet de territoire et sont des axes forts qui doivent participer à l'identité de notre territoire. Ce volet culture éducation populaire s'appuie aussi sur la richesse que constitue la multiplicité de ces acteurs culturels et c'est d'ailleurs en ce sens que nous avons mené il y a tout juste un an, jour pour jour quasiment, deux ateliers avec ces acteurs pour vraiment connaître et concerter l'ensemble des acteurs sur ce projet de territoire à venir. Cette instance aura vocation à mon sens à être pérennisée, car il est important que les acteurs puissent se réunir régulièrement, apprendre à se connaître et tisser des liens et pourquoi pas demain, mener des actions pluridisciplinaires. Comme je vous le disais, l'agglomération est déjà bien dotée en termes d'équipements, j'y ai fait allusion dans mon propos en introduction. Pour autant, la Cité de la musique et de la danse à Béthune et Bruay constitue l'investissement majeur que nous projetons pour demain. L'objectif étant de permettre à cet équipement de pouvoir jouer pleinement son rôle de pôle ressources sur le territoire. Cultiver l'identité de notre territoire, c'est aussi valoriser certains sites et vous avez quelques exemples : le Parc Quinty ou encore le Manoir de l'Estracelle. Comme vous le voyez, le projet de territoire porte une ambition culturelle réelle pour notre agglomération, politique culturelle sur laquelle nous souhaitons bien entendu nous appuyer pour renforcer l'identité du territoire et garantir, c'est l'ambition que l'on porte, l'accès à la culture pour tous. Merci.

Ludovic IDZIAK

Merci Julien, la culture c'est un prétexte, cela permet aux habitants d'échanger, de se rencontrer, il y a d'autres outils comme cela qu'on utilise souvent, c'est le sport. Le sport a toujours été un levier puissant de prévention et d'affirmation et de découverte de soi donc pour répondre aux besoins de l'habitant et faciliter son épanouissement, c'est aussi travailler sur ces questions sportives dont je vais demander à Philippe Drumez d'intervenir sur le sport et sur les équipements du territoire, la pratique dans les communes et sur les pratiques amateurs, ou encore le sport santé ou l'inclusion.

Philippe DRUMEZ

Merci Ludovic. Effectivement, développer la pratique du sport pour tous et permettre le bien-être. Parmi les ambitions de l'agglomération figure celle d'atteindre 100 % de nageurs chez les moins de 12 ans. La communauté d'agglomération a initié depuis plusieurs années une politique de promotion et de découverte des pratiques sportives en direction des jeunes et dans le cadre des manifestations sportives. Il s'agit donc de conforter le niveau d'équipement dans l'ensemble du territoire et d'encourager la pratique d'une activité sportive y compris dans le sport adapté. Il nous faudra pour cela poursuivre la déclinaison du plan piscine, les programmes de réhabilitation et étudier la faisabilité d'en construire de nouvelles, de faire du CRAM un palais omnisports rayonnant, attractif. On a d'ailleurs choisi un autre nom puisque le CRAM faisait un peu penser à la Caisse régionale d'assurance-maladie, et ce n'était pas le but. Lors du dernier exécutif, on a donc décidé de l'appeler l'Arena, l'Arena Béthune Bruay, en abrégé cela fera l'A2B. Optimiser le fonctionnement des équipements sportifs et l'accueil des usagers, l'adaptation des horaires, des politiques tarifaires, donner une nouvelle vocation à Loisinord, la gestion communale du stade nautique à un parc urbain et on a rencontré le maire de Nœux-les-Mines à ce propos, et en parallèle, faire du stade de glisse un élément d'attractivité pour le territoire. Il nous faudra également développer la pratique sportive dans les communes. Pour cela il nous faudra accompagner financièrement l'aménagement d'équipements sportifs mutualisés de proximité au sein des communes, accueillir des scolaires au sein des équipements communautaires, s'engager dans la dynamique paralympique et olympique de 2024 donc mettre en œuvre un programme d'animation Terre de Jeux à l'instar de la fête du sport qui a eu lieu en septembre 2022. Encourager la pratique amateur, c'est-à-dire soutenir le réseau associatif sportif et poursuivre l'attribution de subventions aux clubs, au sport scolaire et au sport élite également. Promouvoir le bien-être par le sport santé et le sport adapté, c'est-à-dire étendre à l'ensemble du territoire les pratiques de sport santé, développer le sport adapté au handicap et aux seniors, mais également redéployer l'équithérapie en lien avec la charte handicap.

Ludovic IDZIAK

Merci Philippe. La dernière priorité autour des dynamiques de transition économique, on parle de réindustrialisation du territoire, d'accompagner nos entreprises dans la voie de l'exemplarité et de l'innovation et parler du territoire touristique, on a beaucoup d'atouts qu'on devrait pouvoir mettre au service de notre développement donc je vais laisser la parole à Steve qui va nous parler de l'attractivité. Il y a des projets d'implantation, etc. et tous les outils mis en place pour garantir l'attractivité de notre territoire.

Steve BOSSART

Merci Ludovic. C'est vrai que c'est intéressant d'avoir cette dernière slide qui concerne le développement économique parce que dans tout ce qu'on a entendu, je me faisais la réflexion à l'instant, rénover son logement, accéder au sport, à la culture, ce n'est possible que quand on a aussi un emploi. Le développement économique, si on regarde de façon très large, il y a deux critères, deux sujets majeurs : d'abord créer de la richesse sur le territoire bien évidemment parce qu'on ne pourrait pas investir dans nos infrastructures, et le deuxième axe, c'est la création de l'emploi. Personne n'est inemployable, on sait à quel point le fait d'être privé d'un emploi peut créer des conséquences sur le long terme, se sentir rejeté de la société, se sentir inutile, avoir des conséquences aussi sur la santé des gens, avoir des conséquences aussi dans son univers familial, je crois qu'une des priorités majeures, c'est d'abord la création d'emploi. Et puis on a plutôt de bonnes nouvelles parce qu'on a un chômage de masse qui baisse à la CABBALR, on a atteint à peu près les 7 % quand on est à 9 % à peu près en région. Donc on s'attaque à ces sujets-là depuis très longtemps. Comment on fait ? C'est très simple, on a la chance d'avoir des zones d'activité économique sur notre territoire, une quarantaine de zones d'activités, qu'il faut bien sûr conforter, qu'il faut aménager, qu'il faut rendre attractives parce que si on veut attirer des entreprises de pointe et de qualité, et on a la chance d'avoir des fleurons industriels sur le territoire, il faut pouvoir les inciter à venir, il faut pouvoir les inciter à rester. Et cela, c'est la réindustrialisation, je dirais même que c'est l'industrialisation du territoire. On a des programmes d'extension de nos zones d'activités actuellement, on a d'ailleurs celle de Ruitz, mais on a aussi des zones d'activités qui sont un peu en souffrance, vieillissantes, qui sont apparues dans le giron de l'agglomération en 2017 et qu'il va falloir rénover, réhabiliter, c'est tout le programme. L'enjeu essentiel, on était d'ailleurs ce matin avec des directeurs de ressources humaines, c'est la formation. C'est l'enjeu de la formation parce qu'on a un certain nombre d'entreprises, un tissu de TPE-PME sur le territoire qui peinent à recruter. 100 % des entreprises que nous avons vues ce matin peinent à recruter aujourd'hui. C'est un chiffre assez inquiétant. Comment on s'y prend, bien sûr nous ne sommes pas des investisseurs, je ne suis pas chef d'entreprise, nous n'avons pas cette vocation, mais on a la compétence développement économique. Nous sommes des facilitateurs, on va donc essayer d'engager en tout cas cet esprit de formation en lien bien sûr avec les universités sur le territoire, l'école d'ingénieurs, en lien avec la filière électrique. Vous savez qu'ACC s'implante actuellement sur la CABBALR, c'est une Cité des métiers notamment avec les métiers de l'artisanat. On voit qu'on a des jeunes qui sont partis parfois vers le général et qui veulent revenir vers des métiers de l'artisanat. Il est temps effectivement d'avoir un outil à leur disposition. Une école de production agricole, je les cite, parce qu'effectivement on a parlé de la ruralité. On a un certain nombre d'exploitations agricoles sur le territoire qui sont parfois menacées parce qu'il n'y a pas de repreneur. Et il faut qu'on puisse former ces jeunes. Enfin, c'est l'école de la deuxième chance, je crois que c'est le principe fondamental, pouvoir permettre à des jeunes entre 16 et 25 ans d'être accompagnés et on espère qu'à l'horizon 2024 nous en aurons une sur le territoire. Et puis le dernier maillon pour favoriser l'emploi, c'est la création, on a des talents sur le territoire, on le voit tous les jours dans les projets d'accompagnement que l'on peut mener avec les services, mais il faut les accompagner. On voit bien que l'entrepreneuriat ce n'est pas forcément dans notre culture, on a été habitués longtemps à avoir un passé minier avec des gens qui étaient embrigadés dans les mines et les houillères et qui n'ont pas eu cette culture de l'entrepreneuriat et après on a eu le salariat avec le monde de l'automobile, la plasturgie, la filière métallurgique, donc c'est à nous de susciter, et la volonté du Président en tout cas, la feuille de route qui nous a été demandée, c'est de créer cette académie de l'entrepreneuriat qui sera un véritable dispositif d'accompagnement pour aider les uns et les autres à entreprendre. Voilà en quelques mots, je pense qu'on déroule parce qu'on a pris du temps.

Ludovic IDZIAK

Oui, il y a quelques diapos aussi encore sur la question de l'exemplarité des entreprises sans entrer forcément dans les détails.

Steve BOSSART

Effectivement, tu parlais Ludovic de l'enjeu climatique, décarboner aussi l'industrie. On a des entreprises qui ont une empreinte carbone assez sensiblement importante, il va falloir les aider justement à se transformer, à accélérer cette transition écologique. C'est l'écologie industrielle bien sûr, l'économie circulaire, permettre aux entreprises de se connaître entre elles parce qu'elles ont parfois des circuits courts à mener, c'est très important, le commerce, l'artisanat, j'aurais pu parler aussi de l'économie sociale et solidaire, chère Sylvie, Grégory connaît cette question-là, c'est refaire aussi, redonner de l'activité dans nos centres-villes, accompagner la filière agricole, nous l'avons dit. Et puis surtout, la filière de l'innovation parce que quand on s'adapte, c'est déjà qu'on a un train de retard. S'adapter, c'est être en retard. La filière d'avenir, c'est l'innovation. Ce n'est pas simplement se reposer sur ce qui existe. Donc c'est la mobilité électrique, on a la première gigafactory sur la CABBALR. Quand on a annoncé une deuxième, puis une troisième et apparemment, une quatrième en phase d'être annoncée en Hauts de France, il y a toute une filière à développer et bien évidemment on y travaille de très près. Et puis le circuit alimentaire bien sûr, c'est très important, c'est fondamental parce qu'il y a cette question agricole qui reste très importante ici et qu'il va falloir accompagner.

Ludovic IDZIAK

Merci. On a la question touristique, on a un potentiel énorme. On doit pouvoir développer dans le cadre de la politique tourisme vert un schéma d'aménagement des voies d'eau. Sept sites ont été identifiés, on rappelle l'existence de notre démonstrateur de la nature qu'est Geotopia et évidemment des projets déjà d'aménagement en cours et à venir comme la chaîne des parcs donc la vallée Carreau sur Auchel, Lozinghem, Marles, et les deux vallées qui feront la liaison de Marles à Bruay. Ce qui viendra se connecter évidemment aux cavaliers et rejoindre aussi Beugin, etc. et évidemment Olhain. On a la possibilité de muscler un peu cette politique tourisme, d'abord pour les habitants du territoire qui sont nos premiers touristes. Je ne connais pas forcément le nord du territoire, ou pas précisément, donc je suis sûr d'être étonné de ce qu'il peut se passer là-bas ou de ce que je peux y découvrir. On doit pouvoir muscler et accentuer cela à notre force de commercialisation et de vente. Des séjours en offres insolites ou de la mise en réseau et de l'animation de site par le biais évidemment de l'office de tourisme. Et puis, on parlait développement économique, on parle organisation des filières, on parle accompagnement de tout cela. On parlait d'un centre de congrès parce qu'effectivement nous n'avons pas de lieu permettant le rassemblement de développement économique ou qui pourrait le permettre. J'ai en tête VNF qui n'a pas trouvé sur notre territoire un lieu pour pouvoir tenir assemblée générale donc c'est dommage parce qu'on n'a pas ce lieu où on peut faire des réunions plénières et en même temps pouvoir faire des ateliers. Vous savez comme moi comment se déroulent les séminaires donc on a cette question du tourisme d'affaires qui a à se développer. On a des atouts forts, touristiques, notre cadre de vie avant tout, mais il y a des lieux aussi historiques. On pense à la Via Francigena qui traverse l'ensemble du territoire. On doit pouvoir d'autant mieux valoriser les circuits et je pense à des actions d'habitants, par exemple la troupe Scyrendale qui fait vivre aussi cette histoire locale et internationale au final donc cela fait rayonner le territoire. Je pense qu'il est important de pouvoir soutenir tout cela. Vous allez pouvoir sourire, je pense qu'on a fini.

Il y a quand même quelques conditions de réussite, on a travaillé deux ans et demi, mais en réalité c'est le début. C'est l'aventure qui commence. Ce soir, nous adopterons, je l'espère de tout cœur, ce projet de territoire et va s'enchaîner chronologiquement le calendrier donc on doit pouvoir donner les moyens de s'exprimer à l'administration, donc écrire les feuilles de route pour décliner ces politiques donc pour l'exécutif et les directeurs, les projets de direction s'en suivront donc on devrait pouvoir voir évoluer l'organisation des services pour adapter l'équipe à la réalisation des projets que nous aurons indiqués et donc fixer tel que je vous l'avais dit dans la slide 7, des indicateurs dits Smart pour pouvoir effectivement évaluer comme il convient la réalisation de ce projet. La question de la territorialisation avec l'implantation géographique des services pour plus de réactivité et d'efficacité sur le territoire, des rendez-vous forts de programmation, des outils de programmation. On a la mise à jour du PCAET 2023, c'est obligatoire et je pense que cela nous

servira de point de départ aussi parce qu'on a besoin de remesurer où on en est dans notre PCAET, il s'appuie sur des statistiques de 2015 ou 2016, donc je pense que c'est particulièrement important de les réviser et puis évidemment on aura ces belles discussions à venir sur la révision du Scot et l'engagement autour du plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat.

En attendant effectivement on aura rapidement à pouvoir contractualiser avec nos partenaires institutionnels, le Département en l'occurrence qui est en train d'adopter son projet de mandat et les différents pactes donc avec lequel on pourra échanger.

Un point très particulier qui permet de boucler la démarche de participation et donc ce modèle de développement, c'est une participation citoyenne ou un parlement du territoire qu'on placera sous l'égide du Conseil de développement. Vous savez comme moi que la démocratie est fragile et que cela s'entretient, on l'a vu d'autant plus ces dernières années au regard du nombre de non-votants dans les urnes ou la faible expression. Je suis assez satisfait de pouvoir confier la mission de l'évaluation au Conseil de développement, et je vais le dire comme cela vient, parce qu'on ne va pas juste serrer des mains pendant deux mois avant les élections. Pendant six ans, on prend le risque, on s'engage pour le territoire au moins pour nos gamins pour les dix prochaines années sur un cap défini à trente ans, je pense parce qu'il faut être réaliste, et on prend la responsabilité et on a l'honnêteté d'aller confier l'évaluation aux représentants des habitants, à la société civile, au Conseil de développement qui sont la représentation de nos associations, de nos syndicats, donc de l'ensemble des employés, du monde économique, etc., et cela me paraît particulièrement sain que de leur donner cette responsabilité et les moyens pour accomplir leur mission. Les membres du Conseil de développement ont accepté de pouvoir accueillir l'émanation de ce que sera le parlement des écodélégués parce que dans nos montages ou dans notre démarche participative effectivement, on voit se créer sur le territoire autour de la dynamique de notre projet de territoire dans le bassin d'éducation numéro 12 qui correspond à notre CABBALR, un parlement des écodélégués qui a démarré au niveau collèges, lycées et BTS, et je sais que Daniel a su élargir tout cela. C'est donc extrêmement important. On est aux manettes, on se met d'accord avec toute la population et ici ce soir on en prendra l'engagement, c'est aussi de pouvoir accepter la critique et de remettre effectivement, et c'est en cela que le projet de territoire n'est pas figé et reste un outil souple, de pouvoir modifier, actualiser, adapter les politiques publiques que nous déploierons. J'en ai terminé. Je pense que coconstruire le projet de territoire, cela a déjà produit des résultats d'abord autour des valeurs, ensuite par la méthode sur la démocratie. Deux ans, mais je pense qu'il était important de pouvoir laisser le temps nécessaire à cette concertation et de permettre de vrais temps d'arbitrage collectif. C'était important et j'étais heureux de pouvoir partager tout cela avec le plus grand nombre d'entre vous. On a aussi donc, comme je vous l'exprimais, posé les modalités de dialogue de demain en confiance à cette mission au Conseil de développement et je suis optimiste vraiment pour la suite, vous l'avez compris. Est-ce pour autant un succès ? Je pense qu'il est bien trop tôt pour le dire parce que l'enjeu, c'est l'état du territoire et du monde qu'on va laisser évidemment à nos enfants et je pense honnêtement, et je le redis parce que j'ai envie de le marteler, que cette réussite dépend de chacun d'entre nous, chacun d'entre vous, de chaque élu communal, de chaque acteur associatif, économique, culturel, et évidemment de chaque habitant de l'agglomération. Il nous appartient vraiment collectivement de faire preuve de responsabilité et de faire pleinement vivre notre projet de territoire dans le même état d'esprit que celui qui a présidé au lancement de sa construction. Je pense donc que le plus dur reste à faire, mais que l'aventure humaine que nous venons de vivre est forte, personnel de l'agglomération, conseil de développement, habitants, etc. évidemment je salue toutes celles et tous ceux qui se sont investis jusqu'ici et demain, les élus communautaires, les maires, les élus communaux du territoire, l'ensemble des conseillers de développement et de manière élargie les représentants de la société civile, têtes de réseaux associatifs, culturels et économiques du territoire, les agents de notre collectivité, l'ensemble des jeunes et moins jeunes écodélégués, tout le corps enseignant et le personnel de direction sans qui cela n'aurait pas été évidemment possible, je n'oublie pas l'Agence d'urbanisme de l'Artois qui a produit un travail très important et de grande qualité, qui a vraiment soutenu et servi nos travaux, les directions et toute l'ingénierie de l'agglomération, merci à tous, Mesdames et Messieurs pour ce travail important, Pierre Naglik, Franck Lainé, le service communication qui a bien trimé, merci beaucoup. Et puis Daniel Boys pour ta présence, pour ta vivacité, pour ton regard, pour tes bons conseils. Merci de votre attention.

Olivier GACQUERRE

Merci Ludovic, je rajouterai aussi Philippe Fromenteau et toutes les équipes du cabinet qui sont venus comme tour de contrôle aussi garder le rythme et la liaison. On vous avait dit qu'on entamait la discussion avant le

Conseil parce qu'on souhaitait que puissent s'exprimer et donner leur avis sur ce sujet le Conseil de développement et Daniel juste après. Si Pierre, le Président du Conseil de développement veut bien s'approcher et nous livrer son message, ce sera avec grand plaisir, merci Pierre.

Pierre DURIEZ

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués communautaires, Mesdames et Messieurs les responsables des services, je vais ajouter chers collègues du Conseil de développement parce qu'aujourd'hui il y en a certain nombre qui sont présents mais aussi les auditeurs, je pense qu'aujourd'hui il y a davantage d'auditeurs que d'habitude. C'est bien, parce que sur le projet de territoire, je crois qu'on n'est pas trop de monde pour effectivement le partager. Le Conseil de développement a été invité par un courrier en date de février 2021 par vous, monsieur le Président, à mener un travail de réflexion sur le projet de territoire à l'horizon 2030 à l'époque, je crois qu'il faut retenir 2032 parce qu'effectivement il nous a fallu deux années pour bien réfléchir à notre avenir. Nous avons eu sans doute au Conseil de développement un rôle particulier dans le temps de concertation, vous l'avez vu, parce qu'il y a eu un certain nombre de gens qui ont été consultés, qui se sont concertés, qui ont échangé. Nous avons apprécié la démarche de co-construction qui correspond parfaitement à notre état d'esprit, faite d'écoute, de participation démocratique, de participation citoyenne. Nous nous sommes mis très vite au travail avec le concours de l'Agence d'urbanisme et de Franck Lainé, ex-directeur de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville au travers de nombreuses réunions le soir. Je ne les compterai pas parce qu'il y en a eu énormément, en particulier puisqu'on avait des ateliers sur des thématiques très différentes. Je n'oublierai pas de citer Ludovic Idziak, Vice-président élu référent du Conseil de développement, et Daniel Boys, chargé de mission par vos soins et par ailleurs membre de notre instance. Nos questionnements ont été pris en compte et nous nous sommes accordés sur les enjeux et les orientations stratégiques avec les élus, les techniciens, les forces vives, les habitants, en particulier les jeunes, grâce aux écodélégués que vous avez eu d'ailleurs l'occasion d'auditionner au cours d'un Conseil communautaire, dans cette salle. Notre réunion plénière du 23 novembre qui est assez récente a eu pour but de réagir à la suite de la présentation du document de trente pages qui fixe les grandes orientations. Aujourd'hui il y a eu des diaporamas, donc il y a un document plus épais que vous eu sans doute entre les mains. Comme le rapporte un membre du Conseil, il a écrit et je le reprends parce que c'est important pour bien comprendre notre démarche, que certains ont clairement prêché pour leur paroisse, chacun plaidait sa cause, chacun voulait que ce qui faisait son objet soit décliné in extenso. Évidemment, c'est un peu normal que chacun apporte sa contribution, sa pierre à l'édifice. Toutes ces interventions au cours de la soirée témoignent d'une impatience à agir, à proposer des solutions. Il est vrai que dans le document présenté, certaines actions sont déjà énoncées et ce soir, on en a eu aussi des exemples. Bien évidemment, les membres du Conseil de développement ont aussi quelquefois ajouté ou précisé certaines actions pour couvrir l'ensemble des problématiques qui touchent nos populations. D'ailleurs, dans le courrier que j'ai transmis à notre Président, on a mis dans le document annexe « réflexions », puisque je pense que ce sont des éléments qui doivent nous aider pour la suite. Je reprends quelques réflexions ou remarques qui ont été faites : viser une identité commune pour tous les habitants, vouloir un nouveau modèle de développement durable et les mêmes services publics pour tous, voilà les objectifs à atteindre que le Conseil de développement partage totalement. Il est intéressant de relever des expressions qui ont été dites au cours de la soirée : fédérer, construire ensemble, créer une dynamique collective, être solidaire, coopérer, partager, renforcer le partenariat, mettre en réseau. Je n'invente rien, ce sont des expressions qui ont été dites par des membres. Ces expressions traduisent cette volonté d'agir ensemble pour le bien vivre ensemble des habitants de notre territoire. Il apparaît clairement que l'Agglomération ne peut pas et ne doit pas tout faire bien évidemment, elle anime, impulse, accompagne, tutore, soutient par un coup de pouce, par l'expertise, et/ou par une contribution financière, coordonne, facilite la création de réseaux de coopération entre acteurs, chacun dans son rôle. Voilà un peu comment on voit le rôle de l'Agglomération. Au Conseil de développement, nous partageons donc également l'ambition « l'Agglomération 100 % durable » économiquement, écologiquement et socialement. En répondant aux sept fonctions sociales qui ont été ciblées tout à l'heure et que je ne vais pas rappeler, bien qu'il faille se mettre dans la tête quand même que se déplacer, habiter, travailler, s'approvisionner, être en forme, apprendre et s'épanouir, voilà bien évidemment des enjeux majeurs pour l'avenir. Nous insistons sur la nécessité d'une coopération entre la CABBALR et les communes, mais également entre les communes proches, ce qui est déjà le cas actuellement, mais c'est sans doute à renforcer. Il faut reconnaître aussi les initiatives locales selon le principe de subsidiarité. La CABBALR se doit de

travailler avec ses partenaires de toute nature et en particulier institutionnels, mais cela a déjà été dit, je ne fais que répéter, mais c'est important peut-être qu'à notre niveau, nous l'affirmions également. Elle doit faire confiance et encourager les structures et les acteurs qui œuvrent sur le territoire. Il est sans doute nécessaire d'impliquer davantage les conseils municipaux, les conseils de quartier, les associations, les conseils citoyens, les organisations professionnelles, les organisations patronales, les organisations syndicales, les jeunes et on a insisté fortement, en un mot, l'ensemble des acteurs. La réussite du projet de territoire reposera sur l'appropriation des enjeux par tous, à tous les niveaux et en bonne intelligence avec les services grâce à la responsabilité de chacun. Pour y parvenir, il apparaît indispensable qu'une information de la population paraisse régulièrement sur les enjeux, sur les nombreuses actions proposées et sur les avancées. Pour conclure, le Conseil de développement est prêt à assurer le suivi des actions proposées par les services et les élus selon un calendrier précis, il assurera également une évaluation régulière comme le projet de territoire le lui propose, il est prêt à relever avec vous et tous les élus ce défi majeur d'un territoire durable au service de ses habitants. Partageant les mêmes ambitions pour un mieux vivre des habitants de notre agglomération, le Conseil de développement a donné un avis favorable au projet de territoire. Merci pour votre attention.

Olivier GACQUERRE

Merci Président, merci Pierre pour cette expression et pour l'accompagnement. Je vais céder la parole à Daniel Boys et après les propos de Daniel, on pourra ouvrir le Conseil et bien sûr l'expression sera ouverte au Conseil communautaire. Ce sera la première délibération.

Daniel BOYS

Je vais enfin vous libérer. D'abord, après tout ce que j'ai entendu, vous remercier de m'avoir confié cette mission d'animation du projet de territoire. Certains d'entre vous le savent, j'ai eu une longue carrière politique à Béthune, j'ai réalisé beaucoup de choses, mais ce projet de territoire pour moi a été une expérience tout à fait originale et singulière dont je suis particulièrement fier. Je veux remercier tout d'abord vous, les élus, de la confiance que vous m'avez donnée, je remercie aussi Pierre du Conseil de développement et les services de l'agglomération, tous ceux qui m'ont accompagné pendant l'animation de ce projet de territoire. C'était quelque chose d'un peu nouveau pour moi que d'animer ce projet de territoire et je dois dire qu'au début, je me demandais un peu comment j'allais m'y prendre, même si j'avais bien sûr quelques idées, mais dans cette démarche d'implication citoyenne, je ne dirais pas de démocratie participative parce que c'est un mot-valise qui veut dire tout et n'importe quoi, il faut avoir la confiance de tous pour pouvoir la réussir. C'est un sacré challenge, et j'espère que vous mesurez aujourd'hui toute la richesse de ces échanges que nous avons eue pendant deux ans et demi. Je me rappelle qu'au moment où on a adopté le CRTE, les services de l'État voulaient qu'on aille très vite. Parce que pour eux finalement, il fallait un document administratif, projet de territoire, on bâclait cela en six mois, on faisait travailler les services et je remercie le Président d'avoir résisté à cet appel du pied de l'État et d'avoir décidé cette démarche de démocratie d'implication. Nous avons donc beaucoup travaillé, j'ai été la cheville ouvrière, j'ai été l'intermédiaire entre les services, le Conseil de développement, les jeunes donc les écodélégués et ensemble, nous avons travaillé à l'écriture de ce projet de territoire. Pourquoi c'est important d'avoir une démarche d'implication citoyenne ? C'est parce que le territoire a connu bien sûr des bouleversements importants. Il a connu la fermeture des mines, et il a essayé de se relever plus ou moins facilement, plus ou moins difficilement. On a souvent réagi au cas par cas pour essayer de boucher des trous, d'apporter des solutions, même si ce n'était pas toujours des solutions qui étaient les bonnes solutions, mais bref, on était dans l'urgence. Aujourd'hui, nous sommes à une autre étape, c'est une étape cruciale. Le Président l'a rappelé, on est à une étape où, pas seulement ici dans la CABBALR, mais à l'échelle mondiale, nous sommes à un changement d'époque. Ce n'est pas simplement une transition, et si nous ne répondons pas à cet enjeu important, ce n'est pas la planète qui va mourir. La planète a vécu sans les hommes et elle peut vivre facilement sans les hommes, mais c'est l'existence de l'homme sur terre qui est en cause. Croire que cela n'a jamais existé au cours de l'histoire, c'est une illusion. L'île de Pâques, c'est un désastre écologique qui a fait disparaître la civilisation. En Amérique du Sud, certaines civilisations Incas ont disparu parce qu'effectivement il y avait des désastres écologiques que les activités humaines avaient provoqués. Donc nous sommes à un moment charnière et un moment charnière, il faut prendre des mesures qui ne sont pas simplement des mesures administratives ou techniques, il faut impliquer toute une population pour qu'elle puisse s'approprier les enjeux et qu'elle puisse les accompagner. Cela a été le sens de notre

démarche et je pense qu'aujourd'hui, si vous adoptez le projet de territoire, nous allons être au départ d'un nouvel enjeu, c'est-à-dire faire en sorte que ce projet de territoire que vous adopterez devienne une réalité et qu'il le devienne dans les mêmes formes que ce qui a présidé à son élaboration, c'est-à-dire une évaluation, une mise en œuvre qui soit confiée de manière indépendante à la société civile. Je pense que c'est avec un sacré courage que le Président a proposé de faire que cette évaluation ne soit pas simplement une évaluation faite par les services, mais qu'une société civile donc indépendante puisse la proposer. Nous allons donc avec le Conseil de développement qui va se transformer en Conseil de territoire, faire avec le Parlement des écodélégués et je vais vous annoncer que ce parlement des écodélégués est en place d'ores et déjà. Il comprend des élèves qui vont de la 4^e au BTS, qui sont de tous les secteurs de l'agglomération et de toutes les filières, que ce soient les filières d'enseignement général, d'enseignement professionnel ou encore d'enseignement technologique. Je viens d'avoir la confirmation que dans les écoles primaires, les classes de CM1 et de CM2 vont désigner des écodélégués qui participeront également à ce parlement des écodélégués. J'ai aussi la confirmation que l'IUT et la faculté de sciences appliquées de l'Artois vont aussi désigner des écodélégués qui vont accompagner le parlement des écodélégués. Vous le voyez, c'est toute une dynamique qui se met en œuvre. Une dynamique qui associe donc la société civile à travers le Conseil de développement, qui associe les écodélégués, mais qui va associer aussi les forces vives dont on a parlé, c'est-à-dire une conférence des acteurs culturels qui va se réunir pour coordonner ces activités, s'inscrire dans le projet de territoire, évaluer ce qui est fait, modifier, car ce projet de territoire ne sera que ce que nous ferons. C'est comme nous le ferons vivre, comme nous l'évaluerons, pour savoir ce qui va bien, ce qui ne va pas bien, et à un moment donné savoir rectifier, piloter pour arriver à bon terme. Nous avons également les acteurs du monde économique qui vont être réunis en une conférence permanente, la Conférence du Grand Béthune et je crois que nous avons là tous les outils de la réussite, alors à nous maintenant de nous mettre en œuvre. Encore merci à vous, c'est un gros moment que je vis aujourd'hui et je vous remercie de me l'avoir donné.

Olivier GACQUERRE

Merci Daniel, merci d'avoir accepté la suite puisqu'après avoir animé avec nous le projet de territoire, il va garder un pied dedans, vous l'avez entendu à travers le Conseil de développement. Il a accepté une autre mission aux côtés de Julien et des nôtres sur la mise en œuvre notamment du volet culturel. Toujours à titre bénévole. Il ne l'a pas dit, mais il avait dit ce matin qu'il aurait dit. Je le rappelle donc.

Je vais vous faire la lecture des procurations pour ouvrir le Conseil et donc nous permettre de débattre. C'est aussi l'enjeu.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le secrétaire de séance, si cela vous convient, dans l'ordre Bertrand Cocq
Oui ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Je voulais simplement vous donner quelques ajustements de délégations. Vous communiquer sur le fait que pour Philibert Berrier, à sa délégation s'ajoute la question relative à l'archéologie. Didier Depaeuw va prendre une délégation complémentaire liée à l'informatique en tant que telle. Sophie Duby est nouvelle conseillère déléguée communautaire, elle sera chargée aux côtés de Steve Bossart de la transition numérique, de l'innovation et de l'emploi. Marie-Claude Duhamel va s'occuper des relations aux usagers puisqu'on envisage d'ouvrir un chantier justement sur la relation aux usagers et le mode multicanal. Steve Bossart se voit donc rajouter la question relative au développement touristique dans son champ d'intervention. Maurice Leconte, on lui rajoute la délégation relative au Scot, il le faisait dans les faits, mais ce n'était pas officiel donc c'est chose faite. Cela a fait l'objet d'arrêtés modificatifs. Je vous avais promis l'ouverture du Conseil, c'est donc chose faite.

- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 27 SEPTEMBRE ET 18 OCTOBRE 2022.

Olivier GACQUERRE

Je dois avant tout savoir si dans l'adoption des procès-verbaux des séances de Conseil communautaire des 27 septembre et 18 octobre 2022, il y avait des choses particulières. Non ?

Décision du Conseil : adopté

- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Sur le compte rendu des décisions prises par le Bureau communautaire ? Oui, Monsieur Gluszak.

Franck GLUSZAK

De façon très brève, deux questions qui ont trait au projet de territoire. La page 18 du compte rendu des décisions, la 2022/701 et la 2022/713 qui portent sur les questions d'achat et de vente d'eau en gros. Première question, c'est sur le contrat avec la commune de Nœux-les-Mines, je ne sais pas si c'est la commune ou si c'est pour alimenter le lac. D'autre part, l'autre contrat pour une durée de cinq ans pour la vente et l'achat d'eau pour le Siziaf. D'autant que dans le diaporama j'ai pu constater dans la rubrique « or bleu » que la quantité était suffisante, je ne sais pas si c'est un vœu pieux ou si c'était la situation actuelle.

Philippe SCAILLIEREZ

Il y a peut-être eu un petit trait d'humour, mais je pense que nous sommes assez responsables pour ne pas mettre d'eau potable dans un lac. Bien sûr, c'est de l'eau potable pour la population et je tiens à préciser que cet été, nous étions vraiment en tension et que nous avons dû réunir les services de l'État, le SMAEL qui alimente la CALL, la CALL afin de trouver des solutions pour alimenter la population de Nœux-les-Mines. C'est donc bien sûr de l'eau potable pour la population et non pour le lac, le lac ayant un forage d'eau non traitée. La problématique du lac, cela ne me regarde pas et en aucun cas ce n'est de l'eau potable pour le lac, mais bien pour la population. Au niveau du Siziaf, oui bien sûr, c'est une problématique encore une fois d'eau potable donc je n'ai pas trop compris votre question à ce niveau-là.

Olivier GACQUERRE

C'était pour sécuriser les approvisionnements.

Franck GLUSZAK

Pour une durée de cinq ans, me semble-t-il. Quels sont les volumes concernés ?

Olivier GACQUERRE

Je n'ai plus tout cela en tête, mais on va vous communiquer cela.

Philippe SCAILLIEREZ

Les services de l'eau vous les communiqueront, je n'ai plus tous les chiffres possibles et imaginables, c'est trop compliqué à retenir.

Olivier GACQUERRE

En tout cas, cela a fait l'objet d'une décision technique validée politiquement, mais qui existait, d'une situation déjà existante. Et que Serge connaît très bien, Monsieur le maire, avec qui on a regardé. Est-ce qu'il y a d'autres questionnements ? Sur ces décisions ?

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Est-ce qu'il y en a sur les décisions prises par le Président ? Il y avait l'installation qu'on a faite tout à l'heure en Conseil communautaire de Madame Antkowiak et Monsieur le maire de Givenchy les-la-Bassée, Emmanuel Herbaut. Je vais donc pouvoir ouvrir la première question, je cède la parole à Ludovic Idziak pour la question 1 qui concerne l'adoption du projet de territoire et donc la mise en débat.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic

1) ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE – L'AGGLO 100 % DURABLE

« La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a engagé en 2021 l'élaboration de son projet de territoire afin de construire une vision commune, partagée et le cadre de référence du développement de son territoire pour les 10 prochaines années.

L'élaboration de cette nouvelle trajectoire a bénéficié d'une large démarche de concertation. Celle-ci aura mobilisé tout au long du processus d'élaboration du projet, les élus, le Conseil de développement, les habitants, les acteurs économiques et culturels, des universitaires, des collégiens et lycéens et les agents de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dans le but de recueillir un maximum de contributions, de faciliter l'adhésion de tous, d'encourager les coopérations et de rendre plus lisibles les enjeux stratégiques.

Le projet de territoire incarne la volonté de l'agglomération de bâtir une communauté durable dans un contexte de transitions et de mutations et d'établir un modèle de développement territorial organisé à partir d'un maillage de bassins de vie au service de la qualité de vie de ses habitants, de la proximité et de l'accès aux services par des moyens de mobilité décarbonés.

Il répond aux principes fondateurs du pacte de gouvernance approuvé en juin 2021 qui visent à renforcer l'efficacité du bloc communal et place les habitants au centre des préoccupations par le prisme des fonctions sociales et des usages du quotidien (*Territoire de la ½ heure*).

La capitalisation au terme de l'ensemble des temps de concertation et d'arbitrage aboutit à un projet de Territoire reposant sur 4 priorités qui constituent l'armature du document et se déclinent en enjeux stratégiques, objectifs opérationnels et des actions formalisées en programme annuel.

À savoir :

- Renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et les habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble », le bien-être et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transitions économique et numérique.

La mise en œuvre du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane implique une gouvernance politique et un cadre administratif et financier adaptés ainsi qu'une démarche d'animation et de pilotage menée en collaboration avec le Conseil de Développement via des outils de concertation et d'évaluation permettant de juger du niveau d'efficacité des politiques mises en œuvre.

L'avis du Conseil de Développement a été recueilli conformément à l'article L. 5211-10-1 du CGCT.

Suite à l'avis favorable de toutes les commissions, il est demandé à l'Assemblée d'adopter le projet de territoire « l'Agglo 100 % durable » de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, tel que ci-annexé. »

Ludovic IDZIAK

Merci Monsieur le Président, je vais juste ajouter que le Conseil de développement ayant rendu son avis et l'ensemble des commissions ayant donné un avis favorable au projet de territoire, si vous me le permettez, j'ouvre le débat sans ajouter d'autres informations à ce qui a déjà été présenté.

Daniel DEWALLE

À plusieurs collègues, on partage sur bien des points le développement qui a été fait sur le projet de territoire et dire que globalement, on y est favorable. Je ferais trois petites remarques, mais avant les remarques, comme le Président a fait plusieurs citations sur le possible, je crois qu'il faut en ajouter une. Elle est de Marcel Pagnol, vous savez ce grand écrivain nordiste presque ch'timi, Marcel Pagnol disait : « Tout le monde savait que c'était impossible, il est venu un imbécile qui ne le savait pas et qui l'a fait. » Je nous souhaite donc à tous d'être cet imbécile collectif qui ne sait pas que ce n'est pas possible, mais qu'ensemble on arrivera à le faire. Merci pour Marcel Pagnol. Première remarque sur la santé, je trouve les remarques intéressantes, mais peut-être pas assez développées. Vous savez qu'il y a une quinzaine d'années avec l'observatoire régional de la santé, on avait beaucoup travaillé au niveau de la région sur le constat de la santé dans le Nord-Pas-de-Calais et le constat reste même si les choses se sont améliorées depuis 15 ans, le Nord-Pas-de-Calais a encore d'énormes retards, que ce soit en médecins, en spécialistes, en lits d'hospitalisation, en scanner, IRM, etc. On ne va pas continuer le détail, mais dans ce Nord-Pas-de-Calais, le secteur le plus désavantagé, c'était l'ancien bassin minier et quand on pousse plus loin le zoom, dans cet ancien bassin minier, le secteur encore plus désavantagé, c'était le secteur de l'extrême ouest, c'est-à-dire de Bruay à Auchel. Encore aujourd'hui, dans notre intercommunalité, ce secteur de Bruay à Auchel est le secteur le plus en souffrance au niveau de la santé. On a mis l'accent au travers de ce qu'on veut mettre en place et c'est positif, mais ce secteur reste très en retard. J'avais pris contact avec les services il y a un mois et demi, pour dire qu'un travail est lancé par des médecins, des pharmaciens, des infirmiers du bruyais en allant de Bruay à Houdain, Divion, jusque Auchel, pour essayer de travailler collectivement, pas une commune qui va attirer trois médecins avec la commune d'à côté, de travailler collectivement en souhaitant s'appuyer sur la Polyclinique de Divion donc en disant qu'ils souhaiteraient un appui important de notre intercommunalité pour arriver à créer autour de la polyclinique une communauté professionnelle territoriale de santé à l'image de ce qu'on essaye de mettre en place au niveau de Béthune-Beuvry, d'arriver à le faire autour et pour que tous ces habitants de ce secteur de l'ex-bassin minier qui n'ont plus de médecins aujourd'hui puissent peut-être trouver un médecin de secours, peut-être imposé à la polyclinique avec cet aspect que des médecins retraités, jeunes retraités, accepteraient de travailler pendant une demi-journée par semaine pour assurer une permanence à la polyclinique et que plusieurs médecins ayant pris leur retraite, seraient disposés, plus quelques internes susceptibles de pouvoir assurer une permanence médicale pour tous ces habitants qui n'ont plus de médecins. Si on pouvait donc insister un peu sur cet aspect dans le projet. Le deuxième, c'est pour dire que je me réjouis qu'il n'y ait plus de localisation à court terme pour l'aire de grand passage. On avait créé en 2003 la première aire d'accueil à Houdain avant qu'Artois Comm. ne prenne le relais, en 2017 elle a dû fermer en catastrophe et ce que je regrette,

c'est que depuis 2017, on ne se soit jamais mis autour d'une table, ni à Houdain, ni avec la sous-préfecture ni avec Artois Comm. à l'époque, pourquoi on a dû fermer cette aire d'accueil en catastrophe, et qu'on n'a pas fait le bilan de ce qui avait été positif dans cette aire d'accueil, de ce qui avait été négatif et qu'en s'appuyant sur un bilan, on pouvait réfléchir à ce qu'il fallait faire derrière. Bizarrement, l'année dernière, soudainement la ville d'Houdain propose deux aires d'accueil alors qu'on n'a jamais tiré la conclusion de pourquoi on avait échoué quatre ans auparavant. C'est pour cela que je me réjouis que cela n'apparaisse plus, mais que mes personnellement, je suis tout à fait d'accord pour qu'on travaille ensemble sur une aire de grand passage et sur les deux aires d'accueil qui sont à envisager. Le dernier point, mon collègue a parlé du développement économique et notre avenir en parlant des gigafactory, entre autres celle qui va arriver à Douvrin avec les futures batteries ACC, pour le plein emploi, dire notre inquiétude. C'était la hantise, Douvrin devait produire le moteur de troisième génération et par ce moteur devait assurer la transition pour que peu à peu les salariés puissent basculer de la production de moteurs vers les batteries, etc., mais ce moteur ne sera pas produit à Douvrin, mais va partir en Europe de l'Est, et on sait que pour l'emploi, avant que les gigafactory puissent avoir un certain nombre de salariés, des tas de salariés risquent de se retrouver au chômage. Si on pouvait avoir un vrai poids de notre intercommunalité pour essayer d'avancer sur ce dossier aussi. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Daniel pour la remarque. Ce PTAC est en cours, c'est les maisons de soins non programmés et pour le reste on entend. Monsieur le maire de Bruay avait demandé la parole.

Ludovic PAJOT

Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à vous remercier pour la présentation de ce projet de territoire. J'ai tout au long de ces deux dernières années, insisté sur la nécessité de doter notre Communauté d'agglomération d'un cap, donc d'un projet de territoire. Il aura fallu deux années à la majorité pour le sortir, deux ans cela peut paraître long, cela peut paraître également court compte tenu des enjeux. Je connais la complexité du schéma intercommunal et disons-le ce paquebot qu'est la communauté d'agglomération qui n'est pas une échelle toujours facile à manier. 100 communes, 280 000 habitants, deux villes-centres sont autant de réalités qui viennent complexifier un projet de territoire, mais qui viennent donner à notre territoire de grandes capacités d'action et notamment en investissement. Je ne rentrerai pas dans les détails de ce projet de territoire, néanmoins je tiens à saluer le travail réalisé. L'existence dans les prochains jours d'un véritable projet de territoire. Car oui, notre communauté a toujours été une communauté de projets avec il est vrai quelques ralentissements au début, en même temps il aura bien fallu intégrer les nouvelles compétences. Pour ma part j'ai toujours été contre les structures intercommunales qui se superposent, qui se chevauchent, mais toujours été pour des structures de projets qui permettent de dessiner un territoire et je le pense, de créer un sentiment d'appartenance. Le projet parfait n'existe pas, l'établissement public qu'est notre communauté d'agglomération doit faire face comme nos communes à un contexte d'inflation, d'explosion des coûts, de hausse du 0,12. Toutefois, ce projet de territoire me semble être un juste compromis. Entre maîtrise des dépenses et donc de la pression fiscale, entre protection de nos populations en particulier en ce qui concerne les risques liés aux inondations et au ruissellement, rappelons quand même que pour cela nous avons dû actionner un nouvel impôt, la Gemapi, mais il faut bien trouver des recettes alors que l'État n'est pas au rendez-vous. Entre soutien aux projets des communes et notamment rurales, entre respect de la parole donnée par le passé par le Conseil communautaire, entre respect de l'ambition qui a été celle de nos prédécesseurs de doter notre territoire d'équipements singuliers, tels que Loisinord, un plan piscine comprenant la rénovation de nombreuses piscines, pour ne pas dire de toutes, et la construction de nouvelles piscines notamment à Bruay-la-Buissière. Entre la nécessité de faire des choix notamment en ce qui concerne le projet de conservatoire intercommunal dont je le rappelle, du fait de la CLECT, Béthune et Bruay-la-Buissière participent au financement, tout en réduisant la facture, mais en gardant l'implantation initiale. Entre développement économique qui est une priorité pour l'attractivité de demain. Comme vous, en proposant de rénover la piscine existante Léo Lagrange de Bruay-la-Buissière, en lieu et place de la construction d'une nouvelle piscine, nous avons tenu notre promesse de bonne gestion de l'argent public, car en l'état actuel des études, la rénovation de la piscine se situera dans

le coût budgétaire de rénovation des autres piscines de la communauté d'agglomération. Alors oui, c'est vrai, ce ne sera pas le centre aquatique de l'année, mais il aura le mérite d'exister et de permettre à nos enfants l'apprentissage de la natation. Ne l'oublions pas, c'est là tout l'objectif du plan piscine. Comme vous, j'ai à cœur de trouver rapidement un avenir à l'ancien hôpital Sainte-Barbe, propriété communautaire, mais là encore, notre communauté n'a pas les moyens de mener des travaux de grande ampleur comme l'ont connu l'ancienne Banque de France à Béthune ou encore La Cité des électriciens à Bruay-la-Buissière. Cet avenir ne pourra se dessiner qu'avec un partenaire privé. Car oui, Bruay-la-Buissière a bénéficié de l'argent communautaire dans les années passées, tout comme Béthune, mais jamais comme il a pu être parfois dit en cramant le carnet de chèques ou en étant favorisé. Béthune a eu son centre équestre, la rénovation de l'ancienne Banque de France, la rénovation de son centre aquatique et des travaux de lutte contre les inondations. Bruay-la-Buissière a eu la rénovation de la Cité des électriciens, l'acquisition de l'ancienne clinique Sainte-Barbe dont malheureusement le coût serait prohibitif pour notre Communauté, les travaux de lutte contre les inondations et un parc sur la porte Nord dont néanmoins les jeux ont été offerts par le promoteur. Comme vous, nous partageons la nécessité que ce parc Simone Veil redevienne la propriété de la commune, preuve en est qu'avec bon sens nous pouvons partager une même vision. Je vous interpelle toutefois sur la nécessité pour le conservatoire communautaire d'établir une vraie relation de travail et d'entraide avec les différentes harmonies de notre territoire dont les effectifs ne cessent de décroître d'année en année. La musique fait partie intégrante des traditions de notre région et il serait dommageable de voir disparaître nos petites sociétés musicales que je soutiens pleinement. Vous l'aurez compris, de mon point de vue, ce projet de territoire répond aux besoins de nos communes, de nos habitants, et acteurs économiques dans un contexte incertain. C'est pourquoi je voterai, ainsi que les élus Bruaysiens de la majorité pour ce projet de territoire. Toutefois, je serai vigilant quant à son application et je ne doute pas que Bruay-la-Buissière sera écoutée et respectée comme l'une des deux villes-centres de notre territoire. Je vous remercie.

Olivier GACQUERRE

Merci, mais il n'y a plus de ville-centre. C'était avant, les deux villes-centres. On a dit qu'il y avait une capitale administrative et des bassins de vie. On ne va pas refaire le match Béthune-Bruay et je pense que la vérité dans la vie de nos concitoyens, c'est effectivement celle-ci, les bassins de vie plutôt qu'autre chose. Merci en tout cas, Raymond Gaquère avait demandé la parole.

Raymond GAQUERE

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, voici enfin arrivé le moment de doter notre agglomération d'un projet de territoire qui oriente notre trajectoire sur le temps long. Par cet acte, nous décidons de faire ensemble, d'agir en communauté et pas seulement comme une simple addition de communes. Avec les membres du groupe Ruralité Solidarité Proximité, nous avons activement collaboré à la construction de ce projet. Au-delà du diagnostic lucide sur lequel il repose, nous relevons sa cohérence d'ensemble et la volonté de ne laisser de côté aucun des sujets majeurs qui préoccupent cette assemblée. De nombreuses contributions ont été recensées durant la concertation élargie, elles ont alimenté nos réflexions durant ces deux années de chantier et nous ont permis d'élaborer un projet complet et équilibré. Bien sûr, nous avons relevé certains thèmes qui nous sont chers, telle la place de la commune dans le processus décisionnel, le positionnement de l'habitat au cœur des préoccupations ou encore le développement de services de proximité pour ne citer que cela. Mais nous tenons avant tout à afficher notre soutien à cette réelle ambition collective qui se dessine sur notre territoire. Et même si certains y verront un inventaire d'actions et de bonnes intentions, nous savons pouvoir compter sur le Président et les élus pour faire vivre ce projet et lui en donner une traduction concrète et opérationnelle qui permettra à chacune des communes, à chacun des habitants, d'y trouver son compte. Je vous remercie de votre attention.

Serge MARCELLAK

Merci Monsieur le Président. Nous voterons pour ce projet de territoire, je pourrais m'arrêter là et tout le monde serait très content de mon intervention puisqu'elle aura été très courte, mais je vais détailler un peu

quand même. Il est difficile en effet d'être contre ce qui vient d'être présenté tant les intentions sont louables. Sans ironie aucune. Cela dit, et pour être totalement honnête, nous le faisons avec un enthousiasme mesuré. Beaucoup d'entre nous se sont exclamés après avoir découvert ce document : tout cela pour ça ? On l'attendait depuis si longtemps que je pense qu'il a été idéalisé et qu'on s'en est peut-être construit une fausse représentation. Même si certains peuvent considérer qu'il y manque un peu d'ambition, un peu d'âme, sur des sujets qui leur sont chers, parce que nous avons des sensibilités différentes et que c'est aussi notre richesse, ce projet de territoire comporte beaucoup de mesures, et vous l'avez dit Monsieur le Président, consensuelles que nous ne pouvons qu'approuver. Un certain nombre de ces mesures ont d'ailleurs été actées par le passé et ne constituent pas vraiment de réelle nouveauté. Il y a un peu plus d'un an, on avait voté le contrat de relance et de transition écologique, de nombreux objectifs du projet de territoire y figuraient déjà. Nous votons chaque année les objectifs du contrat de ville et on s'était déjà prononcé en faveur du PAPI, de la Gemapi, du Plan Climat Air Énergie, du plan piscine, de la charte handicap, du plan alimentaire territorial, je ne vais pas tous les citer, tous ces schémas et tous ces dispositifs. Dans tous les cas, ce que je tiens à dire, c'est que cela démontre une vraie cohérence. Je n'ai jamais dit qu'il n'existait aucune proposition nouvelle, on est bien d'accord là-dessus. Ce projet de territoire trace essentiellement de grandes lignes, de grands objectifs, c'est le cadre du projet. L'exercice est difficile, il est vraiment compliqué et il faut bien le reconnaître. Beaucoup de collègues ce soir peuvent avoir l'impression de ne pas y trouver d'informations suffisamment détaillées, même si l'une d'entre elles aura bien entendu retenu l'attention de tous, l'augmentation de 20 % de l'enveloppe dédiée aux fonds de concours. Cela peut faire sourire, mais je voudrais intervenir là-dessus. On aurait pu également peut-être imaginer une diminution du taux d'effort des communes dans les plans de financement des projets parce que vous le savez, avec l'augmentation des prix des énergies, avec l'augmentation des points d'indice, même si on se réjouit de l'augmentation des agents dans les collectivités, les capacités d'investissement de certaines communes seront fortement réduites dans les années qui viennent et peut-être qu'on en viendra à financer les projets des communes les plus aisées, et ce serait dommage. Peut-être qu'on pourra réfléchir à tout cela parce que ce projet de territoire est ajustable. Le plus important désormais, mes chers collègues, c'est de s'engager dans la concrétisation, dans la traduction, dans la réalisation de ces objectifs. Et il nous faut collectivement mettre en œuvre ce projet, car ce sont des résultats que nous devons à nos concitoyens. Est-ce un succès ? C'est la question qu'a posée Ludovic Idziak. Non, bien évidemment. Pour l'instant nous n'avons obtenu aucun succès, sauf dans la démarche. On est bien d'accord. Ce sont peut-être les jalons du succès, du moins je l'espère. Car c'est bien sur les résultats, et j'insiste, que nous serons jugés, les évaluations proposées devront démontrer très clairement les avancées significatives, les impacts positifs sur le territoire et les bénéfices obtenus pour nos concitoyens en termes d'adaptation aux conséquences du changement climatique, d'amélioration des services, de transition économique et d'emploi, et ce n'est d'ailleurs pas trop mal parti, Steve l'a très bien dit avec des projets en cours sur Ruitz, Noeux, Labourse, le Siziaf, pour ne citer que ceux-là, en termes de proximité, de solidarité, de sécurité, de développement durable et je ne vais pas décliner tous les sujets traités. Nos concitoyens, même s'ils n'ont pas été très nombreux à assister aux réunions publiques, mais là encore nous étions dans une période de crise sanitaire, doivent savoir que nous avons un projet commun pour notre territoire et que nous disposons des moyens pour obtenir des résultats satisfaisants si nous consacrons nos énergies à le mettre en œuvre collectivement et à leur seul profit. Considérant les enjeux et ce défi immense qui se présente à nous pour l'avenir de notre territoire, nous ne devons pas seulement être à la hauteur, nous devons nous élever à un niveau d'exigence qui dépasse la somme des intérêts individuels. Le cadre du projet de territoire sera là pour nous rappeler cette exigence, une fois que nous l'aurons adopté. Nous partageons des visions, désormais nous partageons un destin. Nous aurons la même responsabilité commune dans la prochaine élaboration du PLUiH qui constituera un jour l'outil de planification d'une partie de ce projet de territoire. Nous suggérons, pour terminer, Monsieur le Président, que le magazine de l'Agglo propose au minimum tous les deux ans des articles sous forme de bilan permettant aux habitants d'avoir un juste retour sur les propositions qu'ils auraient pu faire dans le cadre de l'élaboration de ce projet. Félicitations à Pierre Duriez qui devient Président de parlement. Pour terminer, nous tenons à remercier les services de l'Agglo qui ont eu la lourde tâche de traduire les attentes et les aspirations des habitants, des partenaires et des élus avec simplicité et efficacité, parce que le projet se lit facilement, on serait presque tenté de le garder comme un livre de chevet et vous verrez que nous y viendrons au fur et à mesure de son enrichissement. À titre plus personnel et en tant que maire de Nœux-les-Mines, et pour répondre à la question que n'a pas posé Philippe Drumez, oui

nous continuerons à travailler sur la reprise du stade nautique et je ne doute pas que nous arriverons à croiser nos intérêts communs pour obtenir un résultat en ce qui concerne Nœux-les-Mines et la Communauté d'agglomération sur le sujet. Merci Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Merci Monsieur le maire, bien noté sur les remarques et les encouragements sur les fonds de concours évidemment, l'enjeu (coupure micro), on a identifié les grandes enveloppes, mais on va tout redécliner et cela va faire l'objet de la mise en œuvre, c'est ce qui a été évoqué. On ne pouvait pas avoir un cahier fourni et détaillé pour les 10 ans à venir, cela aurait été une prétention honnêtement. Il y a des sujets qui sont repris, qui sont redimensionnées, mais surtout, je pense que chacun ici doit mesurer ce qui a été fait en deux ans et demi parce que pendant qu'on turbinait, et qu'on réfléchissait, cela a été rappelé à l'instant, on a engagé plein de réformes, plein d'actions. On s'est doté de compétences supplémentaires et en cela, je trouve que c'est déjà une forme de succès collectif. Partant en juillet 2020 d'un débat qu'il fallait trancher et il fallait un outil pour nous réunir, je crois qu'on l'a à peu près trouvé, il ne nous reste qu'à le faire vivre effectivement. Merci en tout cas pour ces échanges.

Emmanuelle LEVEUGLE

Merci, Président, de me donner la parole, je vais intervenir à titre personnel et par rapport à mes sensibilités, comme le disait Serge tout à l'heure. Que dire de ce projet de territoire ? Qu'il est porteur d'espoir, sans aucun doute, que toutes les propositions qui se trouvent à l'intérieur de ce projet vont dans le bon sens, c'est évident. En ce qui me concerne aujourd'hui, j'aborderai ce soir un seul sujet parce que je ne veux pas m'éparpiller, la protection de la nature et plus précisément la préservation de la biodiversité. J'ai vu avec satisfaction que la notion était apparue depuis le séminaire de Barlin et même qu'elle était soulignée dans le projet, ce qui est important. Pour autant, la protection de la biodiversité proprement dite n'occupe que quelques lignes : mise à jour des trames vertes, bleues et noires, augmentation de la sensibilisation auprès des habitants, promouvoir et diversifier les activités de Géotopia. Par rapport à ce qui est écrit dans le projet actuel, le prolongement de ce qui existe déjà. À quelques jours de la COP 15 qui va se dérouler au Canada sur le sujet de la biodiversité, je trouve que ce programme est un peu maigre. Les différents rapports de l'UICN démontrent sans erreur possible que la biodiversité mondiale s'effondre. Notre environnement s'appauvrit et la protection de la biodiversité exceptionnelle n'est pas suffisante. Nous devons réagir, nous devons protéger la biodiversité ordinaire, nous, citoyens et élus. Pour cela, de nombreux outils existent, le label Marathon de la biodiversité par exemple, 42 km de haies et 42 mares restaurées, c'est juste un exemple. Entrer dans la démarche TEN (Territoire Engagé pour la Nature), ce qui en plus nous donne droit à des financements plus fléchés pour la protection de la biodiversité, créer un observatoire de la biodiversité. Ludovic m'en a déjà parlé, j'aurais aimé que ce soit écrit dans le projet de territoire. Ou alors créer des aires éducatives. Enfin, travailler en transversalité pour voir apparaître ce thème dans l'ensemble de nos politiques. Le réchauffement climatique n'est pas le seul obstacle à surmonter, dans certains pays des agriculteurs font déjà face à des problèmes de pollinisation pour leurs cultures face à la chute des insectes. Chez nous, ce qui nous pose problème, cela a été évoqué tout à l'heure, c'est le frelon asiatique. Pour le moment. Mais il y a bien d'autres espèces invasives. Vous pouvez penser que tout cela n'est que des détails, mais ce serait une erreur. De la santé de la nature dépend la santé de l'homme. Je souhaiterais que dans notre projet de territoire, l'Agglo soit au cœur de ce défi et qu'elle puisse à la fois être centralisatrice et coordinatrice d'actions que nous pourrions mettre en place ensemble pour relever ces défis du XXI^e siècle. J'arrêterais là mon propos, parce qu'on a déjà beaucoup parlé sur le projet de territoire, mais je pense quand même que si nous voulons mériter le slogan d'Agglo 100 % durable, le travail est loin d'être terminé, cela a été dit, et que notre projet de territoire doit être complété par des actions concrètes qui verront que nous avançons dans la bonne direction. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci. Le végétal et le vivant, c'est dans les 600 actions et je prendrais juste un exemple. C'est compliqué de tout noter, mais c'est surtout parce que cela va être défini aussi avec l'administration et les projets de

service. Sur le frelon asiatique par exemple, on a parlé des pompiers communautaires, on va être à plus de 7 000 interventions sur l'année 2022, donc cela posera aussi la question peut-être d'un point d'unité sur le Nord du territoire pour la rapidité et les interventions. La moitié de l'intervention, c'est pour lutter contre le frelon asiatique qui dévaste tout notamment cela crée un vrai sujet de déséquilibre notamment parce que cela tue des abeilles, cela tue les activités de nos apiculteurs et cela pose aussi la question de la coopération. On a beau intervenir, notamment dans les nids en hauteur, il faut 40 bi-insecticides, donc c'est juste un détail, mais on s'est vraiment intéressés au sujet, cela veut dire que plutôt que de traiter, il va falloir qu'on anticipe la prévention, mettre des pièges, etc. C'est un sujet qu'il va falloir qu'on regarde, la coopération avec nos voisins aussi parce qu'on a beau traiter si derrière, si dans la commune d'à côté il n'y a pas d'intervention, c'est un peu gênant. Tout cela pour dire que c'est peut-être une anecdote, encore que le sujet du frelon asiatique ne soit pas une anecdote du tout, mais c'est déjà traité, c'est pris en charge donc au fur et à mesure on va avoir cette démarche. Ce que j'entends, c'est que plus que de noter, de réagir ou de surréagir, c'est d'anticiper. Il y a bien la prévision d'un observatoire local de la biodiversité, pour moi, c'est dans les 600 actions.

Ludovic IDZIAK

Je prends bonne note, Madame la Présidente d'Éden 62, de l'accélération souhaitée quant à la création de cette agence parce qu'il y a beaucoup de choses qui se font et c'est ce que je rappelais dans la présentation. L'Agglomération n'est pas omnipotente et il n'appartient pas seulement à l'Agglomération de préserver la biodiversité, donc il y a Éden, le CEN, les éco-gardes évidemment, l'ONF donc effectivement, on attendait aussi de pouvoir poser et adopter ce projet de territoire pour embrayer. Cela ne nécessitera pas forcément de muscler nos équipes, mais effectivement, je vais me mettre à la tâche rapidement.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je suis tout à fait d'accord, c'est un discours que je porte déjà depuis deux ou trois ans. Pour pouvoir inverser la courbe, il faut que toutes les collectivités soient ensemble, les collectivités, les associations, les citoyens. C'est sûr que la Communauté d'agglomération seule ne peut rien, le Département seul ne peut rien, les communes seules ne peuvent rien, il faut qu'on se mette tous ensemble.

Olivier GACQUERRE

C'est pour cela que maintenant qu'on a le projet qui est écrit, on pourra se coordonner et afficher nos ambitions, tout à fait. Pas forcément en porter toute la gouvernance. J'ai vu une main se lever, Gérard Dumont.

Gérard DUMONT

Merci Monsieur le Président, on a déjà parlé de ce projet à Barlin et on y est bien évidemment favorable. Je voudrais faire une intervention technique avec mes collègues parce que je ne suis pas un pro de la politique, mais je peux progresser. Je peux vous dire qu'on a été très enthousiastes par rapport à la méthode qui a été employée quand on est allés à Houdain, c'était très ludique, mais en même temps c'était intelligent. Quand on a fait toutes les réunions qu'on a faites, chacun a pu s'exprimer et vraiment, c'était épatant. À titre personnel, je voulais juste dire que le plus dur a été fait finalement, mais le plus difficile commence.

Olivier GACQUERRE

Je pense qu'il fait des progrès en politique, c'est encourageant. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Franck GLUSZAK

Trente secondes, simplement pour indiquer que je voudrais vous féliciter Président, et Monsieur Idziak en particulier parce que j'ai vu que le projet de territoire ne comportait dans sa rédaction aucun prononcé du

mot « éolien ». C'est vraiment une prouesse, alors que presque neuf communes sur cent vont être concernées par ces fermes éoliennes, vous parvenez à occulter la présence sur le territoire de cette énergie durable qui lors du diagnostic de 2016 a fait l'objet d'une évaluation particulière, les énergies de récupération représentant 63 % et l'éolien 35 % déjà à l'époque. C'est vraiment une prouesse donc. Une remarque, en ce qui concerne les volumes financiers à mobiliser, j'ai constaté que 42 millions sur 10 ou 12 ans allaient être consacrés aux communes et aux habitants et que dans le même temps, l'évaluation portait sur 57 millions pour la transition économique. Je serais partisan, seul pour l'instant, à ce qu'il y ait un équilibre dans ces proportions. Les 40 %/60 % cela ne me va pas trop. En termes de répartition. Dernier élément, j'avais lors de la restitution des travaux le 22 octobre me semble-t-il à Barlin, évoqué que ce n'était pas tellement vert comme projet de territoire. Je me ravise, même si ce n'est pas du vert politique, c'est en tout cas le vert de l'espérance. Je voterai donc pour ce projet de territoire.

Olivier GACQUERRE

Merci, je ne sais pas comment vous répondre. La première remarque qui n'était pas une remarque, mais qui est une remarque quand même sur l'éolien, je vais vous le dire sur le même ton que vous, je vais donc vous taquiner un peu, on n'est pas aussi tordu que vous. On n'est pas allés détourner des situations ou inventer des choses. Il y a un plan paysage qui est engagé dans lequel il y aura de l'éolien donc il n'y a pas de message subliminal. Encore une fois, on doit donner un cadre de synthèse. Ensuite, je pense que vous avez une lecture très rapide des chiffres, très bien, mais quand vous dites que cela va aux communes et aux habitants, 42 millions uniquement, vous oubliez tous les services qu'on mène en direct pour les habitants. Quand on recrute des médecins, etc., vous oubliez que c'est aussi pour les habitants, donc si on fait vraiment la liste dans le détail, on n'est pas à 40/60, on est peut-être d'ailleurs à 60/40 dans l'autre sens, je ne sais pas. Et sur le développement économique, il ne faut pas le voir comme cela. Il y a aussi des investissements. Toutes nos actions culturelles vont vers l'habitant ou pas, selon vous ? Parce que finalement elles ne sont pas comptées dans le retour. Vous parlez de la redistribution. Les entreprises n'ont pas de redistribution directe sauf quand on fait une aide directe, tout le reste c'est l'environnement dont je pense que quand on regarde bien le détail, il y a plus d'argent pour les collectivités et pour les habitants en direct que pour les entreprises en direct, je tiens à vous le dire donc regardez bien entre les lignes, puisque cela va vous faire plaisir et je pense que ce ne sera plus un vert d'espoir, mais un vert d'adhésion vraiment. Je l'espère, en tout cas. Est-ce qu'il y avait une dernière prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre au vote ce projet de territoire. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions, je vous remercie. André Flageolet et Stéphane Saint-André. Très bien. Je vous remercie pour cette belle unanimité, moins deux voix. Une demande de prise de parole, Madame le maire de Drouvin-le-Marais.

Catherine DECOURCELLE

Monsieur le Président, en tant que première Vice-présidente du groupe pactes, je me réjouis de l'adoption de ce projet de territoire à la presque quasi-unanimité, qui va nous permettre d'aborder l'avenir sur des fondamentaux partagés. Il y a urgence à agir en termes d'écologie, de protection de l'environnement et de nos populations. Nous avons le devoir de mener notre transition écologique, économique et énergétique. Ce projet de territoire nous offre des moyens d'y parvenir et c'est notre rôle d'élus d'être désormais dans l'action. Je remercie donc mes collègues élus qui ont adopté ce projet de territoire. Cela traduit le sens des responsabilités et de l'engagement qui les anime. Les bases sont désormais posées pour assurer le développement de notre agglomération et prouver que ce projet était un bon projet. Je tiens également à saluer la méthodologie employée, les différentes réunions de concertation menées auprès des habitants, du milieu associatif, des forces vives et des élus de notre territoire, représentent une vraie démarche de démocratie citoyenne où chacun a pu s'exprimer et faire ses propositions pour procéder à son écriture. Je tiens à remercier notre président Olivier Gacquerre, il a su associer et fédérer autour de cette démarche la grande majorité des élus communautaires en sachant se concentrer non pas sur les différentes étiquettes politiques de chacun, mais bien plus sur l'élaboration d'une feuille de route pour dix ans, répondant au plus près des besoins et préoccupations de tous. Président, vous nous engagez pour l'avenir et la mutation nécessaire de notre territoire. Sachez pouvoir compter sur nous pour travailler avec loyauté et engagement à vos côtés. Je me sens plus sereine à la lecture de ce projet de territoire face aux défis majeurs qui nous

attendent. Des objectifs clairement et raisonnablement déterminés, une feuille de route planifiée, des moyens d'action multiples et définis dans un document-cadre qui nous engage collectivement, durablement et nous condamne à l'efficacité. Nous le devons à notre territoire, nous le devons à nos habitants, nous le devons aux générations futures. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Catherine pour ces mots, cela me touche. J'ai démarré ému, je pensais finir fier, mais je vais finir ému. En tout cas, merci pour tout cela. J'ai juste une conclusion à faire, je l'ai devant les yeux depuis tout à l'heure finalement, c'est fini le projet de territoire, maintenant on passe au territoire de projets en action. Je vous propose donc d'accéder directement d'engager la question 2 sans perdre de temps. Merci à vous en tous cas.

Décision du Conseil : adopté

Deux abstentions : André Flajolet et Stéphane Saint-André

FONDS DE CONCOURS

Rapporteur(s) : COCQ Bertrand

2) FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - ATTRIBUTION

« Le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini leurs règles d'éligibilité par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 modifiée.

Un certain nombre de communes ont déposé des dossiers qui feront l'objet d'une instruction technique et d'une validation en Exécutif le 1^{er} décembre 2022. L'avis sera connu en séance.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes récapitulées dans le document ci-annexé. »

Bertrand COCQ

Je vais vous parler des fonds de concours, donc de la programmation du quatrième trimestre. Pour cette programmation du quatrième trimestre, 7 thématiques ont été abordées, 14 opérations pour 14 communes. En ce qui concerne la première catégorie, intervention d'urgence, trois communes : La Comté, Mazinghem, Vieille-Chapelle. La Comté, c'est pour du remplacement d'éclairage public de la salle polyvalente. Mazinghem, du remplacement de radiateurs de la mairie. Vieille-Chapelle, réfection du système de chauffage. Pour ces trois opérations, le montant des travaux groupés est de 28 649 €, le montant des fonds de concours alloués est de 14 324 €.

Concernant la thématique de l'accessibilité, une commune a candidaté : Fresnicourt-le-Dolmen a déposé un dossier pour la mise en accessibilité de l'école Jean Moulin. Un coût d'opération à 88 628 € pour un fonds de concours à hauteur de 25 %, soit 22 157 €.

Concernant la lecture publique, quatre communes : Beuvry, Calonne-Ricouart, Labourse et Vieille-Chapelle. Pour Beuvry, et Calonne-Ricouart, il s'agit d'un renouvellement du fonds documentaire annuel donc respectivement un fonds de concours de 7 913 € et de 5 000 €. Pour Labourse, c'est la constitution du fonds documentaire initial et l'équipement de la bibliothèque donc un montant de travaux à hauteur de 332 745 € pour un fonds de concours à hauteur de 65 625 €. Vieille-Chapelle, c'est pour la construction de la médiathèque, le coût de l'opération de construction de la médiathèque est de 252 733 € pour un fonds de concours à hauteur de 76 902 €.

Concernant le patrimoine naturel, deux communes ont candidaté : Lillers et Norrent-Fontes. Lillers, c'est pour la valorisation de l'espace naturel d'Hurionville, un coût d'opération à hauteur de 64 828 € et un fonds de concours à hauteur de 25 %, soit 15 967 €. Norrent-Fontes, c'est pour les travaux d'aménagement

du marais pourri pour la biodiversité, les espaces naturels, un coût d'opération à hauteur de 101 905 € et un montant de fonds de concours de 25 476 €.

Pour la préservation/valorisation du patrimoine architectural, c'est la commune d'Ourton, il s'agit de travaux de réfection de l'église à hauteur de 159 251 € de travaux pour un fonds de concours de 47 776 €. Au niveau des nouveaux services à la population, deux communes : Locon et Richebourg. Locon, c'est pour la création d'une structure d'accueil périscolaire et d'un centre de loisirs, un coût d'opération de 563 000 € pour un montant de fonds de concours de 165 000 €. Richebourg, aménagement des locaux du SESSAD, coût de l'opération 150 000 €, montant du fond du concours 45 000 €.

Enfin, pour l'amélioration d'un service public, la commune de Divion, cela concerne la réhabilitation de la salle Carton en pôle culturel, un coût d'opération de 1 927 446 € pour un montant de fonds de concours de 280 000 €.

Pour ces 14 opérations, le montant total du fonds de concours sollicité est de 711 142,23 €, la somme des projets communaux soutenus représente un investissement de 3 710 133 €. Tout à l'heure, je vous parlais de ratios, un pour cinq, pour un euro subventionné, c'est 5,20 € de travaux. Ces 14 opérations vont générer 2 307 heures d'insertion. Comme on est au quatrième trimestre, on peut faire un petit focus sur l'année : 66 opérations ont été soutenues, le montant total de fonds de concours sollicité est de 3 457 910 €, on n'est donc pas loin des 3,5 millions. La somme des projets communaux soutenus représente un investissement total de 19 millions d'euros. Le ratio, on est à un euro subventionné pour 5,50 € de travaux générés. Le nombre d'heures d'insertion générées est de 13 596 heures, soit 8,4 équivalents temps plein. Voilà Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Merci, je dois vous dire franchement que je suis épaté par les équipements dans les communes. Plus je me balade et plus je vois les efforts qui sont faits dans les communes, on a vraiment la chance d'avoir un territoire qui est bien maillé avec de beaux équipements. Les communes font encore beaucoup d'efforts malgré la baisse budgétaire pour garder les services de proximité et le cadre de vie, franchement c'est à souligner. Je vais mettre au vote, mais j'imagine qu'il n'y a pas d'opposition et qu'il n'y a pas abstention. Merci Bertrand pour ces précisions, c'est toujours un plaisir de pouvoir accompagner.

Décision du Conseil : adopté

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Rapporteur(s) : GAQUÈRE Raymond

3) LUTTE CONTRE LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT SUR LES VERSANTS - APPROBATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS, DE L' ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE POUR LE BASSIN VERSANT DE LA LAWE AMONT ET DE L' AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUELLE

« Par délibération du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des missions connexes à la compétence GEMAPI relatives à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, qui ne sont pas gérées par des dispositifs dédiés mentionnés à l'article R.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qui concourent à la prévention des inondations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

La lutte contre les inondations par ruissellement sur les versants est une des missions connexes.

A la suite des études réalisées en interne et par le SYMSAGEL sur les bassins versants amont de la Lawe, de la Laquette et de la Clarence, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys

Romane assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements d'hydraulique douce qui sont préconisés pour lutter contre le ruissellement.

1) Typologie des aménagements :

Ces aménagements peuvent être des freins hydrauliques qui ralentissent et filtrent les ruissellements, placés en travers des écoulements, notamment :

- des haies hydrauliques, constituées d'essences indigènes rustiques, conduites en cépées, plantées en double rang en quinconce pour obtenir une haie basse très dense,
- des fascines, constituées de fagots de branches de saules positionnés entre des pieux, sur une largeur d'environ 1 m.
- des bandes enherbées.

Les aménagements peuvent également être conçus comme des guides aux écoulements, qui dirigent et contiennent les écoulements, pour les ralentir, notamment :

- des fossés à redents : un fossé compartimenté par une succession d'obstacles permettant de ralentir et tranquilliser les écoulements,
- des fossés d'infiltration, sous forme d'un fossé fermé, simple ou équipé de redents,
- des noues enherbées, conçues comme un chenal concave très évasé.

Enfin, ces aménagements peuvent viser un objectif de tamponnement des eaux pour réduire le pic de crue à l'aval, notamment :

- des mares tampons, obtenues par décaissement, avec ou sans ouvrage de régulation à l'exutoire,
- une diguette ou prairie inondable, avec ouvrage de régulation, sous la forme d'un remblai de terre en travers de l'axe d'écoulement,
- des bassins de stockage.

2) Modalités de mises en œuvre :

Ces aménagements se situent sur les versants agricoles, dans des parcelles cultivées ou en bordure de chemin et de voirie.

Les modalités de mises en œuvre sont les suivantes :

- Mise à disposition à titre gracieux de l'emprise foncière de l'ouvrage et de son accès par le propriétaire et/ou l'exploitant,
- réalisation de l'ouvrage par la Communauté d'Agglomération,
- entretien de l'ouvrage par la Communauté d'Agglomération.

Une convention tripartite sera signée pour chaque aménagement, entre le propriétaire, l'exploitant et la Communauté d'Agglomération, afin de définir les modalités de mise en œuvre et d'entretien des ouvrages, les accès et les responsabilités de chaque partie.

3) Programme de lutte contre les inondations par ruissellement sur la bassin de la Lawe Amont :

Ce programme sera réalisé sur le territoire des communes suivantes :

Bajus, Beugin, Caucourt, Diéval, Divion, Estrée-Cauchy, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Hermin, Houdain, La Comté, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt.

Il sera constitué de 764 ouvrages d'hydraulique douce, comprenant 676 ouvrages à créer, et 88 ouvrages existants à réhabiliter.

Les résultats de l'étude comprennent également la réalisation de 21 ouvrages structurants, permettant d'augmenter l'efficacité de la lutte contre les inondations sur les versants.

Ce programme, d'un montant prévisionnel de 5 000 000 €HT, sera mis en œuvre, sous réserve de l'obtention des financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, à hauteur à ce jour, de 70 %.

Les travaux seront réalisés sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général qui sera rédigée par le SYMSAGEL et déposée pour le dernier trimestre 2022.

La négociation avec les exploitants agricoles et les propriétaires concernés débutera au 1^{er} trimestre 2023.

Le démarrage des travaux est prévu à partir du dernier trimestre 2023.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 24 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les modalités de mise en œuvre des programmes de lutte contre les inondations par ruissellement,

- d'approuver le programme d'actions de lutte contre les inondations par ruissellement sur le bassin versant de la Lawe Amont,

- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme, d'un montant de 5 000 000 €HT (soit 6 000 000 €TTC),

- d'approuver la création d'une autorisation de programme pluriannuelle,

selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés. »

Raymond GAQUERE

Il s'agit d'une délibération de lutte contre les inondations par ruissellement, c'est l'opération dans le cadre de la Gemapi, ce qui veut dire qu'on est dans la deuxième étape de lutte contre les inondations par ruissellement pour les ruissellements et l'érosion. L'étude a été réalisée par le Symsagel sur trois bassins versants amont de notre territoire, la Lawe, la Clarence, la Laquette, sur les autres secteurs, ces études sont réalisées en interne. La maîtrise d'ouvrage par l'agglomération, une convention tripartite sera signée entre le propriétaire, l'exploitant agricole et l'agglomération pour chaque aménagement. Modalités de mise en œuvre, mise à disposition à titre gracieux de l'emprise foncière de l'ouvrage et de son accès. Réalisation et entretien de l'ouvrage par l'agglomération. Trois types d'aménagement : ceux qui constituent des freins hydrauliques par haies hydrauliques, fascines vivantes ou mortes, bandes enherbées. Pour guider les écoulements, fossés à redents, fossés d'infiltration, noues enherbées. Pour le tamponnement des eaux, des mares tampons, des diguettes, des prairies inondables et bassins de stockage. Si vous voulez en avoir le détail, je vous le donnerai après. Ensuite, les communes concernées : Bajus, Beugin, Caucourt, Diéval, Divion, Estrée-Cauchy, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Hermin, Houdain, La Comté, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt. Les aménagements prévus, 764 ouvrages d'hydraulique douce comprenant 676 ouvrages à créer et 88 ouvrages existants à réhabiliter. 21 ouvrages semi-structurants, le coût prévisionnel hors taxes 5 millions d'euros et le financement, on va bien sûr interroger l'Agence de l'eau par le Symsagel et on demandera au Président de l'Agence de l'eau de bien sûr nous épauler. Voilà ce qui vous est présenté et ce qu'il vous est demandé d'adopter.

Merci Raymond pour ces précisions. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic

4) APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL DES RESEAUX DE CHALEUR

« La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit la multiplication par cinq de la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur entre 2012 et 2030. Cet objectif suppose d'augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans les réseaux de chaleur, mais aussi d'augmenter la part de nouveaux abonnés.

Par délibération du 13 février 2019, le Conseil communautaire a approuvé la modification statutaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, en vue d'exercer la compétence facultative « construction et exploitation d'un réseau de chaleur ».

Actuellement, le territoire de la Communauté d'Agglomération est couvert par 3 réseaux distincts :

- un réseau couvrant la ville de Béthune ainsi que des quartiers de Beuvry et Verquigneul ;
- deux réseaux communaux : réseau de chaleur de Busnes et réseau technique de Norrent Fontes.

Dans ce cadre, les lois LTECV et n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ont imposé la réalisation de schémas directeurs pour les réseaux de chaleur et de froid publics.

Les schémas directeurs constituent un outil de planification territoriale qui permet de réaliser un exercice de projection sur l'évolution du réseau existant. Ils doivent faire l'objet d'une procédure de révision tous les 10 ans.

La réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur figure parmi les actions du :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 approuvé par délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2020 ;
- Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) approuvé par délibération du Conseil communautaire du 17 novembre 2020 ;
- du Contrat de Transition Écologique (CTE) approuvé par délibération du Conseil communautaire du 13 novembre 2019 et signé le 16 décembre 2019.

Les objectifs d'un schéma directeur des réseaux de chaleur sont les suivants :

- assurer la pérennité du réseau via des opportunités de développement ;
- assurer la compétitivité du réseau par rapport aux autres énergies ;
- planifier les développements de réseau de chaleur en tenant compte des évolutions du territoire ;
- obtenir et conserver un fort taux d'ENR (taux d'énergie renouvelable d'un réseau de chaleur), dans le mix énergétique du réseau et réduire la production de gaz à effet de serre ;
- participer à la structuration de filières locales non délocalisables en valorisant des ressources du territoire.

Pour la réalisation du Schéma Directeur Territorial, une mission d'étude a été confiée à un cabinet spécialisé, la société ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT SASU, suite à une consultation de marché public, dont les principales missions sont les suivantes :

- élaborer un diagnostic des réseaux existants sur le territoire (Béthune, Busnes et Norrent-Fontes) ;
- analyser les principaux gisements de production (chaleur fatale, gaz de mine, biomasse, ordures ménagères...) et de consommation de chaleur sur le territoire ;
- analyser les potentiels de développement des réseaux de chaleur sur le territoire ;
- réaliser le Schéma Directeur du Réseau de Chaleur de la commune de Béthune ;
- accompagner la Communauté d'Agglomération dans la détermination du mode de gestion le plus adapté pour l'exercice de sa compétence « construction et exploitation d'un réseau de chaleur ».

Les principaux résultats de cette étude ont été présentés à la Conférence des Maires le 11 octobre 2022, et concluent à :

- l'absence de zone identifiée comme très favorable à la création de nouveaux réseaux de chaleur à l'échelle du territoire.
- l'existence d'opportunités de création de réseaux très localisés :
 - o Auchel/Calonne-Ricouart
 - o Nœux-les-Mines
 - o Saint-Venant
 - o Bruay-la-Buissière
- la faisabilité de réseaux techniques communaux est à étudier.
- au développement du réseau de chaleur de Béthune, en augmentant le nombre d'abonnés sur les tranchées existantes.
- la poursuite de l'extension du réseau de chaleur de Béthune vers les communes d'Annezin, Beuvry et Chocques.

Pour l'obtention d'aides financières au titre du Fonds Chaleur de l'ADEME ayant pour objet des travaux relatifs aux réseaux de chauffage, l'existence d'un Schéma Directeur Territorial est obligatoire (budget de 520 M€ en 2022).

De plus, les abonnés d'un réseau de distribution de chaleur bénéficient du taux réduit de TVA à 5,5 %, si cette chaleur est générée à au moins 50 % par des sources d'énergies renouvelables et de récupération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur tel que défini ci-dessus et dans l'annexe ci-jointe. »

Ludovic IDZIAK

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un sujet déjà évoqué en conférence de maires, en commission concernant le schéma directeur des réseaux de chaleur. Il est question de donner approbation ce soir donc c'est la loi de transition énergétique et croissance verte qui nous demande de faire ces schémas directeurs avec le plan climat, le contrat COTTRI, contrat d'objectif pour la territorialisation de la troisième révolution industrielle, le CTE aussi. Je ne reviens pas, vous avez le document, sur les objectifs

d'un tel schéma directeur. Je vais quand même détailler parce qu'on a commandé avec précision à la société d'élaborer le diagnostic des réseaux existants donc Béthune, Busnes et Norrent-Fontes, d'analyser les principaux gisements de production de chaleur fatale, gaz de mine, biomasse, ordures ménagères, et de consommation de chaleur sur le territoire, d'analyser le potentiel de développement des réseaux de chaleur sur le territoire de l'agglomération, de réaliser le schéma directeur de réseaux de chaleur de la commune de Béthune et d'accompagner la communauté d'agglomération dans la détermination du mode de gestion le plus adapté pour l'exercice de cette compétence construction et exploitation d'un réseau de chaleur. Donc présenté en conférence des maires, la montagne accouche d'une souris, on va le dire comme cela, malheureusement. Le diagnostic démontre l'absence de zones identifiées comme classées très favorables à la création de nouveaux réseaux de chaleur. Il pointe quand même cependant l'existence d'opportunités de création de réseaux localisés en l'occurrence à Auchel, Calonne-Ricouart, Nœux-les-Mines, Saint-Venant, et Bruay-la-Buissière. Cette étude dit aussi la faisabilité de réseaux techniques communaux qui doivent être étudiés. Cela concerne 38 communes, je vais vous communiquer les noms : Allouagne, Amettes, Annequin, Barlin, Beuvry, Burbure, Calonne-sur-la-Lys, Camblain-Châtelain, Cambrin, Cauchy-à-la-Tour, Chocques, Diéval, Divion, Essars, Fouquières-lès-Béthune, Gonnehem, Guarbecque, Haillicourt, Hersin-Coupigny, Hinges, Houdain, La Comté, Labourse, Lambres, Lapugnoy, Locon, Lorgies, Maisnil-lès-Ruitz, Mont-Bernanchon, Neuve-Chapelle, Rebreuve-Ranchicourt, Rely, Richebourg, Saint-Floris, Verquigneul, Verquin, Violaines. Globalement, ce n'est pas une étude pour rien parce qu'il y a quand même des potentiels alors qu'on est en pleine transition énergétique dans nos communes, à creuser pour ces 38 communes. À creuser le sujet en tout cas. Qui dit aussi au développement du réseau de chaleur de Béthune en augmentant le nombre d'abonnés sur les tranchées existantes, et pour les villes à proximité, et la poursuite de l'extension du réseau de chaleur de Béthune, c'est ce que je voulais exprimer, d'Annezin, Beuvry et Chocques. Pour l'obtention d'aide financière au titre du fonds chaleur de l'ADEME, il faut absolument l'existence d'un schéma directeur territorial, donc pour un budget en 2022 de 500 millions d'euros. En plus, les abonnés du réseau bénéficient d'un taux réduit de TVA. L'avis favorable des commissions étant enregistré, je soumetts à votre approbation ce schéma directeur territorial des réseaux de chaleur, Monsieur le Président, chers collègues.

Olivier GACQUERRE

Merci Ludovic. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Oui, deux questions.

Franck GLUSZAK

Une simple question, simplement pour souligner la qualité du travail du pré-diagnostic qui a été réalisé et la question qu'il pose notamment en page 23 sur la compétence en tant que telle, construction du réseau de chaleur. Est-ce que notre assemblée va être amenée à avoir le détail de cette compétence ? Est-ce qu'elle sera investie de l'intérêt communautaire ? Dans ce cas, comment sera calculé le transfert de charges ?

Ludovic IDZIAK

Aujourd'hui, le résultat du diagnostic ne fait pas état d'un développement particulier à produire. Au regard du potentiel du territoire donc globalement, on n'a pas intérêt à conserver cette compétence réseau de chaleur et réseau de froid. Très clairement.

Olivier GACQUERRE

C'est une compétence facultative et on n'a pas compétence à cela. Pour l'instant, et c'est ce qui a été dit, il n'y a pas le potentiel.

Serge MARCELLAK

Vous le savez, l'AFD va bientôt ouvrir à Nœux-les-Mines un puits de captage avec du gaz de mine qui est considéré comme renouvelable et moins onéreux avec un réseau de chaleur qui traverse la ville et la

question que je pose parce que les partenaires commerciaux historiques nous disent que la densité des équipements publics – 43 % d'après ce que j'ai vu dans le rapport – et privés, la densité de logements, les projets économiques sur le territoire, plaident plutôt en faveur d'une étude de faisabilité, tout comme d'ailleurs le bureau d'études qui conclue à une possibilité sur certaines communes comme Auchel, Nœux-les-Mines, etc. La question que je pose, c'est qui a la main ? Si l'Agglo n'est pas en mesure de proposer un calendrier, parce que c'est ce que je viens comprendre finalement, Ludovic, je tiens à vous préciser que la commune de Nœux-les-Mines est prête à signer un marché public prochainement sur cette étude de faisabilité et que nous irons chercher les financements avant la fin de l'année, les subventions mobilisables. On a du potentiel, on a tout ce qu'il faut pour développer le réseau de chaleur, donc si l'Agglo n'est pas disposée, je ne dis pas qu'il y a des contraintes ou un blocage, mais sachez que sur Nœux-les-Mines, on s'occupe de cela.

Olivier GACQUERRE

Nous, effectivement, la réponse, c'est qu'on n'a pas vocation à se substituer à toutes les communes. Au contraire, on se dote du schéma pour avoir les subventions et l'accès aux subventions, mais effectivement après, si la commune prend la main, il n'y a aucune difficulté. Sur le réseau de chaleur comme pour le reste. C'est-à-dire qu'on va plutôt privilégier, et on l'avait dit, les sociétés de projets.

Serge MARCELLAK

C'est la réponse que j'attendais. Parfait, merci.

Olivier GACQUERRE

Il faut qu'on en parle, je le redis aux communes. Dès que vous avez des projets sur l'énergie, dites-le-nous qu'on se cale bien. C'est cela, la bonne méthode.

Ludovic IDZIAK

D'ailleurs, les 38 communes citées, c'est le soutien aux communes en termes d'ingénierie, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de l'Agglo pour pouvoir dans le cadre de l'accompagnement CEP, mais pas seulement, évoquer les solutions de financement, l'ADEME, il y a le fonds chaleur, donc c'est mobilisable dont vous pourriez déjà mener quelques études de faisabilité dans vos propres communes

Olivier GACQUERRE

Si il n'y a pas d'autres demandes de précisions, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non ? Je vous remercie, c'est donc voté.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic

5) PROJET « CAP 2050 AGIR POUR DEMAIN » DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA TERRITORIALISATION DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (COTRI) - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A DESTINATION DES COLLEGES DU TERRITOIRE

« Par délibération n°2020/CC148 du Conseil communautaire du 17 novembre 2020, la Communauté d'Agglomération a signé un Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle 2021-2024. Dans le cadre de ce contrat, la collectivité a proposé 8 actions « en faveur de l'économie circulaire » et notamment l'action n°6 « Vision du territoire à l'horizon 2030/2050 par les enfants du territoire ».

Cette action a pour but de répondre aux enjeux de la transition écologique par la nécessité de sensibiliser tous les publics aux problématiques liées aux changements climatiques. Le projet « Vision du territoire à l'horizon 2030/2050 » a pour objectif de placer de jeunes citoyens de la Communauté d'Agglomération au cœur des réflexions en vue de construire un territoire durable.

Faisant partie du projet de territoire, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 6 décembre et dans le cadre de l'action n°6 du COTTRI, quatre classes de quatre collèges du territoire vont mener une démarche de réflexion et de questionnement sur l'avenir de la planète et sur l'avenir de leur territoire à l'horizon 2050.

En lien avec les Eco-délégués, ce projet ambitieux et novateur, « Cap 2050, Agir pour demain » s'articule autour d'une vision partagée du territoire à l'horizon 2050 par des élèves. Ils travailleront sur les thématiques environnementales des objectifs de développement durable (agriculture performante et résiliente, gestion durable des ressources en eau, gaspillage alimentaire, réduction des déchets, santé et environnement, protection et restauration des écosystèmes, urbanisme durable...).

Les objectifs du projet sont de :

- questionner les élèves sur l'avenir et les faire imaginer le monde de demain,
- rapprocher les thématiques environnementales de développement durable à la réalité des collégiens,
- agir aujourd'hui pour changer demain,
- partager la vision des élèves dans un livrable culturel et répondre à leurs idées d'actions.

Des connaissances en matière de transition écologique seront délivrées aux élèves, par le service animations en milieu scolaire de la Communauté d'Agglomération. Les intervenants du projet s'attacheront à travailler, grâce à la concertation, à la projection d'idées afin que les élèves coconstruisent un futur enviable. Ce projet mobilisera l'équipe enseignante et le personnel administratif et technique des collèges autour des thématiques environnementales du développement durable. Il permettra d'inscrire l'Établissement dans une véritable démarche d'écoute et d'attention, vis-à-vis des élèves, quant à leur vision du territoire à l'horizon 2050.

Par le biais d'un livrable culturel, les élèves des 4 collèges partenaires devront rendre compte des étapes et des actions à mettre en œuvre aujourd'hui, pour atteindre l'environnement souhaité réfléchi à l'horizon 2050. Le projet sera pondéré par des activités spécifiques pour la bonne compréhension et la réflexion des élèves, telles que la projection d'un film ou encore la visite de sites. Un événement de fin d'année permettra à l'ensemble des 4 classes de présenter l'aboutissement de leur travail.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024.

Pour répondre à ces objectifs et garantir la bonne réalisation du projet, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de travailler avec 4 collèges du territoire volontaires et motivés.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des collèges du territoire, pour la réalisation du projet « Cap 2050 Agir pour demain », selon le règlement ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président, ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Ludovic IDZIAK

En lien avec le projet de territoire et la mobilisation du Parlement des éco-délégués, on avait en amont déjà dans le cadre du COTTRI fixé une action de sensibilisation et de mobilisation des jeunes. En

l'occurrence, on avait ciblé quatre classes de 4^e de collèges pour les amener à penser la transition écologique aujourd'hui pour agir demain, une vision 2050. C'est un sujet qu'on a déjà évoqué, l'idée est donc de donner suite dans la mise en œuvre et de pouvoir proposer cela aux collèges du territoire par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt pour pouvoir proposer à l'ensemble des collèges du territoire et permettre à chacun de se positionner. On pourra effectivement donner suite selon le calendrier proposé, l'AMI avec la constitution du dossier administratif, la sélection des établissements et d'un jury et validation administrative pour avril-mai 2023, un engagement mutuel avec une signature sur les objectifs et les engagements communs et réciproques et le lancement du projet à 2023/2024 pour l'accompagnement des élèves, donc il y aura des interventions en classe, il y a un engagement fort de la communauté éducative évidemment et un livrable qui devra être produit par les jeunes et qui viendra alimenter effectivement les réflexions du Parlement des éco-délégués et du Conseil de développement. Il s'agissait donc ce soir de valider le lancement de cet AMI.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc voté, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

Rapporteur(s) : GIBSON Pierre-Emmanuel

6) PROJET « ACTEURS ÉCONOMIQUES ET BIODÉCHETS » DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE (COTTRI) - VALIDATION DES LAURÉATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT A DESTINATION DES ENTREPRISES, EHPAD ET RESTAURATEURS DU TERRITOIRE

« Par délibération en date du 28 juin 2022, le Conseil communautaire a validé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des entreprises, des EHPAD et des restaurants du territoire sur le projet « Acteurs économiques et biodéchets » du Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI).

Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

- accompagner les acteurs économiques à respecter la réglementation du tri à la source des biodéchets,
- accompagner les acteurs économiques à changer leurs comportements,
- former des référents « compostage » et déployer le réseau existant,
- sensibiliser et communiquer sur le compostage de gros volume.

Les lauréats bénéficieront :

- d'un rappel de la réglementation et d'un retour d'expérience de leur pair par le biais d'une réunion de lancement ;
- d'une formation « référent compostage » avec les personnes identifiées au sein des structures ;
- de l'installation du dispositif de compostage à l'issue de la formation (les établissements accompagnés pourront bénéficier gracieusement du matériel de compostage de la Communauté d'Agglomération, mais uniquement dans le cadre d'une mise à disposition régie par une convention) ;
- de la livraison d'une signalétique adaptée au dispositif de compostage ;
- de l'accompagnement d'une durée de 2 ans par un maître-composteur de la Communauté d'Agglomération en vue d'une pleine autonomie du site de compostage ;

- d'une sensibilisation des salariés et/ou des résidents et/ou des familles.

8 candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Le jury de sélection ad hoc s'est réuni le 22 septembre 2022.

L'étude des dossiers de candidatures a permis de retenir 7 lauréats.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de valider les lauréats repris au tableau ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les pièces qui s'y rapportent. »

Pierre-Emmanuel GIBSON

Merci Président, je vais faire assez court, vous le savez on a un enjeu devant nous, Ludovic l'a dit tout à l'heure sur les déchets et l'un des enjeux, ce sera à terme de collecter les biodéchets donc la partie fermenticide des poubelles noires à part. Aujourd'hui tout va dans la poubelle noire et à l'incinérateur, demain on devra trier les biodéchets à part donc avant de se lancer pour savoir comment on va faire, si on va faire une collecte supplémentaire, si on va passer par du compostage collectif, du compostage individuel ou d'autres méthodes alternatives, on souhaite expérimenter sur quelques structures types qui seront des structures tests, qui seront un peu nos éprouvettes de laboratoire pour voir comment cela peut fonctionner avec elles. On a donc lancé un appel à projets, ont répondu des structures et on a choisi plusieurs entreprises, plusieurs EHPAD et plusieurs autres structures, vous avez la liste, Lenze et Cocobolo pour la partie entreprises, pour les EHPAD la résidence Croizat, la résidence Piaf, la résidence Les Charmilles et la Résidence Saint-Benoît sont retenues. Pour les autres catégories, il y a notamment le Nid du Moulin que vous connaissez à Gosnay, vous avez la dernière ligne, on regarde l'appréciation des critères de la grille de notation de ces candidatures, l'EHPAD du Moulin n'a pas été retenu parce que c'est un EHPAD qui a déjà été accompagné plusieurs fois par le passé par les services de l'Agglo donc on est plutôt sur de la reformation continue des équipes que sur vraiment un nouveau projet pour eux. Ce sont des éprouvettes, on va tester avec ces structures différentes méthodes sur les biodéchets, on aura des résultats scientifiques qu'on pourra vous rapporter ici et ensuite on sera amenés dans les années à venir à décider comment ensemble sur l'ensemble du territoire de l'agglomération on traite le sujet des biodéchets.

Olivier GACQUERRE

Vous voyez le 1^{er} janvier, c'est l'extension des consignes de tri avec les résines plastiques. En 2024 on est déjà sur les biodéchets donc cela va très vite, quand on parlait d'action, on est déjà dedans, donc on va expérimenter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

7) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION NOEUX ENVIRONNEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN SITE DEMONSTRATEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ALIMENTAIRE ET SOLIDAIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

« L'association Noeux Environnement est une structure d'insertion par l'activité économique impliquée dans l'éducation à l'environnement, dans la reconquête des milieux naturels du territoire (entretien des cours d'eau, des itinéraires de randonnée, de cœurs de nature...) et dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial au titre de l'alimentation durable (production agricole, ateliers culinaires,

santé et alimentation...). À travers ses domaines d'intervention, Noeux Environnement est un acteur clef dans l'écosystème territorial de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'association a fait l'acquisition d'une friche commerciale en 2021 (un ancien supermarché) à Noeux-les-Mines afin d'y installer son siège et y développer ses activités dans un site qui deviendra démonstrateur de la transition écologique et solidaire et de l'alimentation durable : aménagement intérieur et extérieur du bien immobilier, reconquête écologique du foncier associé à l'immeuble, création d'espaces de production (serres, parcelles cultivées...), réhabilitation énergétique des locaux, tiers lieu social et nourricier...

L'investissement total représente un montant de 3 551 802,43 €

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Communauté d'Agglomération en date du 12 août 2022.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention d'investissement de 100 000 € pour l'aménagement d'un site démonstrateur de la transition écologique et solidaire et de l'alimentation durable et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention d'objectifs correspondante conclue pour une période de 3 ans à compter de sa signature par les deux parties, ci-annexée. »

Maurice LECONTE

L'association Noeux Environnement est une structure d'insertion impliquée dans l'éducation à l'environnement, la reconquête des milieux naturels du territoire, comme l'entretien des cours d'eau, des itinéraires de randonnée, de cœurs de nature et dans la mise en œuvre du projet alimentaire territorial avec la production agricole, des ateliers culinaires, concernant la santé et l'alimentation. Noeux Environnement est un acteur clé dans l'écosystème territorial de l'économie sociale et solidaire. L'association a fait l'acquisition d'une friche commerciale en 2021, c'est un ancien supermarché entre Noeux et Verquigneul sur l'ancienne route nationale. Afin d'y installer son siège et d'y développer ses activités dans un site qui deviendra démonstrateur de la transition écologique, solidaire et de l'alimentation durable. Avec un aménagement intérieur et extérieur, du bien mobilier, la reconquête écologique du foncier associé à l'immeuble, la création d'espaces de production avec des serres et des parcelles cultivées, la réhabilitation énergétique des locaux, un tiers lieu social et nourricier, l'investissement représenté est d'un montant de 3 551 802,43 centimes. L'association demande une subvention de 100 000 €, elle a été déposée auprès de la communauté d'agglomération le 12 août 2022. Si vous ne connaissez pas cette association, je vous demande d'aller faire un petit tour sur Internet et vous verrez de quoi il en retourne exactement. Vous verrez que c'est très important. Par cette délibération, il s'agit donc d'attribuer cette subvention de 100 000 € demandée par Noeux Environnement.

Olivier GACQUERRE

Jacques ne votera pas, il n'est pas obligé de sortir, mais il ne participera pas au vote puisqu'il est bien sûr Président de la structure. Avant qu'il parte, je suggérerais que, puisque c'est un projet qui mérite plus que le temps consacré ici, tu nous inviteras pour celles et ceux qui sont intéressés pour venir voir les activités et expliquer peut-être en détail le projet. Tu nous donneras la date. Sur cette question 7, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, on peut rappeler Jacques, j'espère qu'il n'en a pas profité pour se sauver, on n'a pas terminé. Merci Maurice, donc on prendra date si vous le souhaitez pour aller vraiment voir parce que c'est un projet qu'il faudra suivre et qui est démonstrateur. Comme le nom l'indique.

Décision du Conseil : adopté, Jacques SWITALSKI ne prend pas part au vote

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

8) SUBVENTION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY A L'ASSOCIATION « LE SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS » - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

« Par délibération n°2022/CC030 du 29 mars 2022, le Conseil communautaire a approuvé le versement de subventions au titre de l'exercice 2022.

A cet effet, une convention a été signée le 14 juin 2022 avec l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » prévoyant l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Par courrier en date du 22 juillet 2022, Madame DELEPIERRE-PIAT Présidente de l'association, a sollicité un ajustement de la subvention 2022 afin de prendre en compte l'évolution du montant du coût de la visite au sein des fermes pédagogiques qui passe de de 130 € à 145 € dans chaque exploitation,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer un avenant n°1 à la convention d'objectifs afin de faire évoluer le montant de la subvention de l'association pour l'année 2022 et de le porter à 17 500 € »

Maurice LECONTE

Il s'agit de revoir la subvention qui a été accordée au « Savoir Vert des Agriculteurs ». Une convention a été signée le 14 juin 2022 avec l'association le « Savoir Vert des Agriculteurs » qui prévoyait l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour l'année scolaire 2022-2023. La présidente de l'association a sollicité un ajustement de cette subvention de 2022 afin de prendre en compte l'évolution du coût du montant de la visite des fermes pédagogiques qui passe de 130 à 145 € dans chaque exploitation. Il faut savoir qu'on a dix fermes pédagogiques et à l'année, on reçoit 2 000 enfants des écoles primaires et secondaires également, il s'agit donc de délibérer sur le fait d'évaluer le montant de la subvention pour l'année 2022 et de le porter à 17 500 € au lieu de 15 000 €.

Olivier GACQUERRE

Sur la question 8, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Je sens que tout le monde regarde l'heure et fatigue, il fait chaud en plus, on va faire des économies avec la chaleur humaine, je propose que, sauf sur les sujets où vraiment il y a des demandes de précisions, où cela mérite une décision particulière, nous puissions lire les titres parce que je sais que vous avez déjà vu forcément les délibérations, vous savez ce qu'il y a dedans. Je le dis pour le confort de tout le monde, cela ne me dérange pas en tant que tel. On a eu des débats très longs. Sur la question 8 y avait-il des oppositions ? Des abstentions ?

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

9) ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS FONCIERES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SAFER HAUTS DE FRANCE

« Dans le cadre de l'élaboration d'une politique foncière concertée préalable, notamment pour favoriser l'aménagement de zones d'activités économiques et la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a signé une convention de partenariat avec la SAFER Hauts de France, dont le siège social est à BOVES (80 440), 10 rue de l'Île Mystérieuse.

Il est rappelé que la SAFER a pour mission d'apporter son concours technique aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics et de favoriser les opérations d'aménagement rural tout en améliorant les structures agricoles locales.

La convention signée entre la SAFER et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane arrivant à terme au 31 décembre 2022, il est proposé de signer une nouvelle convention d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 ayant pour objet de définir les modalités d'intervention et de mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

Mettre en place un observatoire foncier, assurer la recherche et la communication des informations relatives au marché observé,

Informar la Communauté d'Agglomération des opportunités de vente de terrains, notamment dans le périmètre des projets identifiés.

Constituer des réserves compensatoires, en fonction des opportunités, sur les secteurs définis préalablement par la Communauté d'Agglomération afin de compenser les emprises subies par les propriétaires et exploitants agricoles concernés par les projets consommateurs d'espace ;

Réaliser l'intermédiation locative en mettant en relation des propriétaires de terres agricoles libres d'occupation et des exploitants évincés.

Il est précisé que la SAFER Hauts de France pourra intervenir sur toutes les opérations déclarées d'intérêt communautaire et certains projets d'importance qui revêtent un intérêt considérable pour le territoire. Par ailleurs, l'exercice des missions dévolues par la loi donnera lieu au paiement, au profit de la SAFER, des frais correspondants selon les modalités définies dans la convention.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 avec la SAFER Hauts de France, selon le projet ci-joint. »

Maurice LECONTE

Il s'agit du renouvellement de la confession SAFER. Il faut savoir que l'agglomération...

Olivier GACQUERRE

Oui ou non ? Cela vous convient ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Ceux qui ont des questions verront Maurice à la fin.

Décision du Conseil : adopté

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur(s) : DAGBERT Julien

10) RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY EN 2021 – VALIDATION DU RAPPORT DEFINITIF

« Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 prévoit la production par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport annuel précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Conformément aux termes du décret susvisé et de la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 définissant les modalités de consultation des Conseils municipaux et des Conseils Citoyens sur le contenu du rapport d'activité 2021 du Contrat de Ville, il revient à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif enrichi le cas échéant des avis des communes et des Conseils Citoyens adressés au plus tard à la date du 7 novembre 2022.

Les communes de Bruay-La-Buissière, Auchel et Nœux-les-Mines ont approuvé le rapport par délibération du Conseil municipal et en ont informé l'Agglomération dans le délai imparti. Aucune autre commune et aucun Conseil Citoyen n'a formulé de remarque sur ce bilan annuel.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 24 novembre 2022, Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay au titre de l'année 2021.

Ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2023. »

Olivier GACQUERRE

Je cède la parole à Julien pour la question en l'absence d'Éric, à qui on pense.

Julien DAGBERT

Merci Président, très rapidement, il nous est demandé d'approuver le rapport définitif, rapport concernant la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année 2021.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des oppositions ? Ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

AMENAGEMENT RURAL

Rapporteur(s) : DEPAEUW Didier

11) ACCUEIL D'UNE GUINGUETTE SUR UN SITE EN BORD A VOIE D'EAU – ETE 2023

« Dans le cadre de son action de valorisation, d'aménagement et de développement du fluvial-fluvestre, l'Agglomération affirme sa volonté de faire de la voie d'eau un élément fédérateur et un vecteur fort de son développement touristique. Le schéma de cohérence d'aménagement des voies d'eau 2022-2032 constitue la feuille de route pour répondre à cette ambition.

Les sujets de l'animation et l'appropriation des bords à voie d'eau par les habitants et les visiteurs sont au cœur de cette démarche. Aussi, après les opérations tests des étés 2021 et 2022, le comité de pilotage réuni le 30 septembre 2022, après consultation des communes impliquées, propose à l'assemblée une nouvelle stratégie qui consiste :

- de cibler l'intervention de la Communauté d'Agglomération au seul site « halte fluviale » en gestion communautaire via une convention d'affectation avec VNF : « la Gare d'eau de Guarbecque » ; et de mettre à disposition ce foncier en bord à voie d'eau à un ou plusieurs opérateurs économiques après une phase d'appel à projets ;

- de laisser les communes et autres acteurs du territoire développer et animer des guinguettes à leur propre initiative, qu'elles soient saisonnières ou éphémères ;
- de solliciter l'office de tourisme intercommunal de la région de Béthune – Bruay pour promouvoir et « mettre en produit » touristique l'ensemble des espaces guinguettes de l'été 2023 au sein du territoire en coordination avec les opérateurs (Communauté d'Agglomération, communes, associations...);

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la réalisation de cette action pour l'été 2023 selon la stratégie susvisée et d'autoriser le lancement d'un appel à projets visant à sélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques pour le site de Guarbecque. »

Didier DEPAEUW

Merci Président, il s'agit de l'accueil de guinguettes sur le site en bords à voie d'eau 2023. Pour faire court, un seul site, le site de la gare d'eau de Guarbecque, ce sera un appel à projets et l'Agglomération ne met aucune participation financière.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc renouvelé, merci.

Décision du Conseil : adopté

LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Rapporteur(s) : DUPONT Jean-Michel

12) DEFINITION DES MODALITES D'UTILISATION ET DE LA TARIFICATION APPLIQUEE AU SEIN DES PEPINIERES D'ENTREPRISES

« Dans le cadre de sa politique en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération développe une offre en immobilier d'entreprise constituée en particulier de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises destinées à mettre à disposition des entreprises des solutions adaptées à leurs besoins et à leur évolution dans les phases de création et de développement de leur activité. Une pépinière d'entreprises est en l'occurrence un site destiné à l'accueil et à l'accompagnement d'entreprises qui viennent d'être créées.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération compte 5 pépinières d'entreprises :

- Le Centre Initia à Bruay-la-Buissière
- Le Centre Fleming à Béthune
- Le Village d'entreprises de Ruitz
- Le Centre de la Porte des Flandres à Auchy-les-Mines
- La pépinière d'entreprises d'Isbergues

Par délibération n° 2022/CC105, le Conseil communautaire du 27 septembre 2022 a approuvé le principe de reprise en régie au 1^{er} janvier 2023 de l'exploitation et de la gestion des pépinières d'entreprises présentes sur le territoire.

Il convient donc de définir les conditions d'accueil et d'utilisation de ces 5 pépinières d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2023. En ce sens, il est proposé que :

- L'implantation au sein des pépinières d'entreprises sera prioritairement réservée aux entreprises dans les 36 mois qui suivent leur date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

- L'hébergement d'une entreprise sera encadré au travers d'une convention de mise à disposition d'un local avec prestations de services signée pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois ou au travers d'un bail dérogatoire de 1 à 3 ans.
- À titre exceptionnel, la Communauté d'Agglomération se laisse par ailleurs la possibilité de pratiquer des baux commerciaux au sein des pépinières d'entreprises.
- Les occupations seront facturées en application de la grille tarifaire annexée à la présente délibération.
- Pour une entreprise déjà implantée au sein de l'une des 5 pépinières d'entreprises en date du 31 décembre 2022, ces dispositions s'appliqueront au moment du renouvellement de son contrat, sous réserve que l'entreprise respecte toujours les conditions précitées. La situation des entreprises qui ne répondent plus à ces conditions sera traitée par ailleurs au cas par cas.
- La gestion des pépinières d'entreprises implique la mise en œuvre de différents services pouvant donner lieu à des facturations.
- L'agglomération se donne la possibilité dans le cadre de ses politiques d'appui à l'innovation et à l'entrepreneuriat encadré au travers d'une convention d'occupation de donner des accès gratuits aux espaces communs, co-working.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Territoriale » du 21 novembre 2022, il est demandé à l'assemblée d'approuver les conditions d'accueil et d'utilisation de ces 5 pépinières d'entreprises proposées dans la présente délibération et les tarifs tels que ci-annexés ; la signature des conventions correspondantes donnant lieu à décision du Président. »

Jean-Michel DUPONT

La question 12 concerne les pépinières d'entreprises, nous avons acté la reprise en régie des pépinières d'entreprises donc il convient d'établir les conditions d'accueil et d'utilisation des cinq pépinières à partir du 1^{er} janvier 2023. C'est pour accueillir de jeunes entreprises avec des tarifs progressifs et très abordables.

Olivier GACQUERRE

Merci, je vais vite aussi, c'est bien sûr en respect du travail des services, mais parce que cela a été aussi évoqué en commission comme vous le savez. Sur la question 12, qui est la suite des décisions qu'on avait prises en septembre, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

13) DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN (DSC EOLIEN) 2022

« Dans le cadre du plan climat approuvé le 10 janvier 2007, une fiche Action de l'ex-Communauté d'Agglomération de l'Artois était consacrée au développement de l'énergie éolienne sur son territoire.

En contrepartie de l'effort consenti par les communes acceptant l'installation d'un parc éolien sur leur territoire, une part de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) correspondant à 40 % de la fiscalité économique perçue au titre de cette activité a été instaurée par délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2012. Cet engagement a été réitéré par délibération du Conseil communautaire du 19 février 2014 de l'ex-Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs puis par délibération n°2017/CC097 du Conseil communautaire du 22 mars 2017 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

La loi de Finances pour 2021 a introduit une réduction de 50 % des bases foncières des établissements industriels intervenant dans le calcul de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Face à la perte du produit fiscal liée à la diminution des valeurs locatives desdits établissements industriels, un dispositif de compensation a été instauré en faveur des communes et des EPCI concernés. La compensation de l'exonération de CFE est égale, chaque année, au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de cette mesure par le taux de CFE appliqué en 2020 dans la commune de l'EPCI auquel elle est rattachée.

Les éoliennes étant fiscalement considérées comme des établissements industriels, cette compensation est désormais intégrée dans le calcul de la DSC éolien afin de maintenir les engagements de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane envers les communes de son territoire concernées par l'implantation d'un parc éolien.

Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération reverse 40 % du montant des sommes des impositions liées à cette activité perçues au titre de la CFE, de la compensation de l'exonération de CFE pour réduction de base, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises de Réseaux Eoliens (IFER Eolien).

Considérant que le montant alloué à cette DSC éolien doit être voté annuellement, il convient d'arrêter pour l'année 2022, son montant suite à notification des rôles définitifs par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais et de procéder à la répartition de son montant entre les communes concernées en fonction du montant de la fiscalité économique perçue au titre de cette activité par la Communauté d'Agglomération en application de la délibération du 22 mars 2017 susvisée.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de :

- reconduire le dispositif de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2022 relative au développement de l'éolien appelée DSC Eolien,

- reverser aux communes concernées par l'installation d'un parc éolien 40 % de la fiscalité professionnelle perçue au titre de cette activité composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la compensation de l'exonération de CFE pour réduction de base, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux Eoliens (IFER Eolien),

- fixer le montant de la DSC éolien 2022 à 61 516 euros,

- répartir cette somme entre les communes d'Hermin, Linghem et Rely lesquelles accueillent un parc éolien sur leur territoire, dont le détail figure dans l'annexe jointe.

Il est précisé que la majorité des deux tiers des suffrages exprimés est requise pour approuver cette délibération. »

Hervé DEROUBAIX

Il s'agit d'approuver la répartition de la fiscalité liée à l'éolien avec toujours cette clé de répartition de 40 % pour les trois communes concernées : Hermin, Linghem et Rely, avec les répartitions que vous voyez affichées à l'écran : 35 000 pour Hermin, 13 000 pour Linghem et 13 000 pour Rely, avec effectivement l'année prochaine quelques nouvelles communes qui viendront se greffer.

Olivier GACQUERRE

Hermin fait-il un don ?

Franck GLUSZAK

Je m'appelle Franck Gluszak et je vais m'abstenir sur cette question parce que comme je vous le disais tout à l'heure, 40 % et 60 %, cela fait 100 %, mais cela ne fait pas moitié-moitié. C'est vrai que depuis des

années, je réclame une juste reconnaissance vraiment du drame paysager que subit la commune depuis des lustres, et la moindre des choses serait de récompenser tout cela en nous donnant la moitié de ce que l'Agglomération perçoit. Je m'abstiens donc.

Olivier GACQUERRE

D'accord, déménagez et vous n'aurez plus d'éoliennes.

Ludovic PAJOT

Rapidement une explication de vote pour être cohérent avec notre position sur l'éolien, évidemment on ne va pas faire le débat ce soir, évidemment sur les atteintes à la biodiversité, etc., on dit que c'est écolo, mais... on ne va pas faire le débat à cette heure-ci. On va donc s'abstenir sur cette délibération.

Olivier GACQUERRE

Qui s'abstient ? Monsieur Gluszk, et les élus de Bruay, pour faire simple ? Les noms, vous les connaissez, ce sont les élus de Bruay présents. Madame Berroyer, avec Robert Mille, tous les élus de Bruay, présents ou en procuration.

Ludovic IDZIAK

Monsieur le Président, juste une réaction. Je partage la réaction de Franck Gluszk, je trouve que 10 %, ce n'est pas tant que cela.

Olivier GACQUERRE

Merci pour la solidarité. Cela pourrait être vu en commission. Cela ne me dérange pas, mais si vous ouvrez des débats au moment où c'est versé, ce n'est pas trop le principe.

Ludovic IDZIAK

Mais on est dans la transparence et le dialogue, donc je l'exprime. Deuxième chose, j'attire votre attention sur le fait que dans le PCAET, le gisement énergétique le plus important, c'est l'éolien. Donc on aura des sujets à poser quand même demain. Mais je n'ai pas pris parti. Je n'ouvre pas le débat.

Olivier GACQUERRE

On peut l'ouvrir, mais au bon moment.

Jean-Pierre PRUVOST

Jean-Pierre Pruvost, à Bruay-la-Buissière. Je voudrais répondre à Monsieur Idziak. Au cours des deux derniers mois, j'ai été amené à prendre l'autoroute d'Aix-Noulette à Genève. C'est vraiment merveilleux. Entre Saint-Quentin et Dijon, il y a des centaines d'éoliennes, mais ce qui est désolant, c'est que je n'en ai vu tourner aucune. Une par-ci, par-là, certainement, qui était actionnée pour des raisons techniques par un moteur électrique, et ce que ce soit à l'aller ou au retour. Une fois, oui, deux fois au retour, et cela m'est arrivé six fois en tout. Expliquez-moi où cette énergie renouvelable est inépuisable, Monsieur Idziak.

Ludovic IDZIAK

Nous participerons à une commission, à laquelle je pourrai répondre.

Olivier GACQUERRE

Oui, de toute façon, la question du mix énergétique sera reposée, tout comme la question des gains. Si vous le souhaitez, cela ne me dérange pas, mais je veux que cela se fasse avec méthode. Il ne faut pas que cela devienne une cible ou du tir au pigeon. Ici, on est censés poser des positions et les expliquer. Si on veut revendiquer ou demander autre chose, il n'y a pas de problème, il faut juste qu'on les instruisse de manière à ce qu'on puisse arriver à un débat constructif à la fin et qui aboutisse à des choses. Je dis non par principe, parce qu'à partir du moment où c'est passé en commission, etc., et que cela n'a pas été révoqué, cela me gêne de mettre par terre tout le travail qui a été mené, mais sur le fond, je ne le conteste pas, donc on peut regarder. Cela ne me dérange pas. Sur la question 13, à part les abstentions que nous avons relevées, y a-t-il des oppositions ? Très bien, par solidarité on votera pour la commune d'Hermin pour qu'elle puisse toucher ses sous, au moins ses 40 %. Imaginez si on votait tous contre et qu'on vous suivait, votre maire dirait quoi ? Vous m'avez retiré mes 36 000 €, vous seriez bien malins de retourner chez vous en disant au maire : désolé, j'ai fait le malin. D'ailleurs, la prochaine fois, les délibérations, je propose qu'on ne mette qu'Hermin d'un côté, Lingham et Rely de l'autre. On y réfléchira.

Franck GLUSZAK

Ce n'est pas amusant.

Décision du Conseil : adopté :

- *Neuf abstentions : Franck GLUSZAK, Ludovic PAJOT, Sandrine PRUD'HOMME, Jean-Pierre PRUVOST, Lysiane BERROYER, Elodie BEUGIN, Emilie BOMMART, Fabrice MAESELE, Robert MILLE*

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

14) DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - VERSEMENT AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LENS-LIEVIN - ANNEE 2022 - NOUVELLES MODALITES DE REPARTITION

« Par délibération du Conseil communautaire n°2014/CC030 du 29 janvier 2014, la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux & Environs (Artois Comm) a instauré, conformément aux dispositions du VI de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL) dont les modalités d'évolution ont été précisées dans la convention du 27 février 2014.

Cette DSC s'est substituée aux reversements de fiscalité préexistants au sein du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois Flandres (SIZIAF) situé sur les communes de Billy-Berclau et de Douvrin, devenu depuis Syndicat Mixte du Parc des Industries Artois Flandres (SMPIAF), afin de garantir les équilibres budgétaires des structures intercommunales concernées.

Ces dispositions ont été reconduites à la création de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) par délibération du Conseil communautaire n° 2017/CC098 du 22 mars 2017.

Bien que l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales ait maintenu la possibilité d'étendre le versement de la DSC aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituant un ensemble sans discontinuité territoriale et limitrophe de son territoire lorsqu'une zone d'activité économique est située en tout ou partie sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il convient de revoir les modalités de répartition et de révision de la DSC à verser à la Communauté d'agglomération Lens-Liévin pour tenir compte :

1°) des impacts des reversements de fiscalité à la Communauté d'agglomération Lens-Liévin sous forme de DSC sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

2°) de l'évolution des produits de la fiscalité économique perçue sur le périmètre du site de la Française de Mécanique dans lequel se situe le projet d'implantation d'une unité de production de batteries automobiles,

3°) le cas échéant, des répercussions négatives des recettes fiscales perçues sur le périmètre ci-dessus défini sur la dotation d'intercommunalité de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ainsi que sur le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales dont bénéficie le bloc communal de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est donc proposé de :

- mettre un terme à la convention du 27 février 2014,
- reconduire le principe du versement d'une dotation de solidarité communautaire par douzièmes en faveur de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin dont les modalités sont précisées dans la convention jointe à la présente délibération,
- arrêter le montant de la dotation de solidarité communautaire pour 2022 à 9 093 951 € »

Hervé DEROUBAIX

Encore une dotation de solidarité communautaire, j'avais oublié de préciser effectivement que c'est un vote à la majorité des deux tiers pour ces délibérations. Cela peut avoir cette importance, sait-on jamais. Qui concerne donc cette fois la DSC de nos amis de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. La somme vous est affichée à hauteur de 9 093 951 €. Avec donc une petite modification de la répartition du produit avec chaque année une indexation en fonction de la modification des impôts de l'année précédente, pour simplifier.

Olivier GACQUERRE

Cela a été rediscuté bien sûr avec la Communauté d'agglomération. De toute façon, soyons très clairs, chaque année cela fait l'objet d'une délibération à part, le montant, et il faut la majorité qualifiée pour que ce soit efficace. Donc l'idée est qu'il n'y ait pas de perdant ou de gagnant et que finalement, le partage du produit soit bien l'image parfaite de l'évolution de ce qui se passe sur la zone d'activité, pour faire simple. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur Gluszak.

Franck GLUSZAK

Je m'appelle Franck Gluszak, je vais m'abstenir sur cette question parce que je m'aperçois que l'on met 100 % pour l'agglomération. Il n'y a pas de 40/60, c'est 100 %.

Olivier GACQUERRE

Comment cela ?

Franck GLUSZAK

On a ses préférences.

Olivier GACQUERRE

Je n'ai pas tout suivi, il doit être tard. Je vais vous dire oui. Cela fera donc 99 %, puisqu'il y a une voix en moins.

Hervé DEROUBAIX

En fait, pas tout à fait, c'est 57 pour 43 %, la répartition.

Olivier GACQUERRE

Oui. Il l'avait bien lue, il n'y a pas de problème. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Franck Gluszak. Il a été piqué tout à l'heure, il va lever la main chaque fois maintenant. C'est donc adopté, merci. On précisera bien son nom sur la délibération, pour les copains de Lens, s'il les croise au stade ou autre.

Décision du Conseil : adopté. Abstention de Franck GLUSZAK

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

15) CENTRE AQUATIQUE DE BETHUNE - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°9

« Suite à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs étendus aux piscines du territoire parmi lesquelles figurent le centre aquatique de Béthune, à effet du 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est substituée par avenant à la Ville de Béthune dans la gestion du contrat de délégation de service public dudit centre aquatique, confié à la société VERT MARINE, à laquelle s'est substituée par avenant sa filiale, la société BALAXA, pour une durée de sept années à compter du 16 septembre 2015.

Par avenant n°7, le contrat initial a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 en raison des travaux réalisés sur l'équipement et de sa réouverture effective au 24 octobre 2022.

Par délibération n°2021/CC160 du 28 septembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le principe du recours à un contrat de concession de service public ayant pour objet l'exploitation du centre aquatique de Béthune. En suite de quoi, une consultation a été lancée en mai 2022 à laquelle plusieurs candidats ont répondu. Cependant, il n'a pas été possible de mettre fin à la consultation dans les délais initialement prévus et la réouverture d'un troisième tour de négociations entraîne un décalage du calendrier d'une durée de trois (3) mois à compter du 1^{er} janvier 2023.

Afin d'assurer la continuité du service public durant la période de finalisation de la procédure en cours, il convient de proroger le contrat de délégation de service public pour une durée de trois (3) mois jusqu'au 31 mars 2023 par voie d'avenant dans lequel il est notamment prévu :

- le versement d'une contribution pour obligation de service public à hauteur de 350 367 euros,
- la fourniture de l'équipement concédé en électricité en rattachant le centre aquatique de Béthune à son propre contrat de fourniture d'électricité et en supportera la charge en contrepartie d'un engagement du délégataire sur les volumes prévisionnels de consommation,

L'avis de la Commission de Délégation de Service Public qui se réunit le 1^{er} décembre 2022 sera connu en séance.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'avenant n°9 susvisé et

d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à le signer selon le projet ci-joint. »

Hervé DEROUBAIX

La question 15 concerne la délégation de service public de la piscine de Béthune, donc afin d'assurer la sécurité juridique de la procédure et de répondre aux intérêts économiques de la collectivité, nous avons ouvert un troisième tour de négociation avec les candidats qui ont remis une offre, dépassant ainsi la date du Conseil de ce soir. C'est la raison pour laquelle nous avons prolongé cette délégation de trois mois, avec donc le versement d'une COSP que vous voyez à hauteur de 350 367 €. Qui a reçu un avis favorable de la commission de délégation de service public du 1^{er} décembre et un avis favorable de la commission ad hoc du 25 novembre dernier.

Olivier GACQUERRE

Merci, y a-t-il des oppositions ? Monsieur Gluszak, c'est quoi ? C'est un vote ou une demande de précisions ?

Franck GLUSZAK

C'est un vote contre.

Olivier GACQUERRE

Levez la main et c'est bon.

Franck GLUSZAK

C'est ce que j'ai fait. Pour vous expliquer, la somme de la COSP me paraît beaucoup trop importante par rapport à l'engagement que l'agglomération a vis-à-vis de Balaxa.

Olivier GACQUERRE

C'est les mêmes conditions qui ont été prolongées de trois mois, c'est tout.

Franck GLUSZAK

Je n'ai pas cela dans le budget. Dans le budget, j'ai un engagement de 551 000 €, voire un peu plus, vis-à-vis de Balaxa.

Olivier GACQUERRE

Mais ce n'est pas toute l'année.

Franck GLUSZAK

Oui, mais au budget qu'on a voté cette année, j'ai vu cela et là apparemment, pour trois mois d'exercice, cela me paraît beaucoup trop.

Hervé DEROUBAIX

Je rappelle que c'est un compte d'exploitation qui est prévisionnel et que de toute façon, une réévaluation sera faite à l'issue de ces trois mois évidemment en fonction des recettes et des dépenses.

Olivier GACQUERRE

Il y a cela, mais il me semble aussi qu'initialement, la délégation de service public s'arrêtait fin septembre, qu'elle a été prolongée jusque fin d'année.

Hervé DEROUBAIX

Oui, en raison des travaux, absolument.

Olivier GACQUERRE

Et là, c'est trois mois de plus. C'est peut-être aussi cela qui fait que vous aviez le chiffre qui n'était pas sur les douze mois, Monsieur Gluszak. Voilà pour la précision. Y a-t-il des oppositions ? Une, on donnera le nom aussi à l'entrée de Béthune, il ne faudra pas qu'il aille à la piscine de Béthune non plus. Il n'ira pas au foot, pas à la piscine. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci, donc c'est adopté moins une voix.

Décision du Conseil : adopté. Contre de Franck GLUSZAK

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

16) BUDGET SUPPLEMENTAIRE - BUDGET ANNEXE BATIMENTS - CONFIRMATION DE LA REPRISE DE RESULTAT 2021

« Par délibération du 18 octobre 2022, le Conseil communautaire a voté le budget supplémentaire.

Ce dernier intègre la reprise des résultats et des restes à réaliser 2021. S'agissant du budget annexe Bâtiments, à la suite d'une erreur matérielle, le résultat reporté de fonctionnement n'a pas été inscrit pour un montant de + **62 085,96 €**

En conséquence, il convient de confirmer la reprise de cet excédent de fonctionnement au compte 002 pour + **62 085,96 €** Par ailleurs, pour équilibre, le virement à la section d'investissement est majoré de + **62 085,96 €** (dépenses de fonctionnement compte 023). La section de fonctionnement du budget supplémentaire s'équilibre donc à **100 085,96 €** (au lieu de 38 000 €). Le virement de la section de fonctionnement est inscrit en recettes d'investissement (compte 021). La section d'investissement est donc en sur-équilibre de **726 148,65 €**(au lieu de 664 062,69 €).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, l'Assemblée confirme la reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 du budget annexe Bâtiments ainsi que les équilibres rectifiés du budget supplémentaire ci-annexé. »

Hervé DEROUBAIX

Il s'agit juste d'acter une correction d'une erreur matérielle concernant un des 15 budgets annexes, le budget annexe bâtiments pour lequel il y avait un oubli concernant la reprise du résultat reporté de fonctionnement de 62 085,96 €. Avec cette inscription, cela permet de modifier les équilibres.

Olivier GACQUERRE

C'est une remarque du contrôle de légalité.

Hervé DEROUBAIX

Exactement.

Olivier GACQUERRE

Sur cette question 16, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

**17) SUBVENTION DE SOLIDARITE AUX COMMUNES DU SUD ARRAGEOIS
TOUCHEES PAR LA TORNADE DU 23 OCTOBRE 2022**

« Le 23 octobre dernier, le Sud-Arrageois et plus particulièrement les communes de Bihucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Mory et Récourt étaient frappés par une tornade touchant plus de 180 habitations dont certaines sont aujourd'hui inhabitables.

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités du Pas-de-Calais, en lien avec la Protection Civile du Pas-de-Calais, initie une collecte de fonds pour venir en aide aux communes et habitants sinistrés.

Les fonds collectés permettront de financer l'action de la Protection Civile sur place ainsi que les besoins des habitants sinistrés dont l'inventaire est actuellement en cours.

Il est donc proposé que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay vienne en aide financièrement aux communes et habitants sinistrés fortement touchés par cette tornade.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 25 000 € à destination de ces sinistrés par le biais de l'AMF 62. »

Hervé DEROUBAIX

L'Agglomération a été sollicitée comme toutes les agglomérations du Nord-Pas de Calais suite à la tornade qui a frappé les quatre communes du Sud Arrageois. L'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais nous a sollicités pour venir en aide à ces communes, nous vous proposons donc de verser 25 000 € en rapport avec les autres communautés d'agglomération du secteur.

Olivier GACQUERRE

On a coordonné nos moyens, nos interventions à l'échelle du département. Y a-t-il des oppositions ? Ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

**18) COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS - MODIFICATION**

« Par délibération n°2020/CC070 du 15 juillet 2020, l'Assemblée a procédé à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par délibération n°2020/CC124 du 29 septembre 2020, l'Assemblée a dressé la liste des membres de la CLECT.

Certains des membres de la CLECT ont depuis démissionné ou sont décédés.

Il y a donc lieu de procéder à la modification de la liste des membres dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Beugin :

Monsieur GWARDYS Nicolas remplace Monsieur MORCRETTE Sylvain (supp 2)

Caucourt :

Monsieur CARON David remplace Monsieur CLETON Grégory (supp 2)

Givenchy-lès-la-Bassée :

Monsieur BONNEL Jean-Marie remplace Monsieur HERBAUT Jacques (titulaire)

Haillicourt :

Monsieur FOUCAULT Grégory remplace Monsieur FOUCAULT Gérard (supp 1)

Monsieur GORILLOT Samuel remplace Monsieur FOUCAULT Grégory (supp 2)

Lières :

Monsieur CRETEL Didier remplace Monsieur RAOULT Philippe (titulaire)

Madame HOUQUE Virginie remplace Monsieur CRETEL Didier (supp 1)

Madame LECOCQ Sophie remplace Madame HOUQUE Virginie (supp 2)

Liettres :

Madame TARTARE Anne remplace Monsieur ANSEL Dominique (titulaire)

Monsieur BECUWE Pierre remplace Madame TARTARE Anne (supp 1)

Madame WINTREBERT Patricia remplace Monsieur BECUWE Pierre (supp 2)

Vendin-lès-Béthune :

Monsieur BRISMAIL Didier remplace Monsieur DHOLLANDE Gérard (supp2)

Sur la base de ces modalités et des propositions éventuelles, formulées par les Maires, et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de dresser la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) telle que reprise dans l'annexe ci-jointe.

Il est précisé que cette délibération requiert la majorité des 2/3 des suffrages exprimés. »

Hervé DEROUBAIX

Il s'agit juste d'acter le changement de plusieurs membres de la CLECT. Vous avez les sept communes ainsi que le nom des personnes concernées sur la délibération, donc je vais vite. Simplement vous indiquer que la CLECT aura lieu la semaine prochaine à 18 heures à Nœux-les-Mines. Nous attendons cette délibération pour pouvoir envoyer les convocations. Mardi 13 prochain, donc, à Noeux.

Olivier GACQUERRE

Merci Hervé. Sur cette question 18, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc acté.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

19) PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA CONTRIBUTION DU FONDS DE REVITALISATION AU FONDS INTERREGIONAL D'AMORCAGE - DELIBERATION MODIFICATIVE

« Par délibération en date du 18 octobre 2022, la Communauté d'agglomération a approuvé son engagement dans le partenariat permettant la contribution du fonds de revitalisation Bridgestone au fonds interrégional d'amorçage FIRA 2. Cet engagement est envisagé au travers de la signature d'un accord de consortium entre l'agglomération, FINOVAM GESTION (organisme gestionnaire du fonds FIRA 2) et Bridgestone.

Le montage initialement prévu impliquait la participation de la Caisse des dépôts et des Consignations pour, d'une part, assurer le portage des fonds engagés par Bridgestone dans le cadre de la souscription au fonds FIRA et, d'autre part, pour gérer les appels de fonds successifs. Cette participation de la part de la Caisse des dépôts et des Consignations nécessitait la signature d'un avenant à la convention de revitalisation et la publication d'un arrêté préfectoral.

Dans le cadre des derniers ajustements préalables à la mise en œuvre de ce projet, cette participation de la Caisse des dépôts et des Consignations a finalement été abandonnée et l'accord de consortium a été modifié en conséquence. De fait, l'avenant à la convention de revitalisation et l'arrêté préfectoral évoqués dans la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2022 ne sont plus nécessaires.

L'ensemble des dispositions introduites par ailleurs dans le cadre de la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2022 restent effectives :

- La souscription de Bridgestone auprès du fonds FIRA 2 au titre de la convention de revitalisation reste engagée à hauteur d'un million d'euros.
- La Communauté d'agglomération reste coordinatrice du consortium mis en œuvre sur le projet.
- La Communauté d'agglomération conserve son rôle de membre du Comité des investisseurs du fonds FIRA 2 et de membre du Comité Consultatif d'Investissement du fonds FIRA 2.

Considérant les ajustements ainsi apportés, et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la nouvelle version de l'accord de consortium relatif à la participation du fonds de revitalisation de Bridgestone à l'abondement du Fonds Interrégional d'Amorçage « FIRA 2 » tel que ci-annexé. »

Steve BOSSART

On l'a déjà votée, c'est juste un changement dans la délibération. Le fonds d'investissement va passer directement dans le Fonds d'investissement FIRA2 au lieu de passer par la Caisse des dépôts. C'est donc une modification de la délibération d'octobre dernier.

Olivier GACQUERRE

C'est donc les fonds qu'on récupère dans le cadre du plan de revitalisation de Bridgestone. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

20) CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

« Afin d'assurer la continuité des services de la collectivité, il est nécessaire de pouvoir recruter des agents contractuels non permanents selon les articles 332-23 et 332-13 du Code Général de la Fonction Publique. L'article 313-1 du Code susvisé prévoit que les emplois sont créés par une délibération qui précise le grade ou les grades correspondant ainsi que l'inscription des crédits correspondants.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est donc proposé à l'Assemblée, la création des emplois non permanents suivants pour faire face à des besoins liés à :

- un **accroissement temporaire d'activité**, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de dix-huit mois :

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE			
Nbre	EMPLOIS	GRADES – CADRES D'EMPLOIS	Temps de Travail
2	Chargé de mission	Grades relevant du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs	Temps complet
8	Assistant administratif	Grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs	Temps complet
10	Assistant technique	Grades relevant du cadre d'emplois des techniciens ou des adjoints techniques	Temps complet
1	Archéologue	Grades relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	Temps complet
4	Technicien de fouilles	Grades relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Temps complet
8	Animateur sportif	Grades relevant du cadre d'emplois des éducateurs ou des opérateurs des APS	Temps complet ou Temps non complet
20	Agent polyvalent	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs	Temps complet ou Temps non complet
4	Surveillant de baignade	Grades relevant du cadre d'emplois des éducateurs ou des opérateurs des APS	Temps complet ou Temps non complet
10	Agent de déchetterie week-end	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs	Temps non complet
60	Ripeur-conducteur	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques	Temps complet ou temps non complet
5	Enseignant artistique	Grades relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des	Temps complet et non complet

		assistants d'enseignement artistique	
2	Agent de médiation culturelle	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des assistants de conservation du patrimoine	Temps complet ou Temps non complet
1	Animateur environnement	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation	Temps complet ou Temps non complet

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de 12 mois consécutifs :

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE			
Nbre	EMPLOIS	GRADES – CADRES D'EMPLOIS	Temps de Travail
5	Assistant administratif	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs	Temps complet
12	Agent polyvalent	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs	Temps complet ou Temps non complet
25	Animateur sportif	Grades relevant du cadre d'emplois des éducateurs ou des opérateurs des APS	Temps complet ou Temps non complet
30	Agent polyvalent équipements sportifs	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs	Temps complet ou Temps non complet
35	Ripeur-conducteur	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques	Temps complet
3	Agent de médiation culturelle	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des assistants de conservation du patrimoine	Temps complet ou Temps non complet
1	Animateur environnement	Grades relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation	Temps complet ou Temps non complet

Hervé DEROUBAIX

La délibération 20 est une délibération prise chaque année pour adapter les besoins de l'agglomération en fonction d'un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité avec l'ensemble des métiers en cours que vous voyez sur la délibération. C'est pour les remplacements ou les surcroits d'activité.

Olivier GACQUERRE

Oui, les emplois saisonniers dans nos structures l'été.

Hervé DEROUBAIX

Absolument.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

21) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CREATION DE CONTRATS DE PROJET

« Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Emplois permanents

Afin de tenir compte de l'évolution du service et de ses missions, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois pour les directions suivantes :

- Direction du Développement des Entreprises

La reprise de la gestion des pépinières en régie implique le transfert du personnel. Il est donc nécessaire de créer les emplois suivants :

- 1 responsable de service
- 1 chargé de mission
- 1 assistant comptable
- 5 postes d'assistant administratif

- Direction de la Transition numérique et des Tiers-lieux

Dans le cadre de la feuille de route numérique, il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission afin de piloter le plan d'action.

- Direction des Milieux Aquatiques et des Risques

Au regard des programmes d'études et de travaux initiés dans le cadre de la stratégie GEMAPI, il est nécessaire de renforcer le service par le recrutement d'un ingénieur hydromorphologie.

- Direction de l'Environnement

Face aux difficultés de recrutement de Conseillers Energie sous forme de contrat de projet, il est proposé de supprimer 2 contrats de projet et de procéder à la création d'1 emploi permanent de Conseiller Energie

Les changements apportés au tableau des emplois apparaissent en caractère gras en annexe à la délibération.

Contrats de projet

En application de l'article 3 II de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

- Direction de l'Archéologie

Dans le cadre de la commercialisation de la ZI de Ruitz, 4 fouilles préventives sont à réaliser. Compte tenu du caractère temporaire du besoin et de l'enchaînement des phases de terrains et de post-fouille sur plusieurs années, il est proposé la création des emplois non permanents suivants sous forme de contrats de projet :

- 5 Archéologues, ouverts aux grades relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux du patrimoine, à temps complet et pour une durée de 72 mois. La durée des contrats sera adaptée selon la nature des travaux à réaliser et la période de spécialité du candidat.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est donc proposé à l'Assemblée que ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle lorsque la recherche en priorité d'un fonctionnaire n'a pu aboutir en l'absence de candidatures pouvant répondre au profil et aux compétences recherchées pour pourvoir ce poste. »

Hervé DEROUBAIX

Il s'agit d'une modification du tableau des emplois et la création de contrats de projet. Tout d'abord, des emplois permanents au niveau de la Direction du développement des entreprises, il s'agit de la reprise en gestion des pépinières donc avec la reprise du personnel afférant. Un poste dans le cadre de la feuille de route numérique, donc un poste de chargé de mission afin de piloter le plan d'actions, c'est un poste subventionné à 60 %. Pour la Gemapi, le recrutement d'un ingénieur hydromorphologie. Pour la Direction de l'environnement, face à la difficulté de recruter deux contrats de projets, nous procédons à la création d'un emploi permanent de Conseiller en énergie. Concernant la Direction de l'archéologie, la création de 5 contrats de projet à temps complet pour une durée maximum de 72 mois, suite à la commercialisation de la zone industrielle de Ruitz où quatre fouilles préventives sont à réaliser.

Olivier GACQUERRE

Les contrats de projet sont donc sur des missions déterminées. Merci pour ces précisions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : MANNESSIEZ Danielle

22) MISE A JOUR DU TABLEAU NOMINATIF D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX ELUS COMMUNAUTAIRES

« Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé les modalités d'attribution des indemnités de fonction au Président, aux Vice-Présidents, aux Conseillers Délégués et aux Conseillers Communautaires.

Cette délibération est complétée par la production d'un tableau nominatif récapitulatif l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux élus communautaires.

Compte tenu des changements intervenus dans la représentation des communes de Givenchy-les-La Bassée, Nœux-les-Mines et Fouquières-les-Béthune qui modifient par suite la composition du Conseil Communautaire et pour répondre également à la demande du Comptable Public, il est nécessaire d'actualiser le tableau nominatif ci-annexé par le remplacement des conseillers communautaires et conseillers délégués correspondants.

Les modalités d'attribution des indemnités de fonction demeurent inchangées. »

Danielle MANNESSIEZ

Merci Président, cette délibération fait suite à la désignation de nouveaux Conseillers communautaires par les communes de Givenchy-lès-La-Bassée, Nœux-les-Mines et Fouquières-lès-Béthune qui modifient la composition du Conseil d'administration, et pour répondre également à la demande du comptable public. Il y a donc lieu d'actualiser le tableau nominatif d'attribution des indemnités de fonction versées aux élus communautaires, qui est repris dans le tableau en annexe.

Olivier GACQUERRE

On fait donc les mises à jour, tout simplement. Merci Danielle. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc voté, merci.

Décision du Conseil : adopté

AMENAGEMENT RURAL

Rapporteur(s) : DEPAEUW Didier

23) PROGRAMME EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RURAL LEADER 2014-2020 - MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE AU GROUPE D'ACTION LOCAL

« Par délibération du 1^{er} septembre 2020, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants appelés à siéger au collège public du Groupe d'Action Local du Programme Européen de Développement Rural Leader.

Suite au décès de Monsieur Dominique ANSEL, membre suppléant, il convient de procéder à son remplacement.

Ce délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Cette désignation peut porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est proposé d'enregistrer la candidature de Monsieur Pierre BECUWE en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Dominique ANSEL, pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au collège public du Groupe d'Action Local du Programme Européen de Développement Rural Leader. »

Didier DEPAEUW

Monsieur le Président, il s'agit de la modification de la représentation de la Communauté d'agglomération au groupe d'action locale dans le cadre du programme européen de développement rural LEADER. Suite au décès de Monsieur Dominique Ansel, membre suppléant, il convient de procéder à son remplacement.

Olivier GACQUERRE

Nous proposons donc bien évidemment la candidature de Pierre Becuwe, avec son accord.

Didier DEPAEUW

C'est Maurice qui devait parler.

Olivier GACQUERRE

Pardon, mais je sentais qu'il n'était pas prêt. Si cela vous convient, c'est dans la suite et la lignée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

24) MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE AU SYNDICAT MIXTE « POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS »

« Par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants appelés à siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois ».

Par délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2022, Monsieur Alain DELANNOY, membre suppléant, a été désigné membre titulaire.

Il convient donc de désigner un nouveau suppléant.

Ce délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune-membre.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est proposé d'enregistrer la candidature de Monsieur Jérôme DEMULIER en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Alain DELANNOY, pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane au sein du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois ». »

Maurice LECONTE

Je vais traiter de la 24 à la 27, puisqu'il y a une question qui se pose sur les quatre désignations ou représentations. Il s'agit de ne pas recourir au scrutin secret, on est tous d'accord là-dessus ? En ce qui concerne le Pôle Métropolitain, il s'agit de désigner Monsieur Jérôme Demulier en tant que membre suppléant.

Olivier GACQUERRE

C'est la proposition. S'il n'y a pas d'opposition, on fait donc à main levée. Pour la question 24, il est proposé d'accepter la proposition de Jérôme Demulier, maire de Richebourg, modification de la représentation au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Bravo à Jérôme.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

**25) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE -
ELECTION D'UN MEMBRE - COMMUNE DE GIVENCHY-LES-LA BASSEE**

« Suite à l'élection d'un nouveau Maire en date du 29 septembre 2022, à la démission de Monsieur Jacques Herbaut de son poste de Conseiller communautaire reçu par courrier le 9 novembre 2022 et à l'installation d'un conseiller communautaire de la commune de Givenchy-Les-La Bassée, il y a lieu, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, de procéder à bulletins secrets, à l'élection d'un nouveau membre du Bureau communautaire, représentant de la commune.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée la candidature de Monsieur Emmanuel Herbaut.

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote. »

Maurice LECONTE

En ce qui concerne la modification de la composition du Bureau communautaire, il s'agit de prendre en compte la candidature de Monsieur Emmanuel Herbaut en remplacement de Monsieur Jacques Herbaut.

Olivier GACQUERRE

Pour la question 25, il est donc proposé de nommer Emmanuel Herbaut, nouveau maire de Givenchy, à la place de l'ancien maire Jacques. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc acté.

Décision du Conseil : adopté

MOBILITE DURABLE

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

**26) MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE AU SYNDICAT
MIXTE « ARTOIS MOBILITES »**

« Par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte « Artois Mobilités ».

Suite à la démission de Monsieur Alain DE CARRION, membre titulaire et à la désignation de Monsieur Bruno CHRETIEN, membre suppléant, désigné membre titulaire par délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2022, il convient donc de désigner de nouveaux représentants.

Ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est proposé d'enregistrer la candidature de Madame Sophie DUBY en tant que membre suppléante en remplacement de Monsieur Bruno CHRETIEN, pour représenter la Communauté d'agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane au sein du Syndicat Mixte « Artois Mobilités ». »

Maurice LECONTE

En ce qui concerne la représentation au syndicat mixte Artois Mobilités, une petite parenthèse : dans le deuxième paragraphe, il ne faut pas prendre en compte le fait qu'on ait marqué « suite à la démission de Monsieur Alain De Carrion ». Il s'agit simplement de prendre en compte la candidature de Madame Sophie DUBY qui est suppléante de Monsieur Bruno Chrétien.

Olivier GACQUERRE

Pour la question 26, il est proposé donc la candidature de Sophie DUBY pour nous représenter au SMT en suppléance de Bruno Chrétien qui est devenu titulaire. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc acté.

Décision du Conseil : adopté

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

27) COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE D'ECQUEDECQUES, VIOLAINES ET BEUGIN

« Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques.

Pour faire suite aux demandes des communes d'Ecquedecques, Violaines et Beugin, il y a lieu de modifier leurs représentations aux commissions « Cycle de l'Eau », « Cohésion Sociale » et « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale ».

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Il est proposé les candidatures de :

Commune de Ecquedecques :

- Monsieur René PETIT, représentant titulaire en remplacement de Monsieur Maurice PETIT pour la commission « Cycle de l'Eau ».

- Madame Rosemonde MULLET, représentante titulaire en remplacement de Monsieur Maurice PETIT pour la commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale ».

Commune de Violaines :

- Madame Isabelle WNUCZEK, représentante titulaire en remplacement de Madame Isabelle VERMUSE et Madame Marie-Thérèse PAQUET, représentante suppléante en remplacement de Madame Isabelle WNUCZEK pour la commission « Cohésion Sociale ».

- Madame Christine COULON, représentante titulaire en remplacement de Madame Isabelle VERMUSE et Madame Véronique DERANSY, représentante suppléante en remplacement de Madame Christine COULON pour la commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale ».

Commune de Beugin :

- Monsieur Benoît JOSEPH, représentant suppléant en remplacement de Monsieur Sylvain MORCRETTE pour la commission « Cycle de l'Eau ».

- Madame Corinne POLANSKI, représentante titulaire en remplacement de Monsieur Sylvain MORCRETTE pour la commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale ».

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2022, l'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote. »

Maurice LECONTE

Enfin, la dernière, dans les commissions, dans les communes de Ecquedecques, Violaines et Beugin, vous avez la liste au verso, je pense que tout le monde aura pu la lire.

Olivier GACQUERRE

Pour la dernière question, donc la proposition de modification des commissions thématiques à la demande des communes, donc il est de tradition de l'accepter comme tel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non, très bien.

Décision du Conseil : adopté

Olivier GACQUERRE

Merci pour ce Conseil qui restera à mon avis historique et qu'on essaiera de mettre en œuvre avec le plus d'énergie possible. Merci, bonne soirée, bon retour.

VISA DU « PROCES-VERBAL »



Le Président

Olivier GACQUERRE



secrétaire de séance

Bertrand COCQ